


Ioseph Carl Frey Herr von
Welden auf Hochaltingen, Herr
zu grosslaupheim u. Achstetten,
auf geschworen und zum Ritter
geschlagen worden den 8t.
Decem.1782. Comendeur
den. 24. Aprl. 1787.



2.50
KSNF
751

[illegible] - [illegible]
Extrait d'un traité
de 1563 - sur
[illegible] d'[illegible]


TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA

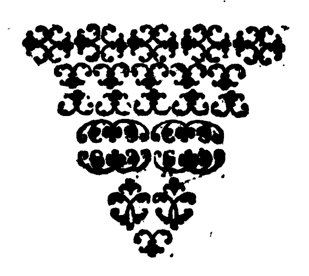
L'HISTOIRE JUSTIFIÉE CONTRE LES ROMANS

Cet ouvrage est une
réfutation faite par l'abbé
Lenglet Dufresnoy lui même
de son ouvrage scandaleux
de l'Usage des Romans.
Voir les mémoires de sa
vie par Michault.
J. P. III-113.

Cyprien Lefournier. Août 1849.

L'HISTOIRE JUSTIFIÉE CONTRE LES ROMANS.

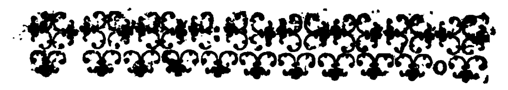
Par M. l'Abbé LENGLET DU FRESNOY.



A AMSTERDAM,

Chez J. F. BERNARD, au Poëte Piron.

M. DCCXXXV.



AVERTISSEMENT.

J'AY toûjours eu beaucoup d'amour pour l'Histoire, c'est avec quoi j'ai été élevé. Plus j'en ai lû, plus j'en ai connu les avantages. J'ai lû peu de Romans, & j'en ai bientôt senti le faux, tant pour l'esprit que pour le cœur. Quoique je n'aye lû que des Romans exquis en leur genre, dans des temps même où j'avois besoin de lectures capables de me dissiper ou de soûtenir ma solitude, cependant je n'ai pû les supporter long-temps.

J'ai bien senti que l'esprit de l'homme n'étoit pas né pour les amusemens, mais pour des occu-

pations sérieuses. Il n'y a que les études solides, il n'y a que le vrai qui saisisse l'esprit, & qui tranquilise l'imagination, toûjours errante & vagabonde; dès qu'elle n'est pas fixée par des veritez utiles & interessantes.

Le cœur même, je parle de celui qui est reglé, & qui se conduit par principes, trouve dans la lecture de l'Histoire une satisfaction inconnue à ceux qui sont prévenus de quelque passion. Le cœur passionné est toûjours inquiet, & se sent encore beaucoup plus agité par la lecture des Romans: au lieu que le cœur droit & sincere trouve la paix dans l'Histoire. L'homme passionné ne l'est pas toûjours; & dans ses momens de tranquilité, il goûte dans la

lecture de l'Histoire un plaisir que l'homme sage & vertueux ne sçauroit sentir dans celle des Romans. Tel est l'effet de la verité: c'est [illegible] qui doit être avoüé par tous ceux qui ont lû beaucoup de Romans.

Je me persuade que les uns & les autres ne désapprouveront pas l'apologie que je fais de la verité historique. Si l'Auteur *de l'usage des Romans* avoit daigné suivre mes avis, je lui aurois conseillé, ou de ne pas faire imprimer son Livre, ou de se former un tout autre plan sur une matiere aussi délicate. Je ne doute pas qu'il ne me pardonne la liberté que je prens de m'expliquer ici avec quelque vivacité: mais il ne lui est pas défendu d'en agir de même avec moi. J'aurai

pour lui à cet égard une condescendance égale à celle que j'exige de son amour pour la vérité.

Je demande la permission au Public de mettre ici la Liste de tous les Ouvrages que je lui ai présentés, afin que l'on ne m'en attribue aucun étranger. Il y auroit de l'injustice à m'en donner d'autres sur des bruits populaires, au préjudice de ma déclaration, principalement de ces sortes d'Ouvrages qui s'impriment furtivement, n'en ayant publié aucun de mon chef que sous l'autorité des Superieurs, regle dont j'ai toûjours résolu de ne me point départir.

LISTE

Des Ouvrages de l'Auteur qui se vendent chez le même Libraire.

Dionysii Petavii Rationarium temporum, editio novissima ad annum 1702. perducta notis & dissertationibus illustrata, in 12. *Parisiis* 1702. 2. *voluminibus*.

Novum Jesu-Christi Testamentum, notis historicis & criticis illustratum, in 24. *Parisiis* 1703. 2. *voluminibus*; *r'imprimé depuis à Anvers*; *& ensuite à Paris en* 1733. *se r'imprime à Anvers in* 16. 1735. 2. *volum*.

Traité historique & dogmatique du Secret inviolable de la Confession, in 12. *Lille*, 1708. *& seconde édition fort augmentée in* 12. *Paris* 1733.

Memoires sur la Collation des Canonicats de l'Eglise Cathedrale de Tournay par les Etats Generaux des Provinces-unies in 8°. *Tournay* 1711. *Cet Ouvrage est fait sous l'autorité des Superieurs Ecclesiastiques, contre les*

ennemis domestiques de l'Eglise, qui pour s'établir à Tournay avoient requis des Etats Generaux puissance Protestante, les Benefices de cette Eglise, qui étoient à la nomination de l'Evêque ou du Chapitre.

Methode pour étudier l'Histoire, avec un Catalogue des principaux Historiens in 12. Paris 1713. 2. volumes. Seconde édit. in 12. *Bruxelles* 1714. 2. volumes. Troisiéme édition in 8. *Leipsig* 1715. 2. volumes.

Commentaire sur les Libertez de l'Eglise Gallicane par M. Dupuy, avec une Preface historique sur l'étude du Droit Canonique, & un Catalogue des Livres du Droit Canon, accompagné de nouvelles preuves, in 4°. *Paris* 1715. 2. *volumes.*

Methode pour étudier la Geographie, avec un Discours sur l'étude de cette science, & un Catalogue des Cartes Geographiques, des Relations, des Voyages, & Descriptions les plus necessaires, in 12. *Paris* 1716. 4. volumes; *s'imprimé en Hollande* in 12. 4. volumes 1718. *Je dois bientôt l'imprimer fort augmentée. Le fond de cet Ouvrage n'est pas de moi, mais de*

M. Martineau Duplessis, refugié François; on y a fait beaucoup de changemens de corrections & d'additions essentielles pour le mettre en l'état où il a paru, & où il doit encore paroitre en Hollande.

Méthode pour étudier l'Histoire, avec un Catalogue des principaux Historiens. Nouvelle édition fort augmentée, in 4°. *Paris* 1729. 4. volumes. *La même se r'imprime encore à Paris* in 4°. 1735. 4. volumes, & in 12. *Paris* 1735. 9. volumes, & à *Amsterdam* in 12. 7. volumes.

L'Histoire justifiée contre les Romans, in 12. *Amsterdam* 1735.

Tables Chronologiques de l'Histoire universelle rapportées aux principaux systêmes de Chronologie, en quatre grandes feüilles gravées, *Paris* 1729. *Nouvelle édition augmentée, Paris* 1733.

Imitation de Jesus-Christ traduite & revûë sur l'ancien original François, d'où l'on a tiré un Chapitre qui manque dans les autres éditions, in 18. *à Anvers & à Paris* 1731. la même in 12. & in 8°. *Anvers* 1735.

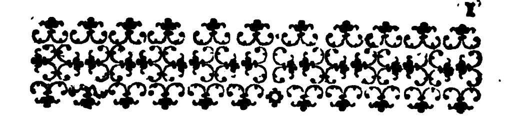
Je vais donner ;

Supplément ou tome cinquiéme de la Methode pour étudier l'Histoire, in 4°. *Amsterdam* 1735. & in 12. *Amsterdam* 1735. *Ce Supplement conviendra à toutes les éditions, tant de Paris que d'Hollande ; après quoi je publierai un Ouvrage que j'ai promis depuis long-temps, sçavoir :*

De l'usage & du choix des Livres pour l'Etude des Belles-Lettres, avec plusieurs Catalogues raisonnez des Livres utiles, ou seulement necessaires pour l'étude des differentes parties de la Litterature, in 12. *Amsterdam en plusieurs volumes.*

Tables & Tablettes chronologiques de l'Histoire universelle, avec des reflexions sur l'ordre qu'on doit tenir, & sur les Ouvrages essentiels pour l'étude de l'Histoire ancienne & moderne, in 8°. *Amsterdam. C'est une Methode abregée de la lecture de l'Histoire.*

TABLE DES ARTICLES.



L'HISTOIRE JUSTIFIE'E CONTRE LES ROMANS.

ARTICLE PREMIER.

Décâdence du bon goût, Eloge de l'Histoire.

RIEN ne fait mieux voir la décadence du goût que la plûpart des ouvrages qui se publient tous les jours au préjudice de la vérité. Mais on vient d'y mettre le comble par ce Paradoxe Literaire, qui paroit depuis quelques mois. Si le Traité *de l'Usage des Romans* n'est pas un jeu d'esprit, une ironie, ou une raillerie, on doit assurer, qu'il n'a été fait & publié que pour dégrader l'histoire de la glorieuse

qualité qui lui est si justement acquise, d'être la fidele interprete [1] des temps, de rendre témoignage à la vérité, & d'exposer à nos yeux, de placer même dans notre mémoire tout ce que l'antiquité la plus reculée renferme de secrets utiles & interessans. C'est par elle que tout l'Univers connu se développe à notre esprit & à notre imagination, & nous donne moyen non seulement de former nos mœurs sur les grands modeles de vertus que l'on y trouve; mais encore d'éviter jusqu'aux soupçons des crimes, & des vices, ne seroit-ce que par la crainte de prévoir [2] avec quelles effroyables cou-

(1) *Cicero lib. 2 de Oratore historiam appellat*, testem temporum, lucem veritatis, vitam memoriæ & nunciam vetustatis.

(2) *Tacitus lib. III. Annal.* Præcipuum munus annalium reor, ne virtutes sileantur, utque pravis dictis, factisque ex posteritate & infamiâ, metus sit.

leurs on pourroit un jour être peint à la posterité.

Mais il y a plus, on profite sans aucun risque de l'expérience [1] de plus d'un million d'hommes, qui nous avertissent par leur conduite de ce que nous devons fuir ou pratiquer dans tous les états de la vie [4] civile. Il n'y a point d'homme de bien qui ne voulut mourir comme Epaminondas ou comme le Chevalier Bayart: & je doute qu'il

(1) *Basilius Imperator exhortationum, cap. LVI.* Evolvere ne unquam cesses historias veterum. Ibi enim reperies sine labore quæ alii magno cum labore congesserunt : atque indè bonorum virtutes, & improborum vitia cognosces & vitæ humanæ varias mutationes ; & rerum in ea conversiones: mundi hujus instabilitatem, & imperii ad cadendum pronitatem disces. *Liber IV. ad Herennium ;* Qui sciunt quid aliis acciderit, facilè ex aliorum eventu, suis rationibus possunt providere.

(2) *Polybius initio historiæ ;* Historia est institutio atque exercitatio longè verissima ad res civiles.

se trouve des gens raisonables, qui désirassent au milieu des succès qu'a eû Cromvvel, de vivre avec les inquiétudes & les agitations dont il a été poursuivi pendant tout le cours de sa vie politique. Mais par quelle autre voye que par celle de l'histoire connoit-on des situations si opposées ? Les unes désirables pour l'honneur & la probité ; & les autres contraires à ces mœurs douces & tranquilles, qui font le vrai caractere de l'humanité.

Cependant pour ne pas rester dans des maximes generales qui ne peuvent être regardées que comme des préliminaires, je vais descendre dans un plus grand détail, & montrer tout ce que l'Histoire a de grand pour l'esprit, & tout ce qu'elle a de satisfaisant pour le cœur : en quoi l'on verra les égaremens de l'Auteur *de l'Usage des Romans*, qui

avilit l'Histoire jusqu'à ne lui donner rang qu'après ce que nous connoissons de plus fabuleux dans la Litteratute.

ARTICLE II.

L'amour du Vrai est naturel à l'homme

L'Amour du Vrai est si naturel à l'homme, que son esprit n'est satisfait que quand il est persuadé qu'il possede la vérité, soit dans la Religion, soit dans la Morale, soit même dans les connoissances purement naturelles. C'est de là que part cette aversion invincible que l'on a pour le mensonge & pour les menteurs.

Mais cet amour du Vrai s'étend beaucoup plus sur l'Histoire que sur toutes les autres connoissances; parce que l'Histoire tenant lieu de science universelle, puisqu'elle s'étend à tout; on

l'Amour du vray, en histoire.

peut croire que qui nous trompe en histoire à dessein de nous tromper en toute autre chose. On ne propose des faussetez historiques, que pour égarer l'esprit, pour éblouir l'imagination, & pour séduire le cœur.

Généalogistes, pourquoi donnent dans le faux

Le Genéalogiste ne remonte à des temps obscurs & embarassez : il n'avance le faux sans le connoître ou de propos délibéré, que pour jetter du brillant sur la maison, qui fait l'objet de ses recherches ; & par là lui attirer parmi les hommes, une estime qu'elle n'a peut-être sçû acquerir par la grandeur & l'importance de ses actions.

D'où viennent tant de sentimens différens sur l'origine de la *Maison d'Autriche*, que les uns font descendre de la famille Anicienne de Rome, d'autres de la première race de nos Rois, si ce n'est pour donner faussement à

cette Auguste Maison, une tige aussi noble que les branches émanées en sont illustres & glorieuses : Gloire cependant dont elle n'a pas besoin pour être regardée comme une des plus grandes maisons du monde Chrétien.

On ne fit courir du temps de nos Peres tant de faussetez odieuses à la mémoire du bon Roy Henry III. & à celle de la genereuse Jeanne d'Albret, que pour flatter la passion des Peuples séduits, qui en vouloient moins à la personne du Roy, qu'à l'autorité Royale : ou que pour faire retomber sur Henry IV. legitime successeur de la Couronne ; les prétendus crimes de son Illustre Mere, l'honneur de son sexe, & même du Royaume. L'on n'avoit dessein par tant de traits fabuleux, connus pour tels dans le temps même qu'on les publioit, que d'animer l'ambi-

tion de ceux qui convoitoient avidement une Couronne, qui n'étoit dûë ni à leur naissance, ni à leur merite.

Aversion contre les Historiens fabuleux.

L'Amour du vrai se déclare encore plus particuliérement dans l'idée que nous avons des Historiens fabuleux. Avec quel mépris ne regarde t'on pas les *Illustrations de la Gaule de Jean le Maire*, qui fait descendre les François des Princes fugitifs de Troye? Le Moine *Hunebaud*; Les *Chroniques de S. Denis*; *Nicole Gilles*; Le Pere *Jourdan*, Jesuite; & tant d'autres mauvais Historiens de la Nation, n'ont pas merité un meilleur sort, & ont été un objet de mépris pour tous ceux qui ont l'amour du Vrai gravé dans le cœur.

Mais pour en venir à des exemples plus modernes, on sçait comme on a traité le sieur de *Varillas*,

l'un de nos plus fabuleux Ecrivains. Tous les Sçavans se sont fait un mérite de l'attaquer, soit par des Livres faits exprès, soit par ces traits vifs que s'attirent ordinairement ceux qui de propos déliberé s'écartent de la vérité.

Peut-on rien voir, par éxemple, de plus singulier que ce qu'il dit dans son Histoire du Roy Henry III. pag. 13. 15. & 16. de l'Édition in 4°. Il assûre donc qu'en 1574, ce Prince ayant appris en Pologne la mort du Roy Charles IX. son frere, il assembla son Conseil dans lequel il fait parler les sieurs Despeisses, & Villequier; aprés quoi il rapporte les raisons de Carnavalet opposées à celles de Villequier. Mais comment ose-t'il introduire dans ce Conseil Carnavalet, qui étoit mort trois ans auparavant, sçavoir, en 1571? On ne sçau-

Exemple dans Varillas.

roit dire que ç'ait été son fils ; puisqu'il n'en avoit pas laissé en âge d'assister à des Conseils. C'est ce qu'on peut voir dans les *Mémoires de Castelnau*, aux pages 817. & 818. du Tome 2. de l'ancienne Edition.

La suite de toute cette Histoire n'est pas moins extraordinaire ; Varillas marque donc qu'après ce prétendu Conseil, le Roy Henry III. partit de Pologne à la fin du mois de May 1574. Mais par malheur pour la scrupuleuse éxactitude de cet historien, Charles IX ne mourut que le 30. de ce mois, & le Roy Henry n'en reçût la nouvelle que vers la mi-Juin, & ne partit de Cracovie, que le 18. après y avoir confirmé trois jours auparavant la Regence de la Reine Catherine sa Mere.

Continuons le même sujet: Avec

quelle, constance le même Auteur fait-il demeurer M. de Pibrac dix-sept heures dans l'eau, & dans la bourbe jusques au col? Encore dit-il, qu'il faloit qu'il enfonçat très souvent la tête pour éviter les coups qu'on lui tiroit. On laisse à juger à tout homme de bon sens, s'il est possible de résister à cette fatigue. Exagerations fabuleuses ausquelles Varillas n'étoit que trop sujet!

Toutes ces choses peuvent passer dans le Roman, où comme dans le Poëme Epique, on étend la vie des hommes au-de-là de ses véritables bornes, où l'on change & renverse l'ordre des temps, sans qu'on y trouve à redire; où l'on met même ses Heros dans des situations périlleuses, pour attirer sur eux l'affection des hommes, qui ont le cœur trop sensible & trop tendre pour ne pas compatir aux disgraces des ma-

heureux. Mais il n'en est pas de même en Histoire, l'amour du Vrai doit l'emporter sur toute autre considération; la vérité en est l'ame & la base, & qui manque à cette partie essentielle manque à tout, & se fait regarder comme un trompeur.

Menace de Varillas au Roy Louis XIV.

C'est-là cependant cet homme qui dans l'Epître dédicatoire qu'il met à la tête de cette même Histoire de Henry III. menace le feu Roy Louis XIV. que si on n'a pas soin de lui payer exactement la pension que ce grand Prince lui avoit accordée, il va priver le Public de plus de 50. Volumes qui sont prêts à paroître.

N'est-ce point là une grande perte pour la République, & n'avons-nous pas bien souffert de n'avoir pas ce grand nombre de Romans, qui pourrissent actuellement dans la poussiére de quelque cabinet, malgré les offres

que l'on en a faits à différens Libraires ?

Qu'on ne dise point que ce sont des fautes échappées à la foiblesse humaine. Varillas s'étoit familiarisé avec ces sortes de traits Romanesques : Et quand on lui en demandoit la preuve, il citoit en general un Manuscrit de la Bibliotheque du Roy. Y avoit-il ame assez hardie pour oser compulser huit ou dix mille volumes Manuscrits qui regardent les matiéres de l'Histoire moderne, pour vérifier des faits de cette nature ?

Varillas aimoit le Fabuleux.

Je ne puis m'empêcher de dire ici ce que j'ai appris de M. *Bourgeois du Chastenet*, Neveu de M. de Varillas. Ce dernier travailloit à son Livre de la *Pratique de l'Education des Princes*, qui regarde la jeunesse du Celebre Empereur Charles-Quint. Il en avoit fait deux beaux volumes in 4°.

mais avant que de les publier, il pria M. Bourgeois son Neveu de voir en quel temps étoit mort le Cardinal Ximenés. M. Bourgeois obéït, & vint lui rapporter que ce Grand Homme étoit mort en 1517. Comme cette datte dérangeoit entiérement l'économie du second Volume de M. de Varillas, il ne pardonna jamais à son Neveu de lui avoir découvert cette verité Chronologique: Et ce Neveu homme droit & ingenu, me disoit en riant qu'il n'avoit pû obtenir sa grace, pas même à la mort de son Oncle; comme si je lui avois fait l'affront, me disoit-il, de lui voler un volume de son ouvrage.

Ce sont ces sortes de fables, qui ont attiré à Varillas le mépris dans lequel il est tombé malgré sa maniére d'écrire insinuante, & assez agréable pour un homme qui étoit presque toûjours resté

dans la pouſſiere du Cabinet, ſans aucun uſage du monde: tant on eſt perſuadé qu'il n'y a que la verité qui puiſſe & qui doive toucher en hiſtoire comme en toute autre ſcience.

Cette amour du Vrai, eſt tellement gravé dans l'eſprit & dans le cœur, que c'eſt à la faveur des veritez hiſtoriques & theologiques, que les fables anciennes ont été autrefois reçûës. On appréhendoit de revoquer en doute des traits d'hiſtoire dans leſquels on expliquoit la Doctrine ſi néceſſaire de la ſoumiſſion de l'homme à l'être Souverain, & du culte qui lui eſt dû. On étoit perſuadé qu'il y avoit eu un Jupiter qui étoit, diſoit-on, le Pere & le maître des Dieux, & par conſéquent des hommes. On ſe perſuadoit qu'on devoit craindre & addoucir ſa colere irritée, qu'on devoit même lui témoigner de la reconnoiſ-

Fables anciennes reçeuës à la faveur des veritez qu'elles contenoient.

sance pour les bienfaits dont il comble l'humanité. Ces veritez sagement prises & méditées engageoient les hommes à soutenir qu'il y avoit un Jupiter vangeur, qui lançoit ses foudres sur le mécréant, & qui faisoit tourmenter les coupables dans l'autre vie; comme il étoit rémunerateur en recompensant l'homme de bien. On fermoit les yeux sur tous les vices que l'on attribuoit à ces fausses divinitez, de peur qu'il ne parût qu'en attaquant leurs égaremens, on ne voulût également attaquer l'existence & le culte de l'Estre suprême.

Et ceux d'entre les anciens qui regardoient avec un mépris toutes les fables antiques des fausses Divinitez, ne laissoient pas d'admettre un souverain Estre, & un culte Religieux, qui lui étoit dû nécessairement. D'ailleurs ils rejet-

toient ce Cerbere [1] à trois têtes, ce passage de l'Acheron, cette inflexibilité de Minos, & de Radamante, cette punition rigoureuse de Tantale & de Sisyphe, ce Mariage des Dieux si contraire à leur état de felicité, & cette habitation criminelle avec les hommes: Chiméres, qui n'avoient été imaginées par les Poëtes, & les Peintres que pour rendre les veritez de la religion palpables aux yeux d'une populace

[1] Dic quæso, num te illa terrent triceps apud inferos Cerberus; cocyti fremitus, transvectio Acherontis; mento summam aquam attingens siti enectus Tantalus? Num illud quod Sisyphus versat saxum sudans nitendo, neque proficit hilum? Fortasse etiam inexorabiles Judices Minos & Rhadamanthus? Adeone delirare censes ut ista credam? Quid negotii est, hæc Poëtarum & Pictorum portenta? Quis tam excors quem ista moveant? *Cicero Lib. Tusculanar. Cap.* 5. Matrimonia quidem inter Deos credi... alios aligeros, claudos, ovo editos.. puerilium propè deliramentorum est. *Plinius Lib.* 12. *hist. nat. cap.* 7.

ignorante qu'on doit vaincre, qu'on doit même étonner par des images sensibles. Il faloit aux anciens peuples des Dieux visibles : ils donnoient tout aux yeux & à l'imagination & rien à l'esprit ni au cœur. *Fac nobis Deos, qui nos præcedant:* C'est ce que les Israëlites mêmes demandent au Grand-Prêtre Aaron. [2] Ce fut-là sans doute le motif qui porta un celébre Historien à dire que les Fables anciennes [3] touchant les Dieux, ne doivent pas être éxaminées trop curieusement. Il craignoit qu'à force de recherches on ne connût enfin l'imperfection de ces prétenduës Divinités.

Ne se conduit-on pas de même envers les Rois,& les Souverains, ou si vous voulez même envers ceux de qui nous tenons la naiss-

[2] Exod. cap. 32. ℣. 1.

[3] *Arrianus*, Lib. 5. Expedition. Alexand.

sance. On fait l'éxacte & juste dépendance, dans laquelle nous devons être non-seulement à leur égard, mais encore pour tout ce qui les représente. Si par malheur les uns & les autres se trouvent chargez de quelques vices, il y auroit une témerité condamnable de les leur reprocher publiquement ; alors il faut gémir, il faut prier dans le secret : mais il faut éloigner tout reproche, de peur que les foibles n'abusent de ce vain prétexte pour leur refuser l'obéïssance & la soumission, qui fait le partage de l'humanité.

On a donc toûjours été persuadé qu'il n'y a point d'ancienne Fable qui ne contienne quelque vérité ; & c'est ce qui leur a donné cours. Un sçavant & judicieux Ecrivain [4] l'a fait connoître dans son excellent ouvrage de

Toute Fable a un fōd de vérité.

[4] M. l'Abbé Banier, de l'Academie des belles Lettres.

l'*Explication des Fables*, où l'on trouve que tout en est fondé sur l'Histoire des anciens Peuples, ou même sur celle des premiers Rois d'Egypte, comme l'a marqué un Auteur, [5] qui n'est pas moins habile. Ce qui paroît aussi vraisemblable que le sentiment du célebre Bochard, de M. Huet, du Reverend Pere Tournemine (6) Jesuite, l'une des plus grandes lumiéres de la Litterature, & de plusieurs autres qui rapportent à l'Histoire Sainte, l'origine des Fables anciennes. Mais de quelque maniére qu'on le prenne, ils conviennent tous également, qu'il n'y a point de Fable qui ne soit appuyée sur quelque verité.

[5] M. l'*Abbé Reverand*, dans ses Lettres sur les premiers Dieux ou Rois d'Egypte, in 12. Paris. Ribou, 1733.

[6] *Bochart. Huet.* Demonstratio Evangelica in-folio. Paris, 1690. *Frassen.* Disquisitiones Biblicæ in-quarto. Paris. & beaucoup d'autres Ecrivains célebres.

Le Roman même qu'on regarde avant que de le lire, comme un amas de chimeres & d'imaginations, n'eſt recevable, qu'autant qu'il imite l'hiſtoire. c'eſt de la vraiſemblance & du rapport qu'il peut avoir avec les veritez hiſtoriques qu'il tire ſon mérite principal. C'eſt pourquoi on a rejetté toutes les merveilles qui ſortent du cours ordinaire de la nature. „ On eſt rebuté de ces „ [1] proüeſſes de Chevaleries, „ & de ces forces giganteſques, „ moins faites pour inſtruire, „ que pour étonner la jeuneſſe. „ On ſe mocque de ces grands „ coups qui fendent un homme „ juſques à la ceinture, & cou„ pent un braſſart & un bras tout „ net; auſſi bien que de ces entre„ choquemens, & de ces chutes,

Le Roman n'eſt reçu qu'autant qu'il imite la verité hiſtorique.

(1) Diſcours politiques & militaires du Seigneur de *La Noüe* in 8°. 1612. Diſcours ſixiéme ſur la fin.

„où l'on ne se fait point de mal ;
„après lesquelles mêmes on res-
„saute incontinent à cheval avec
„la legereté des léopards. On ne
„fait aucun cas ni de ces combats
„continuez l'espace de deux heu-
„res, entremêlez de grotesques
„entretiens, non plus que de ces
„vaillantises imaginaires, qui
„font qu'un homme seul en tuë
„deux cens. On voit bien que ce
„prétendu héroïsme n'étoit in-
„venté que pour faire peur aux
femmes, & aux petits enfans."
C'est ce que le celebre M. *de la Noüe*, cet homme si vertueux, & si brave, disoit au seiziéme siécle au sujet des Amadis, & des autres Romans de Chevalerie, qui ont amusé si long-temps l'oisiveté des Courtisans. Pouvons-nous aujourd'huy parler un autre langage? Les Romans sont-ils depuis ce temps-là devenus plus parfaits, & l'histoire plus informe,

& moins veridique.

C'est même par la vérité des mœurs que le Roman le plus sage se soutient auprès des personnes sensées, & raisonnables. Dès qu'il manque à ce point, quelque bien écrit qu'il soit d'ailleurs, on le regarde comme un livre qui se proscrit de lui-même : & qui devient ou pernicieux, ou du moins inutile. Tant on est persuadé que le Vrai seul peut soutenir un ouvrage d'esprit, ne seroit-ce qu'un ouvrage de satyre, de curiosité, ou de pur amusement.

ARTICLE III.

Vérité & certitude de l'Histoire.

QUand je parle de la verité, & de la certitude de l'histoire, il s'agit uniquement de la certitude humaine, tirée du témoignage, & du rapport d'hommes sages, & sincéres. Ainsi il n'est

Histoire Ste. est au-dessus de toute certitude.

pas question de l'histoire Sainte de l'ancien, & du nouveau Testament: elle est dans un tout autre genre. Nous ne sçaurions lui appliquer ce que nous appellons communément certitude historique. Comme elle part d'une autorité Divine, elle va jusqu'à l'infaillibilité, dont elle a tous les caractéres, soit par le témoignage constant des Nations, soit par l'assurance ferme, & invariable de tous les siecles, soit enfin par la maniere simple, mais instructive, dont elle est écrite. Elle éclaire l'esprit tout autrement que l'histoire des Nations: elle donne peu à la curiosité, & tout au cœur, elle ne cherche point à éblouïr l'imagination; elle se contente de donnés des maximes de doctrine & des regles de conduite: caractéres qui ne se rencontrent en aucun autre genre d'histoire.

Vérité & certitude

Parlons à présent de la vérité, &

& de la certitude historique, telles qu'elles conviennent aux histoires qui sont uniquement émanées de la main des hommes; mais cependant de ces hommes sages, éclairez, véridiques, dont la providence ne nous a jamais laissé manquer dans tous les siecles: je dis qu'alors la vérité, & la certitude conviennent à l'histoire. C'est la regle que donne (1)*Ciceron* lorsqu'il dit que la premiere loy doit être la sincerité, pour en écarter jusqu'aux soupçons de la fausseté, en y joignant cependant le courage nécessaire pour ne point cacher la vérité connuë; & par là se mettre à couvert de la flatterie pour les uns, & de basse jalousie pour les autres. C'est ce que *Strabon* con-

De l'histoire humaine.

(1) Nam quis nescit primam esse historiæ legem, ne quid falsi dicere audeat? deinde ne quid veri non audeat? ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo? hæc scilicet fundamenta nota sunt omnibus. *Cicero lib. 2 de Oratore.*

firme (2) après Ciceron. C'est ce que *Polybe* [3] même plus ancien que l'un & l'autre explique d'une maniere plus efficace, lorsqu'il compare le défaut de la verité avec l'aveuglement, où l'on tomberoit. Retranchez la verité des faits, dit ce judicieux Ecrivain, & vous ôtez à l'histoire tout ce qu'elle a d'utile & d'instructif.

Les Anciens mêmes aidez des lumieres seules de la nature, ont poussé si loin cet amour de la verité, qu'ils en ont (4) fait une puis-

(2) Historia requirit veritatem sive ea vetus sit, sive nova *Strabo lib. XI. Geograph.*

(3) Ut animal luminibus ademptis prorsus inutile redditur, ita si veritatem ex historia tollas, quod illius super est inutile fit. *Polybius libro I. historiæ.*

(4) Equidem existimo naturam mortalibus veritatem constituisse Deam maximam, maximamque vim illi attribuisse. Nam hæc cùm ab omnibus oppugnetur, atque adeò omnes nonnunquam verisimiles conjecturæ à mendacio stent; ipsa per se nescio quomodò in animos homi-

sante Divinité, qui malgré les affectations & les dehors séduisans du mensonge, sçavoit se faire jour, & pénetrer jusqu'à l'esprit, ou enfin elle établissoit son empire, & triomphoit seule par sa propre présence, de tout ce que l'erreur lui opposoit de forces étrangeres.

Qu'auroient'ils pensé? qu'auroient-ils dit, avec ces louables dispositions, s'ils avoient été particulierement éclairez des lumieres de la vérité increéée? Cet amour du Vray engagea *Thucydides* (5) à consulter les deux partis, pour ne point favoriser les uns au préjudice des autres dans le cours de son histoire. Ce même amour de la verité porta *Polybe* à parcourir les Gaules, les Alpes, & l'Espa-

num se-se insinuat; & modò repentè illam suam vim exerit: modò tenebris obtecta longo tempore; ad extremum suapte vi ipsa vincit obtinetque & de mendacio triumphat. *Polybius XIII. in excerptis*

(5) *Marcellinus in vita Thucy-Didis*

gne, pour ne rien dire de Scipion, qu'avec une connoissance exacte des lieux & du terrain, chose nécessaire dans la description des Guerres, des Sieges & des Batailles. Et il ne fit pas difficulté par une nouveauté inconnuë jusques alors aux Grecs, & aux Romains, de se risquer sur l'Occean [6) pour ne rien marquer de fabuleux sur les expéditions d'Annibal.

Certitude des Histcriens, par leurs témoigrages

Ce n'est point assez de dire que la vérité doit être la base & le fondement de l'histoire, il faut à présent faire l'application de cette maxime, & montrer que les plus habiles écrivains renferment cette vérité historique.

Qui dit histoire dit un narré fidele, un récit exact & sincere des évenemens, appuyé sur le témoignage de ses propres yeux, sur des actes certains & indubitables, ou

[6] *Plinius* lib; 5 cap. 1

ſur le rapport de perſonnes dignes de foy.

C'eſt là ce qui fait la certitude des veritez hiſtoriques. C'eſt même ce qui forme une démonſtration à laquelle tout homme ſage ne ſçauroit s'oppoſer avec raiſon. Ainſi que Guſtare Adolphe ait fait trembler l'Allemagne ; qu'il ait porté la terreur de ſon nom juſqu'aux extremitez de l'Europe, qu'il n'ait pas été moins grand par lui-même que par ſon principal Miniſtre, le Chancelier Oxenſtiern, qu'il ſoit mort victorieux en 1632 à la Bataille de Lutzen, perſonne d'entre nous ne l'a vû, cependant on ne ſçauroit en diſconvenir

Que Cromvvel, homme de néant, homme ſans honneur, ſe ſoit fait reſpecter & rechercher par les Puiſſances les plus altieres, que par ſa tyrannie il les ait obligées à ramper devant lui : que les

Princes de la Maison de Stuart, si sages, si vertueux, si bien alliez dans l'Europe. ayent été errans & fugitifs, manquant quelquefois du nécessaire, souvent inconnus, & presque toujours méprisez des autres Souverains, tant qu'ils furent dans le malheur: Est-il quelqu'un qui puisse en douter? Cependant nous n'en sommes informez que par des témoignages purement humains; qui étant pris nuëment sont fautifs & faillibles, mais qui étant considerez avec les circonstances qui les accompagnent, ne deviennent pas moins certains que si nous-mêmes les avions vûs, ou si ces tristes évenemens s'étoient passez de nos jours.

Ces faits importans sont réputez incontestables, parce qu'ils sont rapportez & soutenus par des écrivains dignes de foi, qui n'ont pû nous tromper, quand même ils auroient eû la volonté de le faire.

Ainsi on se croit obligé d'y déferer comme à des veritez historiques, dont la certitude est du premier ordre. Suivons la même route pour les autres faits, remontons à des temps plus reculez; plaçons-nous aussi près des anciennes histoires, que nous le sommes de celles que je viens de rapporter; & nous verrons que les plus illustres évenemens de l'histoire se trouvent appuyés sur des témoins d'une égale considération. C'est pour cette raison qu'il y auroit de la folie à douter que Charlesmagne est devenu Empereur d'Occident, qu'il a fait la Conquête de la Saxe, qu'il a délivré Rome & l'Italie du joug tyrannique des Lombards; que vrayment grand dans la Paix, & dans la Guerre; il a gouverné ses Etats avec toute la dignité des plus illustres Empereurs de l'ancienne Rome, ou même des plus grands Rois du

monde. Que son fils Louis le Débonnaire, aussi sage, mais moins habile & moins heureux a été le joüet de la fortune ; que tantôt chassé, tantôt rétabli, il s'est vû dans une vicissitude continuelle de biens & de maux, de bonheurs & de malheurs.

Pourquoi faut-il admettre tous ces faits comme vrais & comme certains, quoi qu'aucun de nous ne les ait pû voir ? C'est que nous sçavons qu'ils sont appuyez de deux ou de plusieurs écrivains dignes de foy.

Il faut aller plus avant, & pousser jusques à Cesar, à Alexandre & à Cyrus. N'est-il pas certain sur le témoignage des Historiens que le premier a fait la Conquête des Gaules, & qu'après s'être rendu le maître absolu de Rome, il a été poignardé dans le Sénat : qu'Alexandre a défait Darius en plusieurs Batailles, & s'est enfin

emparé de la plus grande partie de l'Asie : que Cyrus après la conquête de beaucoup de Royaumes, a le premier établi l'Empire des Perses dans l'Asie supérieure.

Voilà donc un grand nombre de véritez que nous connoissons par l'histoire, c'est à dire par le seul témoignage des Historiens. Quoiqu'on puisse dire que chacun d'eux en particulier est sujet à l'erreur, & peut nous tromper ; cependant leur accord mutuel les met à cet égard hors de tout soupçon : & il n'y auroit pas moins d'extravagance à rejetter des faits historiques, aussi bien certifiez, que si l'on révocquoit en doute que Louis XV. Charles VI. Philippe V. & George II. regnent aujourd'huy dans l'Europe, ou si l'on doutoit de la vérité de ce que nous voyons, & de ce qui se passe journellement à nos yeux. Nous ne sommes pas plus certains de ce

qui arrive tous les jours, que de tant de faits suffisament appuyez & autorisez. C'est ce qui forme une démonstration à laquelle tout homme de bon sens est obligé de se rendre.

Ainsi il y a dans l'histoire un très-grand nombre de faits vrais & certains : & leur vérité aussi-bien que leur certitude est appuyée & prouvée par le témoignage des Historiens ; de ceux au moins qui sont dignes de foy. C'est ce que j'avois dessein d'établir dans ce chapitre.

Certitude des historiens prouvée par les raisons de droit.

Mais pour arriver au même but, je prens encore la chose d'un autre côté. Que pratique-t-on dans le cours ordinaire de la Justice ? N'ajoute-t-on pas foi à des Actes & à des titres particuliers, qu'un Seigneur, ou qu'une Communauté produisent pour rentrer dans des biens dont ils ont été autrefois en possession.

& qui leur appartiennent légitimement ? Dès qu'on a examiné ces titres, dès qu'on est certain de leur vérité, dès qu'ils ne sont pas détruits par des Actes contraires, ne dépoüille-t-on pas l'usurpateur de ces biens & de ces domaines, pour en revêtir celui que l'acte fait reconnoître comme véritable titulaire. Cependant c'est le sentiment des plus savans (1) hommes, qu'il y a moins de certitude dans les Actes tirez des Archives particulieres des maisons & des Communautez, qu'il n'y en a dans l'histoire & dans les plus fidéles historiens. Les Archives & les titres des particuliers, ceux mêmes des Princes sont quelque-

[1] Nec tutior est publicarum tabularum aut domesticorum instrumentorum auctoritas, quàm historiæ, uno etiam infirmior; illorum enim custodes sunt pauci homines & obscuri, hujus vero universus orbis. *Petr. Daniel Huetius demonst. Evangelica, Axiomate* 1 & 2.



fois confiez à la garde des gens obscurs, dont la fidélité n'est pas toujours reconnuë. Au lieu que les titres & les témoignages certains de l'histoire, sont confiez à la garde du Public, jaloux de la vérité, qu'il a soin de maintenir autant qu'il est en lui.

Confirmation de la même vérité par une autre regle de Droit.

Je dis plus, la déposition de deux témoins dignes de foi, qui ont vû commettre un crime, est une preuve suffisante pour ôter tous les jours aux hommes, les biens, la vie & l'honneur. Et une déposition de pareil nombre de témoins ne justifie-t'elle pas celui qui est prévenu de crimes, lorsque des témoins d'une égale considération certifient que l'accusé étoit éloigné du lieu du délit, dans le temps même qu'il a été commis ? Ces Actes si importans & si terribles dans l'ordre de la vie civile sont-ils appuiez sur des preuves plus certaines que le té-

moignage des Historiens contemporains ? Pourquoi donc ne feroit-on pas en matiére historique ce qui se pratique tous les jours dans l'exercice de la Jurisdiction.

Quoi que souvent l'autorité d'un seul témoin oculaire soit recevable (1) pour connoître quelque vérité ; cependant je sçai que ce témoin unique (2) de quelque qualité qu'il soit, ou dans quelque poste éminent qu'il soit placé, ne suffit pas dans le droit pour asseoir un Jugement Juridique. Il en faut deux au moins : *In ore duorum vel trium* (3) *testium stabit omne verbum.* C'est la regle que prescrit la

[1] Pluris est occultatus testis unus quam auriti decem, qui audiunt, qui vident planè sciunt. *Plautus in Trucul.*

[2] Lege IX. Cod. 4 & 2, d'où vient l'Axiome, *testis unus, testis nullus.*

[3] Non stabit testis unus contra aliquem, quidquid illud peccati & facinoris fuerit, sed in ore duorum vel trium testium stabit omne verbum. *Deuteron.* 19. 15.

Loy Divine: la loy des hommes n'a pû s'empêcher (4) de s'y conformer. Les faits Historiques sont appuyez sur les mêmes fondemens : pourquoi donc ne seroient-ils pas regardez comme également vrais, comme également certains ?

La certitude de l'histoire satisfait l'esprit.

Que doit-on naturellement conclure de la verité & de la certitude de l'Histoire, & des Historiens, telle que je viens de l'établir, si-non que c'est la plus grande consolation que puisse avoir l'homme d'esprit, de penser que quand il s'applique à l'Histoire, il peut conter au moins sur la verité & la certitude des faits qui sont l'objet de ses recherches. Son esprit est satisfait, parce qu'il trouve le vrai dans les Historiens.

[4] Ubi numerus testium non adjicitur, etiam duo sufficiunt ; pluralis enim elocutio duorum numero contenta est. *Lege XII, Digest. 22 & 5 de Testibus.*

Alors les regles de conduite qu'il puise dans ses lectures, ne sont pas chimeriques, puisqu'on les voit appuyées sur des veritez certaines, & qu'elles peuvent aujourd'hui être pratiquées comme elles l'ont été autrefois.

Mais peut-on tirer la même conséquence du Roman, & dire: plusieurs Auteurs distinguez, ont fait un détail particulier, & très circonstancié des actions héroïques d'Amadis de Gaule, d'Esplandian, de Lisuarte, de Perion, d'Amadis de Grece, de Florisel de Niquée; ainsi ces actions sont certaines & incontestables. D'illustres Ecrivains nous assûrent que Merlin a été un célebre enchanteur, & Artus un Roi sage, religieux, plein de courage; ainsi je puis compter sur leur témoignage.

Comparaison de la certitude historique, avec la fausseté du roman.

Les Regles de morale & de conduite qu'on rencontre même dans

ces Auteurs, sont elles dans le cours ordinaire de la nature? Et se peut-on dire à soi-même, Renaud de Montauban, Rolland, Ogier le Danois, Guerin Mesquin, Maugis d'Aigremon & Vivian ont fait des actions surprenantes de valeur; ainsi je les dois imiter. Je doute qu'un homme raisonnable puisse tenir un semblable discours.

La vérité & la certitude des faits, est donc une satisfaction réelle pour les amateurs de l'Histoire: Et cette satisfaction manque aux Lecteurs des Romans.

Précautiõ à prendre pour établir la certitude historique.

Il faut en venir à une regle essentielle, qui asûre la vérité de l'Histoire & la certitude des Historiens. Elle est simple & conforme aux maximes du droit, de la raison & de l'équité. Je l'exprime en ces termes.

Toute histoire, tout fait historique, doit-

être regardé (1) *comme vrai & certain, quand il est attesté par plusieurs Ecrivains du temps, ou qu'il a été tiré des écrits d'Auteurs contemporains, ou presque contemporains, gens instruits & dignes de foi, dont le témoignage n'est pas détruit par des Ecrivains d'une égale autorité.*

Quatre conditions sont nécessaires pour assûrer cette certitude: 1°. Que l'Auteur ait eû par lui même (2) connoissance du fait

[1] Omnis historia est verax quæ res gestas ut narrantur in multis libris coetaneis vel ætati proximis quâ res gestæ sunt, enarrat. veracis enim historici judicium est, si de rebus iisdem omnes eadem dicant, & scribant. *Petr. Daniel Huetius demonstrat. Evangel. ca Axiomate* 2.

(2) De rebus antiquis, & antè memoriam nostram gestis præcipuam maximamque fidem iis auctoribus adhibendam esse, qui illis ipsis temporibus de quibus agitur floruerunt, eorumque testimonium omni exceptione majus esse, si ad ætatis Synchronismum *quatuor* hæc insuper accedant; *primum* ea vicinitas locorum, ut vel interesse scriptores potuerint rei narratæ; *deinde* ea claritas facti, ut tempus aliæque circumstantiæ

qu'il rapporte, qu'il en ait été instruit par des témoins oculaires, personnes éclairées & d'une probité connuë. 2°. Que le fait soit expliqué clairement avec les circonstances nécessaires du temps & des lieux. 3°. Que le fait soit rapporté de maniere qu'il n'y ait pas lieu de soupçonner qu'il soit déguisé par la haine ou fardé par la faveur, ou la prévention de l'Historien. 4°. Que la narration du fait soit exacte & fidéle en termes clairs, & telle qu'on le peut éxiger d'un Ecrivain sincere.

Dès qu'une Histoire sera revêtuë de toutes ces circonstances comme il s'en trouve une infinité dans nos Livres, & dans nos

certò sciri potuerint; *tùm* ea qualitas argumenti, ut nec iræ nec studio locus sit; *denique* ea narrationis fidelitas, ut major accuratiorque non possit à diligentissimo quoque scriptore desiderari. *Lambecius lib. 11. Rerum Hamburgens. Numero* 200.

Auteurs, on peut être assûré de la vérité & de la certitude d'un fait, ou d'une Relation historique.

ARTICLE IV.

L'Histoire est necessaire pour éclaircir la Religion, & pour la parfaite connoissance de la Morale.

CE n'est point assez d'avoir montré que la vérité se trouve dans l'Histoire, & la certitude dans le témoignage des Historiens; il faut prouver encore combien l'Histoire est nécessaire pour les connoissances les plus essentielles de la vie.

La Religion doit aller avant tout. Quel secours ne tire-t'elle pas de l'Histoire prophane pour l'explication des Saintes Lettres, soit pour la réfutation de l'erreur, soit pour l'établissement des Principes fondamentaux de nôtre

créance, soit même pour l'affermissement particulier de nos Dogmes ?

L'Histoire nécessaire l'explication de l'Ecriture Sainte.

N'est-ce point par des lumiéres purement historiques que l'on éclaircit les prophéties, d'où l'on tire les preuves les plus sensibles, & les plus convainquantes de la Religion chrétienne ? Que l'on parcourre nos plus sages & nos plus sçavans Interpretes, n'y verra-t'on point avec combien de raison S. Augustin (1) a dit que la sçience de l'Histoire, ou cette érudition prophane peu considerable par elle-même nous est d'un grand secours pour l'intelligence des Livres saints. Il suffit pour en être persuadé de jetter les yeux sur S. Jerôme, Theodoret, Bonfrerius, Pererius, Maldonat, &

[1] Historia plurimum nos adjuvat ad SS. Libros intelligendos, etiam si præter Ecclesiam juvenili eruditione discatur. S. *Augustin. Lib. 2. De Doctrina Christian. Cap. 28*

ſur tant d'autres qui ſont l'ornement de nos Bibliotheques, & qui ſont la baſe de la litterature ſacrée. C'eſt pourquoi l'Hiſtoire de Cyrus, d'Aſſuerus, de Nabuchodonoſor, d'Artaxerxès bien développée, éclaircit l'Hiſtoire ſainte. Elle l'a confirme même dans l'eſprit du mécreant; qui ſouvent, par la plus étrange de toutes les bizarreries, refuſe d'ajoûter foy aux Livres ſaints, s'ils ne ſont confirmez par l'hiſtoire d'Herodote, & de Xenophon; au lieu qu'ils devroient rejetter le témoignage de ces derniers, pour peu qu'ils ne convinſſent point avec les Livres ſacrez.

Hiſtoire neceſſaire pour confondre le Paganiſme

Mais que de preuves les anciens Peres n'ont-ils pas tirées de l'Hiſtoire prophane pour confondre les erreurs du Paganiſme? Que l'on examine les Appologies de S. Juſtin, d'Athenagoras, d'Origene, d'Euſebe de Ceſarée, de

S. Clement d'Alexandrie ; de Tertullien, d'Arnobe, de Lactance de S. Augustin, & de tous les Illustres défenseurs de nôtre sainte Religion, & l'on verra avec quelle force ils ont démontré par les monumens de l'Histoire prophane, que toutes ces prétenduës Divinitez étoient des hommes plus connus par leurs désordres, & leurs égaremens criminels, que par leurs grandes actions? Que comme on sçavoit le lieu de leur naissance, on n'ignoroit pas aussi celui de leur sépulture, preuve certaine de leur mortalité. (1)

(1) In Cretâ vitam commutavit (Jupiter) & ad Deos abiit. Eumque Curetes filii sui curaverunt, decoraveruntque eum, & sepulcrum ejus est in oppido Gnoso... inque sepulcro ejus est inscriptum antiquis Litteris ΖΑΝ ΚΡΟΝΟΥ, id est Latinè, Jupiter Saturni... Quomodo igitur potest Deus alibi esse vivus, alibi mortuus, alibi habere templum, alibi sepulcrum. *Lactant. divin. institut. lib. 1, cap. 11.*

Une Histoire plus noble & plus lumineuse, quoique sortie de la main des hommes, nous fait trouver dans les actes des Martyrs des témoignages certains de la grandeur de la Religion Chrétienne, qui engage des hommes foibles & sans appuy visible à braver par leur constance le pouvoir des Princes les plus redoutables. On y voit la fureur des Grands s'anéantir à l'aspect d'une Vierge, qui n'a pour se défendre & se soûtenir dans les tourmens les plus affreux que son amour pour la vérité : effet sensible d'une grace intérieure, mais inconnuë aux persécuteurs. On remarque même par l'Histoire toutes les impietez des tyrans, ces hommes barbares, qui ont fait honneur à la Religion, en se déclarant les ennemis des ames les plus sages & les plus vertueuses.

Preuve de la Religion par l'Histoire des Martyrs.

Enfin découvre-t'on par d'au-

Les Dogmes cônus par l'Histoire.

tres voyes que par l'Histoire, cette succession constante & invariable, cette tradition perpétuelle qui fait arriver jusques à nous les Dogmes de la Religion Chrêtienne? Où en seroit-on si l'on ne sçavoit distinguer par l'Histoire le temps des Conciles, la naissance, le progrès & la chûte des héresies; & si par le même moyen l'on ne connoissoit tous les travaux entrepris par les défenseurs de la vérité? Quelle confusion régneroit alors dans les esprits, si nous étions privez de cette preuve historique de la Doctrine Ortodoxe?

Je ne prétens pas demander si l'on trouve dans le Roman tous ces avantages essentiels à la Religion; comme il n'y a point de réponse sensée à faire à cette question; il ne seroit pas raisonnable de la proposer.

Pré-

Cependant quand je parle de la

créance que l'on doit avoir pour l'histoire des dogmes, & de la Doctrine de l'Eglise, qu'on ne s'imagine pas que je veuille adopter indifferemment tout ce qui se publie de pieux, & de saint en matiére historique. Il faut que les faits où la Religion se trouve interessée, soient examinez plus séverement que s'il étoit question de quelque science purement humaine. La Religion est d'elle-même assez forte & assez puissante, pour n'avoir pas besoin de l'erreur ou de preuves équivoques. Je veux bien en apporter quelques faits qui serviront d'exceptions convenables aux maximes que nous avons établies.

Précautiõs dans la créance de l'histoire des dogmes.

» Il y avoit dans un Monastére, » dit Cœsarius, une Religieuse » nommée Beatrix : [1] Elle joi» gnoit à une beauté extraordi-

(1) *Cæsarius* Heisterbacensis, lib. 7. Dialogorum. Cap. 35.

» naire une pieté tout-à-fait édi-
» fiante, & une dévotion parti-
» culiere à la Sainte Vierge. On
» lui donna la Charge de Por-
» tiere dont elle s'acquitoit avec
» soin. Mais par malheur un cer-
» tain Clerc, qui fréquentoit ce
» Monastere, la vit & l'admira:
» il la sollicita même inutilement
» plus d'une fois; cet homme
» passionné ne se rebutta point
» des refus de Beatrix: & la fit
» enfin succomber. Avant que de
» sortir du Monastere, notre bon-
» ne Religieuse alla se prosterner
» à la Chapelle de la sainte Vier-
» ge, & lui adressa cette belle
» & pathétique priere, en lui re-
» mettant les clefs de la Maison.
» Vierge sainte, je vous ai tou-
» jours été fidelle autant qu'il
» m'a été possible, je viens vous
» remettre ces clefs qui m'ont été
» confiées, car je ne puis sup-
» porter davantage les tentations

„ où je me trouve exposée. Sa
„ Priere achevée, elle mit les
„ clefs sur l'Autel, & suivit son
„ Gallant. Leurs premiers feux
„ ne durerent pas long-temps:
„ l'amant se dégouta bien-tôt de
„ sa Maîtresse, & la quitta. Cette
„ Fille infortunée ne sachant que
„ faire, s'abandonna aux plus
„ affreux désordres. Quinze an-
„ nées se passerent dans ce triste
„ état, aprés quoi elle vint au
„ Monastere, & dit au Portier,
„ Ne connoissez-vous pas Béa-
„ trix, qui a été Portiere dans
„ ce Convent? Sans doute, dit le
„ bon-homme, c'est une très-
„ honnête, & très-Sainte Reli-
„ gieuse, qni demeure icy de-
„ puis sa jeunesse, & qui est gé-
„ néralement estimée de tout le
„ monde. Cette fille ne compre-
„ nant rien à ce discours, re-
„ tournoit à ses dereglemens or-
„ dinaires: lorsque la Sainte

„ Vierge l'arrêta tout-à-coup, & „ lui dit ; Voici déja quinze an„ nées que j'exerce votre employ „ dans cette Maison, retournez-y „ & faites pénitence ; car j'ai si „ bien fait, que personne n'est in„ formé de vos désordres. " Cœsarius a soin de nous avertir que la Sainte Vierge avoit pris dans le Convent, la ressemblance de Beatrix, pour lui sauver sans-doute la honte qu'une telle conduite lui auroit infailliblement attirée.

A considerer ce fait par la seule possibilité, ou par la confiance si loüable & si utile que l'on cherche à nous inspirer pour la Sainte Vierge, il est certain qu'absolument il pouvoit arriver : mais ce n'est pas ce qui suffit en matiére historique ; au lieu qu'à l'examiner par les circonstances qui l'accompagnent, il n'y a point d'ame, quelque timorée qu'elle soit,

qui puisse y ajouter foi. Peut-on croire que la Sainte Vierge, qui est la pureté même, & le plus parfait modéle de la chasteté, ait ainsi cooperé aux désordres d'une Religieuse, qui s'étoit voüée particuliérement à cette admirable vertu, grace que Dieu fait aux ames les plus privilégiées ? & quoique le Moine Cœsarius ne rapporte ce fait qu'avec une intention droite, peut-on dire que son zele ne soit pas préjudiciable à la Religion, puisqu'il rend la Sainte Vierge complice, & protectrice des plus affreux déreglemens. S'il s'étoit borné à montrer que la Mere de Dieu avoit obtenu pour cette Religieuse la grace de résister constamment aux tentations & aux troubles dont elle étoit agitée, alors ce fait auroit pû servir de preuve pour la dévotion à la Sainte Vierge ; & peut-être même n'auroit-on pas eu de

moyens suffisans pour le rejetter dès qu'il auroit été attesté par des Auteurs dignes de foi. Mais le dirai-je ? Ce sont là de ces écarts, où tombe l'Historien, lorsqu'abandonnant les regles les plus exactes de la vérité historique, il se livre à un zele inconsidéré, & se prive par son peu d'attention, de la créance qu'il pourroit mériter de la part de ses Lecteurs, & de la certitude que devroit produire son témoignage.

On auroit peut-être ajoûté foi au Moine Cœsarius, s'il s'étoit contenté de rapporter des faits indifferens, qui sont honneur à son Ordre, sans préjudicier aux autres : dire par exemple; „ qu'un „ Religieux [2] de Cisteaux vit „ toute la gloire des Bienheu- „ reux. D'un côté étoient les An- „ ges, les Patriarches & les Pro- „ phêtes : de l'autre les Apôtres,

[2] *Cæsarius* Dialogorum lib. 7 cap, 60.

„ les Martyrs & les Confesseurs.
„ Tous y étoient distinguez par
„ des caracteres differens, & cha-
„ cun occupoit la place qui étoit
„ duë à son mérite. Il y vit aussi
„ des Chanoines Réguliers, des
„ Prémontrez & des Religieux de
„ Cluny. Il vouloit sçavoir s'il ne
„ se trouveroit point des Religieux
„ de son Ordre. Le chagrin qu'il
„ eût de n'en appercevoir aucun,
„ l'obligea de s'adresser à la Sainte
„ Vierge, pour lui demander
„ par quel étrange malheur, il ne
„ trouvoit point dans le Ciel au-
„ cun de ses Confreres. La Sainte
„ Vierge qui le vit dans le trou-
„ ble & dans la frayeur, [car le
„ bon-homme appréhendoit fort
„ de n'être pas sauvé] ne voulut
„ pas le tenir en suspens. Elle lui
„ dit qu'elle avoit tant d'amitié
„ pour les Religieux de Cisteaux,
„ qu'elle vouloit toujours les pro-
„ teger plus particuliérement que

„ les autres: & levant son manteau „ qui étoit d'une étenduë prodi- „ gieuse, elle lui montra un nom- „ bre presqu'infini de Religieux, „ de Freres Convers, & de Re- „ ligieuses de son Ordre. Il ne „ pût retenir sa joye, & alla sur „ le champ raconter cette mer- „ veille à l'Abbé, & aux Reli- „ gieux de sa maison. Tous en „ eurent une extrême satisfac- „ tion. " Ils sentoient par là que le bonheur dont ils joüissoient, les suivroit dans la bien-heureuse Etérnité.

Personne n'auroit lieu de se formaliser de ce fait, dès qu'il seroit revêtu de témoignages suffisans: il n'y auroit tout au plus que les Religieux Mandians, & quelques autres Ordres, qui pourroient s'inscrire en faux, sur l'omission affectée de ce détail, qui ne laisse entrevoir dans la Gloire Céleste aucun de leurs

Religieux. Mais comme heureusement Messieurs de Cîteaux ne sont pas sévéres, on trouveroit sans doute des tempéramens pour les accorder avec tous les autres.

D'autres faits rapportez par d'habiles Ecrivains, toujours cependant en matiére Doctrinale, peuvent également servir d'exception aux maximes que j'ai établies sur la certitude de l'histoire. Par là elles assûrent la vérité de ce que nous en avons dit. Car on sçait que toute exception confirme la regle. C'est l'usage en matiére de critique. Ce sont des faits que je tire d'un Auteur Espagnol qui a publié un livre assez considérable en faveur du Rosaire.

„ Du temps que Saint Domi-
„ nique étoit en Italie, dit [1]

(1) Historia de los insignes Milagros del Santissimo Rosario de la Virgen; por Padre *Alonzo Fernandes* de la Orden de Santo Domingo in 4°. en Madrid 1613. pag. 32.

Autre exception toujours en matiére doctrinale.

„ cet Ecrivain, il y avoit un celébre Voleur, qui dépoüilloit & tuoit les voyageurs. Le Saint ayant oüi parler de ce brigand, désira de le convertir, & fit même à ce sujet de fréquentes priéres. Dieu permit que le Saint-homme le rencontra; il l'exhorta aussi-tôt à quitter un genre de vie si pernicieux; mais quelque peine qu'il prit, il ne put y réussir, ni par ses promesses, ni par ses menaces, ni même par la crainte des supplices. Saint Dominique voyant qu'il ne pouvoit vaincre son opiniâtreté, voulut au moins en tirer quelque parti. Il le conjura donc très-tendrement de réciter le Rosaire de la Sainte Vierge, & lui représenta la facilité qu'il y avoit à donner chaque jour un moment à ce pieux exercice. Le voleur fit attention à ce que le saint exigeoit de

» lui, & promit de le faire tous
» les jours de sa vie. Il tint exacte-
» ment sa promesse, sans discon-
» tinuer cependant ses briganda-
» ges, & ses assassinats. Au bout
» de quelque temps il fut atta-
» qué d'une maladie dont il mou-
» rut : ses Camarades l'enterre-
» rent près du grand chemin,
« dans un endroit de la monta-
» gne où il étoit mort. Deux ans
» s'écoulerent, & Saint Domini-
» que passa par ce chemin ac-
» compagné de quelques uns de
» ses Religieux, & de quelques
» Séculiers, qui le suivoient dans
» ses voyages. Etant arrivez près
» e e la sépulture du voleur, on
» dntendit plusieurs voix, qui ré-
» pétoient continuellenent ces
» paroles ; Pere Dominique, ser-
» viteur de Dieu, ayez pitié de
» moi.: cependant on ne voyoit
» personne qui les proferât. Elles
» devenoient plus distinctes &

„ plus intelligibles à mesure qu'on
„ approchoit du lieu de la sépul-
„ ture. Quand on n'en fut éloi-
„ gné que de quelques pas, on
„ apperçût bien d'où venoient ces
„ clameurs, quoi qu'on ne vit
„ personne. On ouvrit donc le
„ tombeau ; & le voleur qui en
„ sortit aussi-tôt, se prosterna
„ aux pieds de Saint Dominique,
„ & le pria de le confesser. Tous
„ les assistans épouvantez d'une
„ apparition si surprenante, lui
„ demanderent qui l'avoit enter-
„ ré dans ce lieu. Il leur répondit
„ qu'il étoit ce fameux voleur qui
„ avoit fait autre-fois tant de
„ maux, & commis tant de cri-
„ mes : à quoi il ajoûta, qu'après
„ une maladie de quelques jours,
„ il tomba dans une longue le-
„ targie : ses Compagnons qui
„ le croyoient mort, l'enterre-
„ rent en ce lieu. Mais étant
„ condamné aux peines de l'en-

„ ser, la Sainte Vierge avoit in-
„ tercedé pour lui auprès de son
„ fils, de qui elle avoit obtenu,
„ que quoi qu'il fut enterré, il
„ ne mourroit pas, que son ame
„ resteroit dans son corps, & qu'il
„ souffriroit des tourmens rigou-
„ reux qui lui tiendroient lieu de
„ la pénitence qu'il n'avoit pas
„ faite de ses péchez. En sorte,
„ continua-t'il, que les deux an-
„ nées que j'ai été dans cette
„ fosse, ont été pour moi un
„ purgatoire très-pénible : & ce
„ bonheur m'est arrivé, pour
„ avoir récité le Rosaire de No-
„ tre-Dame, ainsi que me l'avoit
„ fait promettre le Pere Domi-
„ nique que voicy. Il pria aussi-
„ tôt le Saint d'entendre sa
„ Confession ; à peine fut-elle
„ achevée, à peine eût-il reçû
„ l'absolution de ses fautes, que
„ son ame se sépara de son corps,
„ & fut joüir de la gloire Céleste

„ dans le séjour des Bienheureux.

Le fait qui suit, rapporté par le même (2) Auteur, n'est pas moins considérable

„ En 1251, dit-il un jeune „ Gentil-homme de Brabant, „ malgré la vie mondaine qu'il „ menoit, ne laissoit pas de réci-„ ter tous les jours le Rosaire de „ la Sainte Vierge. Il tomba ma-„ lade & mourut; mais à l'instant „ il ressuscita, & dit à sa sœur „ qui étoit près de lui. Je suis à ce „ moment retourné en vie pour „ faire venir un Prêtre. Tous les „ assistans étonnez, manderent „ le Confesseur, auquel ce jeune „ homme déclara publiquement „ tous ses péchez, & dit qu'il „ avoit été conduit au Tribunal „ de Jesus-Christ, où les démons „ l'accusoient vivement de trois „ crimes, pour lesquels ils de-„ mandoient que l'on prononçat

(2) Ibidem. page 36.

„ la Sentence de condamnation:
„ Mais que la Sainte Mere de
„ Dieu, dont il avoit récité le
„ Rosaire, pria Jesus-Christ son
„ fils, de le renvoyer en cette
„ vie, pour y faire pénitence de
„ ses crimes. Le premier, dit-il,
„ est de n'avoir pas entiérement
„ payé la Dixme, qui est duë
„ aux Curez; le second d'avoir
„ avec mes Compagnons dérobé
„ le diner de quelques pauvres
„ Religieux; & le troisiéme d'a-
„ voir avec mes chiens de chasse
„ gâté les bleds de quelques pau-
„ vres Paysans. Après quoi il as-
„ signa ce qu'il falloit pour répa-
„ rer entiérement ce tort, & ren-
„ dit ensuite son ame à Dieu avec
„ une grande tranquilité d'es-
„ prit. “

Ce sont là de ces faits que le manque de témoins suffisans doit empêcher d'admettre. Il n'y a point d'homme sage, il n'y a

point de fidéle éclairé, qui ne s'écrie à leur lecture, que ce sont des fables plus dangéreuses pour les mœurs, que tout ce qui a paru jusqu'ici sous le nom de contes. Ils marqueront même, que malgré les bonnes intentions de leurs Historiens, il y a de l'impiété à faire paroître la Sainte Viege comme protectrice des désordres les plus criminels, & de l'impénitence finale; en quoy je ne puis me dispenser de les approuver.

Mais si l'on s'avise d'attaquer devant le Peuple ces faux miracles, & ces visions extravagantes; à l'instant se souleve contre vous une troupe d'ignorans, qui faute de discernement & de lumieres, vous regardent comme un homme sans religion; parce que vous attaquez une prétenduë merveille, qui n'a été inventée que pour appuyer une pratique de pieté, Le Peuple saisit presque toûjours

le faux, & ne diſtingue pas la vérité du fait hiſtorique d'avec la vérité de la Doctrine ou de la pratique de pieté, qui eſt reçûë indépendemment du prétendu Miracle. On a beau dire & proteſter, que l'on admet tout ce qui peut aider & ſoutenir la pieté des Fidéles, l'ignorance n'eſt point ſatisfaite; Elle prétend à la faveur d'une Doctrine Religieuſe faire paſſer tout ce qui peut y tenir vrai ou faux. Tel eſt l'égarement d'un Peuple ſans inſtructions, auſſi-bien que de ces autres gens qui n'ont en partage qu'un zéle aveugle, appuyé ſur une profonde ignorance de la Doctrine de l'Egliſe. C'eſt ce qui n'arrive que trop ſouvent à la honte de la Religion, que l'on rendroit mépriſable par ces ſortes de faits apocriphes, ſi une main Toute-Puiſſante n'avoit ſoin en écartant ces traits fabuleux,

de lui conserver le lustre qui lui est dû, & que l'on trouve marqué d'une maniere si sensible dans tout ce que l'Histoire nous rapporte de plus certain sur la Religion.

Ainsi je rentre dans la maxime déja établie, que l'Histoire & les faits historiques sont nécessaires pour appuyer & soutenir la Religion. Mais pour en tirer quelque avantage, il faut que leur vérité soit constante & bien établie: Elle ne peut-être regardée comme telle, que sur le témoignage clair & précis de plusieurs Historiens dignes de foi. Tout ce qui n'est point conforme à cette Régle, en est une exception; & ne peut mériter tout au plus qu'un leger degré de vrai-semblance, & non la certitude seule nécessaire en matiére, sur-tout dans ce qui interesse la Religion.

Il en sera de même de tous

ces faits miraculeux, & de ces prodiges qui ne sont point appuyez sur des témoignages suffisans. Dans la régle ordinaire, il faut pour ajoûter foy à une vérité historique qu'elle soit certifiée par des Historiens accreditez, qui ayent assez de lumiéres pour ne se pas laisser tromper, & assez de bonne foi pour ne nous pas tromper eux-mêmes. Mais dès que ce fait excede le pouvoir de la nature, dès qu'il est merveilleux & miraculeux, il faut pour qu'il fasse toute son impression, que les témoignages en soient encore plus précis, parce qu'il a besoin d'une plus grande autorité, y ayant beaucoup à risquer si l'on y étoit trompé.

C'est ce qui se pratique à Rome dans la Canonisation des SS. Les témoignages uniques & singuliers, ne suffisent pas pour y faire reconnoître un Miracle. On

veut une foule de témoins irréprochables, & la vérité n'en est reconnuë qu'après une information éxacte & Juridique, faite selon les régles du Droit, de la raison, & de la Religion. Ainsi l'on ne doit pas s'étonner si un examen miraculeux qui a souffert un fait rigoureux, est reçû & avoüé dans toute l'Eglise. Les faits qui n'ont pas été mis à cette épreuve, seroient-ils même rapportez dans les Décrets des Souverains Pontifes, sans une assûrance positive de leur certitude ou de l'éxamen qu'on en auroit fait, restent toûjours dans les dégrez inférieurs de la vrai-semblance. (3) C'est le sentiment de *Melchior Ca-*

[3] In maximo illi errore versantur, qui rerum gestarum memorias, tanquam Ecclesiæ oracula accipiunt, si eas in Epistolis & decretis suis Pontifices aliquando usurparint: non idem est; mihi crede, Historiæ approbatio, & usurpatio. *Melchior Canus de Locis Theologicis. Lib. XI. cap. 3. vers. 14.*

no, Evêque des Canaries, l'un des plus célebres Theologiens du Concile de Trente, & des plus grandes lumieres de l'Eglise d'Espagne.

L'Histoire n'est pas moins nécessaire pour la Morale, que pour le fond de la Religion: Il s'agit seulement de s'expliquer. Qu'on ne s'imagine pas que l'Historien qui veut inspirer des mœurs, soit obligé de faire un traité Dogmatique de morale, ou de donner comme *Strada*, des maximes assommantes & ennuyeuses, qui font un corps étranger à l'Histoire où elles sont cousuës. Donner des mœurs en matiéres historique, c'est peindre la vertu & le vice, l'honnête-homme & le scelerat, avec les couleurs qui leurs conviennent, c'est par un mot seul qui paroît (4) souvent essen-

L'Histoire nécessaire pour la morale.

[4] Curandum est ne sententiæ emineant extra corpus orationis expressæ, sed intexto vestibus colore eniteant. *Petronius in Satyrico*

tiel au fait, donner lieu à son Lecteur, de faire sur soi des retours utiles & interressans : c'est l'engager en le conduisant dans les secrets sentiers de l'Histoire, à devenir homme de bien sans qu'il s'apperçoive qu'on a dessein de le faire. C'est le porter à vaincre ses désirs, en lui faisant connoître la haute estime qu'ont acquis ceux qui se sont surmontez eux-mêmes, & le mépris où sont tombées ces ames basses, aveuglement livrées à leurs folles passions.

Inspirer des mœurs dans l'Histoire, c'est représenter *Denis*, chassé de la Sicile qu'il avoit tyrannisée par ses débauces, ses rapines & ses meurtres, pour aller faire dans Athenes, dont il étoit le joüet, la vile fonction de Maître d'école; c'est montrer *Néron*, soüillé de toutes sortes de crimes, qui se voit contraint de mettre le com-

ble à ses forfaits, en portant sur soi cette main meurtriere qu'il avoit fait sentir à tout ce qu'il connoissoit de gens d'honneur à Rome & dans l'Empire : c'est faire voir *Loüis XI.* Roy de France, rongé par les mêmes inquiétudes dont il vouloit traverser le Gouvernement de ses voisins : c'est le voir pris aux mêmes piéges qu'il tend pour surprendre les autres.

Enfin ; si l'on me permet de continuer le Tableau par des traits opposés à ceux que je viens de rapporter, je dirai que donner des mœurs dans l'Histoire ; c'est représenter *Auguste*, qui malgré les embarras du gouvernement, au milieu du tumulte des affaires du plus grand Empire que l'on ait vû, sçait se procurer dans son Palais une sage retraite, où il s'occupe à lire les Histoires (5) de l'une & de l'autre Langue, pour

[5]. *Suetonius* in Octavio. cap. 89.

y puiser des maximes de douceur, de clemence & de générosité, aussi utiles pour sa propre instruction, que pour conduire sagement les autres: C'est montrer, *Loüis IX.* toûjours vertueux, & cependant toûjours Roy: c'est faire voir *Loüis XII.* époux attentif, ami fidéle, Pere d'un Peuple, qu'il regarde comme sa propre famille, toûjours également grand, soit au dedans, soit au dehors: c'est représenter *Loüis XIV.* qui par des vertus qui paroissoient inspirées, sçait se faire tendrement aimer dans l'interieur de sa Famille, respecter par ses Peuples, craindre & redouter par tout l'Univers, & qui meurt, enfin, l'admiration de tous les ennemis, qu'il avoit fait trembler pendant le cours du regne le plus long & le plus glorieux que la France ait connu. C'est montrer ce Grand Roy ennemi des vices qui deshonorent l'humanité,

le mensonge & l'ivrognerie : c'est le faire voir tranquile & résigné aux ordres de la Providence au milieu des afflictions les plus sensibles à l'humanité ; lorsque la mort lui enleva dans son fils & ses petits fils, ce qu'il y avoit de plus précieux & de plus consolant pour lui en ce monde. C'est enfin faire sentir cette équité naturelle qui lui fait rejetter avec indignation les offres qui lui furent faites d'aller bombarder Lisbonne, & rompre les Digues de la Hollande, parce que les Etats Generaux pressoient vivement une guerre où la gloire de ce Prince n'étoit pas moins interressée que celle de Philippe V. son petit fils ; & parce que le feu Roi de Portugal, s'étoit vû contraint par des conjonctures inévitables, d'embrasser le parti des Ennemis de la France. Inspirer des mœurs dans l'Histoire, c'est

représenter une Providence particuliere attachée à soutenir, à retirer même du péril, & du précipice le sage Empereur *Leopold*, pour récompenser l'éminence de ses vertus, dignes de l'éternité.

Il y a long tems que d'excellens hommes ont témoigné que tel étoit l'avantage de l'Histoire. „ C'est par l'Histoire, dit le „ Pere [1] Mabillon, qu'on ap„ prend non-seulement la mora„ le par les éxemples, mais aussi „ les dogmes de notre Religion: „ C'est par ce moyen qu'on ap„ prend à former la prudence „ par la considération des événe„ mens passez; c'est-là qu'on voit, „ comme dans un miroir, l'in„ constance des choses humai„ nes. Il y auroit néanmoins une „ apparence raisonnable d'en „ douter, continuë ce sçavant

(1) Dom *Jean Mabillon.* Traité des Etudes Monastiques. Partie 2. chap. 8.

„ Religieux, parce que les differentes actions qui se trouvent
„ dans l'Histoire, ne sont pas
„ toujours conformes à la droite
„ raison ; cependant on doit la
„ regarder même en cela comme
„ la regle de notre conduite, &
„ c'est sur les défauts qu'il faut
„ s'arrêter dans l'Histoire; autrement, comme le nombre des
„ actions vertueuses est fort petit, on feroit bien du chemin
„ sans se reposer : en un mot étudier l'Histoire, c'est apprendre à se connoitre soi-même
„ dans les autres, c'est trouver
„ dans les Saints, & dans les personnes vertueuses de quoi s'édifier, & dans les méchans &
„ les vicieux, ce que l'on doit
„ éviter, & comme il faut se comporter dans les évenemens avantageux ; enfin il n'y a rien
„ de plus utile aux hommes que
„ de leur montrer dans l'Histoire

„ comme dans un miroir, l'image „ de leurs fautes.

C'est en quoi le Pere Mabillon avoit suivi le sçavant Evêque de Meaux, cette incomparable lumiére de l'Eglise de France. „ Il „ n'y a pas de meilleur moyen „ que l'Histoire, dit ce grand (2) „ homme, pour découvrir ce que „ peuvent les passions & les inter- „ rêts, les tems & les conjonctu- „ res, les bons & les mauvais con- „ seils.

Le Roman corrompt la morale.

C'est donc à tort que l'Auteur de l'*Usage des Romans*, prétend que l'Histoire donne de terribles assauts aux bonnes mœurs. A-t'on vû un Historien loüer le tyran & l'usurpateur, blâmer les Grands Rois, approuver les désordres & les déreglemens des Princes? Remarque-t'on que par des maximes pernicieuses ou par des re-

(2) M. *Bossuet*. Discours sur l'Histoire universelle, pag. 1.

tours affectés, ils cherchent à dénigrer la vertu & à faire triompher le vice?

C'est néanmoins ce que pratique le Roman, dont la morale est fausse, contraire à la Religion, & même à la Philosophie; je parle d'une Philosophie purement humaine. On n'est pas étonné de lire dans *la Fontaine*, tout ce qui peut favoriser la passion, & dégouter de la vertu, lorsqu'il dit:

Chez les amis, tout s'excuse, tout passe, [1]
Chez les Amans, tout plaît, tout est parfait,
Chez les Epoux, tout ennuye, & tout lasse.

Mais peut-on voir, sans indignation, la sainteté de l'amour conjugale avilié par une personne du sexe, telle que Madame de *Ville-dieu*. (2) *Bonne raison*, dit-

[1] *La Fontaine* dans Belphegor.
(2) Madame de *Ville-dieu*. Amours

elle, *comme si les maris étoient faits pour être aimez?* Je lui demanderois volontiers, pourquoi donc sont-ils faits; est-ce pour être haïs? *Que les larmes & les* [3] *regrets durent peu*, dit-elle encore, *quand on n'a qu'un mary à pleurer, & qu'un amant console aisément d'une telle perte.* Ne pousse-t'elle pas cette corruption beaucoup plus loin, lorsqu'elle marque que *ce n'est pas un crime* [4] *à une Femme d'aimer un Roy; on n'en est que plus estimée des hommes, & je crois même qu'on n'en est guéres plus coupable devant Dieu. Les Rois lui sont si chers, que je pense qu'il reçoit bien tout ce qui lui vient de leur part; mais nous autres personnes du commun, nous ne devons pas esperer de joüir du privilege des Grands.*

Ainsi on ne doit pas s'étonner de voir qu'elle se glorifie elle-même de ses propres foiblesses par ces paroles.

des grands-hommes, tome 5. De ses œuvres, pag. 308.

[3] Au même Tome 5. pag. 371.

[4] Mad. de *Ville-ditu*. Annales ga-

Je ne me défens point d'avoir dans
mes beaux jours,
Pénétré le secret des plus tendres
amours,
De sçavoir qu'il n'est point de si
sacré mystere ;
Dont je ne sois l'éxemple ; ou l'é-
clarcissement :
Et si j'en croy plus d'un serment ;
Quand je sçus aimer, je sçus plai-
re :
Et ne fus pas amante sans amant. [5]

C'est donc avec raison qu'un homme du monde, mais rempli de probité & d'honneur, a dit ; que ces sortes de Livres ne sont propres qu'à faire abuser des amours licites, & à pratiquer les illicites. [6]

Se trouve-t'il de semblables

lantes tom. 9. De ses œuvres, pag. 361.

[5] Madame de *Ville-dieu*, tom. 2. pag. 122.

[6] Discours politiques & militaires du sieur de *la Noue* Discours 6.

écarts dans les Historiens ? & ne pouvons-nous pas dire que le vraisemblable qui se rencontre dans les Romans, est uniquement destiné à la volupté ? La passion n'y est exposée que pour séduire le cœur, au lieu que la vérité historique est entiérement occupée de l'utilité publique & particuliére : N'est-on pas confirmé dans la juste obéïssance que l'on doit au Souverain, lorsqu'on voit après la mort fatale de Henry IV. les Ducs de Mayenne & de Guise autrefois si inquiets, qu'ils ne pouvoient se resoudre à reconnoître pour Maître le véritable successeur de la Couronne, devenir cependant sages, moderez & soumis à un Roi mineur, qui ne commence à régner que par le plus triste accident qui soit arrivé à ce Royaume, où les esprits mêmes n'étoient pas encore bien affermis dans la Paix, & la tranquilité.

J'explique donc en deux mots la différence de l'Histoire & du Roman par rapport aux mœurs. La passion se nourrit, s'entretient, & se satisfait dans le Roman, & la vertu se soutient, se fortifie, & se perfectionne par l'Histoire. C'est ce qu'il y a de plus grand, & de plus consolant pour le cœur.

L'Histoire n'est point une morale purement spéculative, séche, & sans une juste application, telle qu'on l'enseigne dans les Ecoles : c'est une morale d'usage & de pratique ; au lieu que le Roman en est la corruption. Il est difficile d'apprendre la morale par les régles ; il est aisé de la connoître, & de s'y rendre habile par l'Histoire. *Longum iter est per præcepta, breve & efficax per exempla.* (7). Caractere de la Morale de l'Histoire.

Il y a plus, on peut avoir des L'Histoire donne

(7) *Seneca* Epist. 6.

lieu de prendre de grands sentimens.

mœurs sans élévation ; mais pour peu qu'on ait de génie, on prend outre les mœurs, des sentimens dans l'Histoire, qu'on ne sçauroit prendre dans l'étude d'aucune autre science. Que l'on définisse le courage & la générosité dans un Traité de morale, ou dans un Discours dogmatique, que l'on prouve même combien ces vertus sont nécessaires, on n'en deviendra ni plus courageux, ni plus généreux. Au lieu que quand un Prince de la Maison de Lorraine lira les actions héroïque du Grand Duc de Guise sous Henry II. ou du Comte d'Harcourt sous nos deux derniers Rois, il doit naturellement se dire à lui-même ; mais ne suis-je pas du sang de ces grands hommes, l'honneur de leur tems & de ma Maison ; pourquoi donc ne les imiterai-je pas dans ce qu'ils ont fait de grand ? Quand un Seigneur de la Maison

de Montmorency verra le Connétable qui meurt à la Bataille de Saint Denis avec une noble & généreuse tranquilité, seule digne des grandes ames, pourra-t'il se dispenser de souhaiter une mort aussi glorieuse, pourvû qu'elle ait été précédée par des actions aussi héroïques ?

N'est-ce pas même ce qui fit prononcer à S. Augustin [1] cette belle parole, lorsqu'il eut écouté la vie de S. Antoine ? *Sera-il dit que des ignorans & des imbecilles gagneront le Royaume des Cieux, & que nous autres avec nos lumieres & nos connoissances, resterons dans la fange & dans la boüe ?*

Je sçais néanmoins que l'Histoire ne fait ni les grands cœurs, ni les grands hommes; mais elle aide & fortifie les principes de la nature : elle apprend à ceux qui ont naturellement de la grandeur,

[1] S. *August.* Lib. 8. Confess. c. 7.

ce qu'ils doivent faire, pour être véritablement grands. Elle détermine les tems, les actions & les circonstances; car il n'y a pas moins de danger d'être grand & courageux hors de propos, que d'être lâche quand il faut témoigner de la valeur.

L'Histoire nous aprend à nous connoitre.

L'Histoire renferme encore un avantage plus étendu par rapport au reste de l'humanité. Si l'on aprend par l'Histoire à connoître la grandeur de l'homme, on aprend encore mieux à se convaincre du peu que l'on vaut, & combien nous sommes peu de chose. Que l'on rappelle à sa mémoire tout ce qu'il y a eu de grands Rois, & ce qui a paru d'Hommes illustres dans les différentes Monarchies, dont ils ont été le soutien & l'ornement: trouve-t'on que le monde ait manqué, parce que ces Arcboutans de l'Univers ont été renversez. Josué, Samson &

David, ont-ils entrainez avec eux la chute du peuple d'Israël? L'Empire des Perses s'est-il anéanti à la mort de Cyrus son Fondateur? Philippe Auguste a-t'il emporté avec lui tout le bonheur de la France, & Philippe II. celui de l'Espagne? Et pour venir à des objets du second ordre: du Guesclin, Clisson, & Gaston de Foix ont disparu, sans que le Royaume dont ils étoient l'ornement, ait été perdu ou affoibli. Richelieu Grand Ministre, & Turenne Général incomparable, n'ont point entraînez avec eux la chute de cette Monarchie. Preuve certaine que cet Univers, & que ces Royaumes n'ont pas été faits pour eux; mais qu'eux-mêmes n'y ont été placez, que pour contribuer en leur maniére à l'ordre de l'Univers.

Que devons nous donc penser de nous autres particuliers, qui

nous trouvons dans un ordre très-inférieur, & qui ne faisons aucune figure dans le monde, qui ne contribuons en rien à sa grandeur, qui souvent même ne sommes pas connus hors de notre famille, ou d'un petit cercle d'amis? Si la mort de tout ce qu'il y a de grand & d'illustre n'apporte aucun préjudice à l'économie de l'Univers, il faut avoüer que tout ce qu'il y a de considérable est bien peu de chose, & que nous autres sommes encore beaucoup moins. Il n'y a qu'une main invisible qui régle, qui arrange & qui détermine tout ce qui se passe à nos yeux. Il n'y a que cette main par conséquent qui soit grande : parce qu'elle seule distribuë les véritables grandeurs. Ce sont là les sages & utiles réfléxions, où la lecture de l'Histoire nous doit porter.

Mais trouve-t'on ces avantages dans le Roman ; loin d'y appren-

dre des veritez si sensibles, on se persuade qu'on est grand, qu'on est des objets bien importans, que tout ce qui se passe dans le monde n'est fait que pour nous, & que tout tend ou doit tendre à satisfaire notre passion.

ARTICLE V.

L'Histoire nécessaire pour la Politique, le Droit public, & le Droit des Gens.

JE serai beaucoup moins diffus sur cet Article que sur le précédent; parce que les maximes que j'y traite ont été suffisamment éclaircies par d'habiles Ecrivains. Il n'est personne qui ne sçache que la *prudence* se forme plus par l'expérience que par les préceptes. Tous les hommes, ceux mêmes qui sont le plus livrez aux affaires, ne peuvent par eux-mêmes avoir qu'une expérience commune,

qui n'eſt pas capable de ſuffire à tout. Ils ſont donc obligez de profiter de l'expérience des autres hommes : ce qu'ils ne ſçauroient faire que par l'Hiſtoire.

Par là ils découvrent la conduite qu'ils doivent tenir dans le monde. Ils appuyent par les exemples, les régles que la ſaine morale leur a preſcrites : ils peuvent même y apporter les exceptions convenables. Ceci ne regarde à la vérité que la prudence particuliére & perſonnelle.

Hiſtoire néceſſaire pour la Politique.

Mais l'Hiſtoire a bien d'autres avantages dès qu'il s'agit de ſe former dans cette prudence générale & publique que l'on appelle *Politique*. On ſçait » qu'elle conſiſte » dans l'art de conduire les hommes & les affaires publiques » avec ſageſſe & dexterité dans » les différentes parties du gou» vernement civil. » C'eſt l'idée que l'on doit avoir de la véritable

politique. L'Histoire la guide & la conduit comme par la main : elle lui montre non seulement les causes des grands événemens, elle fait même appercevoir ce qui retarde ou ce qui fait avancer leur succès. Et quoique les conjonctures des affaires ne soient pas toûjours les mêmes : ou si elles sont les mêmes pour le fond (*) elles se différentient par des accidens inopinez, ou si l'on veut par les différens caractéres des hommes. Ainsi l'on peut prendre des moïens convenables pour ne pas tomber dans les inconvéniens qu'il faut éviter. Alors l'Histoire tient lieu de précepte : c'est une régle vivante pour la politique. Tel est le sentiment des personnes les plus habiles, qui prescrivent pour lec-

(*) In Historia res non mutantur, personæ mutantur. Manet eadem natura hominum, & si fit in dies deterior, redeunt singula negocia, similes causæ, & occasiones. similes hominum errores. *Christophor. Pazelius oratione de Historia.*

ture principale en politique celle de l'Histoire, non pas à la vérité de ces Histoires séches & décharnées, où l'on trouve à peine la substance nécessaire pour nourrir l'esprit, mais de celles qui expliquent les motifs secrets des grands [1] événemens, qui font voir avec quelles précautions il a fallu se conduire pour y réüssir, aussi bien que les fautes, & les imprudences qui les ont fait manquer. Il est vrai qu'il est peu d'histoires de ce caractére: mais c'est un bien pour les personnes qui ont besoin de ces lectures. Elles sont dispensées de lire beaucoup

[1] Interim verò Politicorum studiis non alias leges præscribam, nisi ut interevolvendum cujuscumque gentis ac regionis historicos, illis præsertim immorentur & adsuescant, qui non tantum rerum eventus aut acta principium, bellaque hic & alibi gesta; sed omnium latentes caussas subindicant, consilia explicant, judiciumque de singulis brevi, & argutâ sententiâ proferunt, quod velut anima censetur totius susceptæ narrationis. *Gabriel Naudæus in Bibliographia Politica cap.* 24.

moins, mais en même tems elles sont obligées de méditer avec plus de soin & d'attention.

Histoire nécessaire pour le droit public.

Le *Droit public*, qui est une des plus nobles parties de la politique, ne se connoît parfaitement que par [2] l'Histoire. On sçait que » ce » Droit contient les Loix qui re- » gardent l'ordre, le gouverne- » ment & la sureté de chaque Mo- » narchie, Etat ou République » en particulier. » Mais souvent ces Loix ne sont pas écrites, ou elles sont peu connuës, ou enfin elles ne le sont que par l'usage.

C'est par l'Histoire que l'on connoît que peu de tems après la chute de la Maison de Charlemagne, c'est-à-dire depuis le XI. siécle, la Couronne Imperiale est devenuë élective. [3] L'on sçait par la mê-

[2] Ergo etiam Politica & Historia sunt principia Juris publici communia. *Gabriel Schweder. Institut. Juris pub. partis generalis cap. 1. n. 14 Editâ Tubingæ 1707.*

[3] Hoc etiam ibi (in Conventu For-

me voie, que sous Loüis de Baviére, l'un des plus grands Princes de son siécle, le Défenseur & le Restaurateur de la libérté Germanique, on fit un Decret (4) qui porte qu'à l'avenir on n'élévera plus à la dignité Impériale aucun Prince de la Maison d'Autriche : Decret même renouvellé par l'Empereur Charles IV. l'an 1362. & qui fut exactement observé jusques en 1438. qu'Albert II. de la Maison d'Autriche fut élû Empereur. Que depuis ce tems-là, cette Auguste Maison a possédé l'Empire

cheimensi anno 1077.) consensu communi comprobatum ut regia potestas nulli per hæreditatem (sicut antè fuit consuetudo) cederet, sed filius Regis, etiam si valdè dignus, per electionem spontaneam, non per successionis lineam Rex proveniret : Si vero non esset dignus, vel si nollet eum populus, quem Regem facere vellet, habere in potestate. *Bruno de Bello Saxonico Tomo I. scriptorum Germ. Marq. Freheri & Goldast. Tom. I. constit. Imper. p. 238.*

(4) Manifeste de Baviére page 105.

ſans interruption jusques à mettre tout en œuvre pour le rendre héréditaire. L'Hiſtoire ne nous fait-elle pas connoître le changement que (5) l'Empereur Maximilien I. vouloit apporter au droit public de l'Empire, juſques à offrir même au Roi de France Charles VIII. de lui céder tous les droits qu'il avoit en Italie, pourvû que Charles lui donna de grandes ſommes d'argent, & des forces ſuffiſantes pour ſubjuguer les Princes d'Allemagne. Mais ce projet étant venu à leur connoiſſance, ils s'y oppoſérent avec ſuccès; & obligérent l'Empereur à reconnoître, par un acte publié l'an 1495. que *les Etats de l'Empire ne dépendant point de l'autorité abſoluë des Empereurs, ils joüiſſent également des Droits de Souveraineté, & partagent la Majeſté avec lui.*

Et s'il faut parler du Droit pu-

(5) Manifeſte de Baviére pag. 112. 115.

plic du Royaume de France : n'est-ce point par le témoignage des Historiens, soit François, soit Etrangers, que nous remarquons la constance avec laquelle on a réguliérement observé cette Loi, de n'admettre à la Couronne que les seuls mâles, non par droit héréditaire, comme s'il étoit question d'un Domaine patrimonial, mais par un droit successif, établi par toute la nation. Droit même, pour parler avec un de nos Ecrivains, (1) qui est plûtôt établi pour le

[1] Etre la Loy Gallique au bien du peuple, & non pas des Rois ; cela est pour tout certain, à qui considére combien elle est au Roi dommageable, quand elle détruit la moitié de leur postérité : car il est pour tout certain que si elle n'eût été de la seule partie du peuple, elle n'eût jamais contraint les Princes à se faire un tel tort, que de perdre, quant aux droits de la Couronne, la moitié de leur Sang .... Le peuple Gallique, quand il appella les Princes Francs pour régner sur la Terre Gallique, étoit beaucoup plus fort & puissant, sans comparaison

bien & la tranquillité des peuples, que pour l'avantage des Souverains : puisque par là ces derniers voyent détruire dans les femelles, qui sont excluës de la couronne, la moitié de leur sang & de leur postérité, en quoi ils sont traitez moins favorablement que leurs sujets : au lieu que le peuple en tire tout l'avantage, puisqu'au moyen de cette Loy, il n'est point exposé à se voir gouverné par des étrangers, comme il n'arrive que trop souvent à ceux qui ne suivent pas la même disposition.

Enfin les maximes du droit des Gens si nécessaires, si essentielles

Histoire nécessaire pour le droit des Gens.

que n'eût sçû être ledit Pharamond avec toute la compagnie de Francs ou Allemands qui étoient avec lui : car étant naturellement un chacun pere obligé de rendre la condition de ses enfans la meilleure qu'il peut, s'il eût pû, il n'y a doute qu'il n'eût rompu une Loi à lui & à sa postérité si dommageable. *Guillaume Postel*, de la Loi Salique chap. 10. in 16. Paris 1552.

en elles-mêmes, sont-elles connuës par d'autres voïes que par l'Histoire ? Ce droit dont les principes sont gravés dans le cœur de tous les Peuples, » renferme les » Loix expresses & tacites, dont » toutes les Nations policées sont » convenuës pour leur mutuelle » sûreté, ou leur réciproque liai- » son ou correspondance. » Ces Loix n'étant pas ordinairement établies par des actes publics, mais seulement certifiées par des faits notoires, il n'y a que l'Histoire qui puisse nous en instruire.

Que conclure, quand on voit David qui fait mourir le meurtrier de Saül, son ennemi ? Alexandre qui poursuit lui-même les Assassins de Darius ; Vitellius ceux de Galba : L'Empereur Sévére, ceux de Pertinax ? Et ce qui frappe encore plus, de lire que Bajazet II. Empereur [2] des Turcs, envoie

(2) *Paulus Jovius.*

au ſupplice Bernard Bandini, pour avoir maſſacré Julien de Medicis; quoique le meurtrier, pour ſe ſouſtraire à l'indignation publique, eût abandonné ſa patrie & l'Europe même, cherchant une retraite aſſûrée juſques dans le fond de l'Aſie?

N'eſt-ce pas nous faire entendre que le ſang des Souverains & des Princes, même ennemis, dans quelques veines qu'il coule, eſt toujours reſpectable? N'eſt-ce pas nous dire que de ſemblables forfaits intéreſſent toutes les Têtes Couronnées, dont il ſeroit également [3] honteux & pernicieux de ne pas tirer vengeance; en quoi l'honnêteté publique s'accorde avec la juſtice immuable de toutes

(3) Exempli, communemque omnium Regum eſſe cauſam, quum negligere illi indecorum eſſe & periculoſum, quippe cum in altero juſtitiæ ejus, in altero etiam utilitatis cauſa verſetur. *Darius apud Quintum Curtium.*

les Nations. Un exemple sensible de cette conduite, seule approuvée, seule équitable, s'est passé sous nos yeux, & d'autres que moi en sont informés. Le brave & vertueux Maréchal de BOUFFLERS ayant appris pendant le Siége de l'Isle, en 1708, qu'un de ses Partisans avoit dit que le Prince Eugene de Savoye, passoit tous les jours à la portée de son fusil, & qu'il pouvoit aisément le tuer ; il le fit paroître devant lui, pour lui marquer qu'il lui feroit sa fortune, s'il pouvoit lui amener ce Prince prisonnier : Mais que s'il s'avisoit d'attenter à sa vie, il lui déclaroit qu'il n'y auroit, pour un aussi grand crime, aucune grace à espérer pour lui, & que s'il soupçonnoit même qu'il en eût eu la pensée, il le feroit dès à présent enfermer dans une étroite prison, pour le reste de ses jours.

Si la personne d'un Prince en-

nemi est sacrée pour tous les hommes, que doit-on penser du Souverain qui est le Chef, l'ame, & le Protecteur de l'Etat, qui est le Défenseur de ses Sujets & de la Patrie? Est-il permis de le regarder avec d'autres yeux que nous regardons nos Peres? On devient criminel, je ne dis pas seulement quand on l'attaque en sa personne, mais même dès qu'on se livre contre lui à des médisances, à des reproches, [4] ou à des paroles outrageantes. C'est la Loi même que le S. Esprit a dictée: *Ne médites point du Roi; n'en pensez point mal.* Ce que je dis des Rois, se doit étendre à tous les Chefs des gouvernemens monarchiques, mixtes ou républicains.

[4] In cogitatione tua Regi ne detrahas. *Eccl.* 10. 20. *Ce qui a été suivi par Arnobe.* Majestatis sunt apud vos Rei qui de vestris secùs obmurmuraverint aliquid Regibus. *Arnobius, adversùs Gentes. lib. 4. circa finem. Ainsi c'étoit aussi la Loi des Nations.*

L'Histoire nous montre même que cette maxime du droit des Gens s'étend beaucoup plus loin ; puisqu'elle n'exempte pas du crime de Léze-Majesté, ceux qui sans y consentir, n'ont eu qu'une simple connoissance des attentats formés contre le Prince, ou la Patrie. N'est-ce pas ce qui fit condamner à une prison perpétuelle Julien Girolami, parce qu'il n'avoit pas révelé en 1559 la conspiration de Pucci & de Cavalcanti contre le Duc de Florence, Cosme de Medicis, quoiqu'il l'eût toujours désaprouvée, *Julianus Hieronymianus quod conjurationem non revelasset (quamvis rem adversaretur) in arce (5) Volaterranâ vitæ quod superat peragere jussus.* C'est ce que dit M. de Thou.

N'est-ce pas ce qui fait dire au même Historien, qu'un Officier

[5] *Thuanus*, lib. 23. hist num 99. ad annum 1559.

des Troupes de Henry IV. étoit coupable du crime de Leze-Majesté, pour n'avoir pas découvert la conspiration que le Chartreux Pierre de Laval avoit tramée (6) contre ce Prince? N'est-ce pas ce qui obligea encore le Pere Jean Garnet, Jesuite, à confesser lui-même au Roy Jacques d'Angleterre, qu'il étoit coupable pour n'avoir pas révelé la conspiration des poudres, qui lui avoit été communiquée : *In reticendo erga Regem peccasse, & dolere sibi, veniamque à Regia majestate suppliciter exposcere.* C'est encore M. de Thou qui parle. (7.)

C'est à dessein que je m'attache à rapporter tous ces traits tirés de Monsieur de Thou, l'un de nos

[6] *Thuanus*, lib. 118. hist. n. 90 ad annum 1597. Nihil ea de re Regi revelavit quod crimen perduellionis evitaturo necesse erat.

[7] *Thuanus*, lib. 135. hist. num. 53. ad annum 1606.

plus célebres Ecrivains, & qui joignoit aux lumieres historiques une profonde connoissance de toute la Jurisprudence. L'on voit par ces témoignages également historiques & domestiques, que M. de Thou, son fils, étoit coupable de n'avoir pas découvert la conspiration que M. de Saint-Mars lui avoit confiée, pour laquelle il étoit punissable, non seulement par les maximes incontestables du droit des Gens, mais encore par l'Edit du Roi Louis XI. du 22 Décembre 1447, qui porte, » que » toutes personnes qui sçauront, » ou auront connoissance de quel» ques traitez, conspirations, ma» chinations, ou entreprises qui » se feront à l'encontre des Rois & » Reines de France, ou de leurs » Enfans, & leur Etat & sûreté, & » de la chose publique du Royau» me, soient tenus & réputés cri» mineux de Leze-Majesté, &

» punis de semblable peine & » pareille punition que doivent » être les principaux Auteurs, » Conspirateurs, Fauteurs & Con- » ducteurs desdits crimes, sans ex- » ceptions, ni réservations de per- » sonne quelconque, de quelque » état, qualité, condition, digni- » té, Noblesse, Seigneurie, préé- » minence, ou prérogative que ce » soit, ou puisse être, en quelque » maniere que ce soit, s'ils ne se » revelent au Roi ou aux princi- » paux Juges & Officiers des païs » où ils seront, le plutôt que pos- » sible leur sera, après qu'ils en » auront eu connoissance: Auquel » cas, & quand ainsi le réveleront, » ou envoyeront réveler, ils ne » seront en aucun danger de pu- » nition desdits crimes; mais se- » ront dignes de rémunération. » Loi si certaine, que les plus céle- bres Jurisconsultes n'ont pû s'em-

pêcher d'en reconnoître (8) la justice. C'est donc à tort que M. Dupuy a prétendu justifier dans son Apologie manuscrite, la conduite de M. de Thou, & attaquer l'Ecit de Louis XI. Il accorde trop à l'amitié, & point assez à la sûreté de l'Etat. C'est à tort que Guy Patin, & quelques autres fron-

(8) Qui nudam factionis notitiam habent, citrà participatæ factionis crimen [de quo aliæ sunt leges] certè in proprio perduellionis crimine capitali, & hunc conscium pœna puniri frequentior schola rectè scifcit *Jac. Gothofredus ad legem quisquis, Cod. ad legem Juliam, Majest. Et Prosper Farinacius, celebre Jurisconsulte, Italien, dit aussi* : Quod ex sola scientia in crimine Læsæ-Majestatis quis tenetur, & punitur; & propterea sciens tractatum, conspirationem seu rebellionem contra suum Principem & Rempublicam & non revelans, illius criminis reus est .... ut sicut principalis delinquens & conspirans contra suum Principem, pœnâ mortis puniendus est, ita etiam eâdem pœnâ puniendus sit non revelans talem conspirationem. *Farinacius, tom. 1. operum quæst. 51. n. 69. & 72.*

deurs ont voulu dire que M. de Thou n'avoit été condamné qu'en haine de Jacques-Auguſte de Thou, ſon Pere, qui avoit marqué dans ſon Hiſtoire, des choſes peu avantageuſes à la mémoire d'Antoine de Richelieu, Grand Prévôt de France, Pere du Cardinal.

On ne ſçauroit diſconvenir cependant qu'il ne ſoit triſte à un homme d'honneur de ſe voir dépoſitaire d'un ſemblable ſecret. Alors il a lieu de ſe dire ſouvent avec Philotas dans Quinte-Curſe; ,, Que devons nous faire dans ,, ces triſtes conjonctures, ſi nous ,, devenons mépriſables en reve- ,, lant le ſecret de nôtre amy: ou ,, ſi nous devenons ſuſpects en ,, gardant le ſilence? *Si & cum indicamus invisi, & cum tacemus* [9] *suspecti sumus, quid facere nos oportet?* Une ſeule réponſe décide la queſtion; on doit faire ſon devoir

(9.) Quintus Curtius. lib. 6.

puisque les Theologiens même les plus exacts, obligent le Confesseur à découvrir la nature du crime; mais non pas le Criminel-tant on est persuadé que le salut du Prince & la seureté de l'Etat, sont la premiére Loi du gouvernement; c'est ce que le Cardinal *Bellarmin* [1] a marqué à Rome, *Suarez* en Espagne, *Gobat* en Allemagne, & le Pere *Alexandre* en France.

Ce que je dis des Princes & des Chefs du gouvernement, s'étend jusques aux Ministres, on sçait qu'ils sont partie de la Souveraineté; c'est un même [2] corps

(1) *Bellarminus* Apologia adversus Regem Angliæ. *Suarez* in defensione Fidei Catholicæ dub. 6. cap. 3. num. 11. *Gobat* Theologiæ moralis tom. 1. Tractatu 7. Casu 2, num. 895. *Natalis Alexander* Theologiæ, lib. 2 cap. 5. Regula 48. *où l'on trouve cette décision.* Potest etiam & DEBET sacerdos monere Principem, vel eos qui Reipublicæ præsunt, de periculo imminente, speciemque criminis attenti revelare, modo

avec le Souverain, dont ils sont la langue, les yeux & l'oreille, & qu'attaquer le Ministre, c'est attaquer le Roy même.

L'Homme inquiet & turbulant ne connoît pas d'autre supercherie; il n'outrage Richelieu, Mazarin & Colbert, que parce qu'il n'ose outrager de front le Souverain legitime. Un ancien Apo-

reum ex cujus tantum confessione illud novit, nominatim & in individuo non indicet, non prodat, non revelet.

(2) Quæro, num aliquis offendens Conciliarium Principis incurrat crimen Lesæ. Majestatis? Resp. indistinctè, teneo quod committatur crimen Lezæ Majestatis, nam Consiliarii sunt pars corporis ipsius Principis, & ideo illos offendens, indistinctè censendus est Principem offendere: semper tamen intelligo de Consiliariis residentibus apud personam Principis in supremo consistorio, & non aliter. *Julius Clarus practica criminalis, lib. 5. Leza Majestatis. C'est aussi le sentiment de* Farinacius *celebre Criminaliste d'Italie, qui détaille beaucoup plus ce principe dans son traité* de Crimine Lezæ Majestatis. *Conformément à la Loy* Julia Majest.

logiste de la Religion Chrétienne a donc eu raison de placer immediatement après le crime commis contre le Prince, l'insulte qui seroit faite à son Ministre ou aux Magistrats publics. *Majestatis sunt apud vos rei, qui de vestris secus obmurmuraverint aliquid Regibus: Magistratum in ordinem redigere, convitio prosequi; suis* [3] *esse decretis periculosissimum pœnis.* Alors le Prince doit avoir soin de la dignité & de la seureté de son Ministre, puisque le Ministre est chargé par le Prince, du soin & de la direction de ses affaires & de celles du Gouvernement; il y a un moyen seur de réduire les Ministres, & de les mettre à la raison; c'est la voye des remontrances sages & respectueuses; qui leur font connoître à quel point ils sont trompez par les Subalternes: ils ont

[3] *Arnobius*, adversus Gentes, lib. 4. circa finem.

trop d'équité pour s'oppoſer au bien general ; & trop de diſcernement pour rejetter des veritez connuës : ou même on peut les renvoyer à l'Hiſtoire. Eux & les perſonnes qu'ils employent, trouveront dans la conduite des bons & des mauvais Miniſtres plus de ſecours qu'il ne faut pour imiter les actions loüables des uns, & & pour éviter les démarches odieuſes des autres.

Que d'avantages eſſentiels ne tire-t-on pas de l'Hiſtoire pour ſe former & s'affermir dans ces maximes ſi importantes, pour la vie civile & ſi néceſſaires pour le bien de tous les gouvernemens. Peut-on dire qu'on remarque les mêmes principes dans la lecture des Romans ? Il eſt vrai que le nouvel Auteur nous dit, qu'on ne doit attaquer dans les Romans, ni la Religion, ni les Rois ni les Princes de leur Sang, ni même les

Ministres ou les personnes en place; mais on ne trouve point dans ces Livres fabuleux l'établissement de la Loi, ni la punition de ceux qui ont la témérité d'y contrevenir; on n'y voit même aucun de ces faits interessans qu'on trouve dans Wicquefort, & dans presque tous nos bons Historiens, qui nous conservent la pratique constante des maximes inviolables du Droit des Gens, & quand on les y trouveroit, on auroit honte de les citer, comme tirez d'un ouvrage fabuleux; il n'y a donc que l'Histoire qui étant revêtuë de la vérité des faits, puisse assûrer en même-tems la vérité des Loix.

ARTICLE VI.

Incertitudes de l'Histoire. D'où naissent ces incertitudes.

C'Est ici que le nouvel Auteur de *l'Usage des Romans*

prétend élever un trophée en faveur de sa cause. Il objecte continuellement les incertitudes de l'Histoire ; foible ressource pour faire valoir son amour pour ces sortes de livres fabuleux Quoiqu'il y ait de l'incertitude dans l'Histoire, s'ensuit-il qu'il faut lui préférer les Romans, c'est-à-dire, un genre de livres qui n'est inventé que pour d'étruire ou déguiser la vérité ; au lieu que l'Histoire est uniquement destinée à l'enseigner, & à la faire triompher de l'injure du tems & de l'oubli des hommes.

Il y a des incertitudes dans l'Histoire.

L'Histoire contient un grand nombre de véritez ; elle renferme beaucoup de faits certains & incontestables, tant pour le fond que pour les circonstances ; c'est ce que j'ai suffisamment établi ci-dessus : mais il ne faut pas croire que tout soit également vrai dans les Historiens même les plus sinceres & les plus véridiques. Quel-

que bonne intention qu'ils ayent, ils ne sçauroient tout voir par eux-mêmes, obligez de s'en rapporter à des témoignages étrangers, sont-ils toûjours à l'abri de la tromperie, ou de la foiblesse des autres hommes? Quoique les Historiens fabuleux fassent un grand tort à l'Histoire, cela ne doit pas empêcher d'ajouter foi aux véritez historiques, quand on a pris les mesures nécessaires pour n'être pas trompé; c'est-à-dire quand les faits sont suffisamment attestez par le témoignage d'Ecrivains sages & désinteressez. Ainsi quand je lis ce que *Camden* écrit de la Reine Elisabeth, j'ai lieu de croire que je lis une Histoire véritable; je dis la même chose de celle de M. *de Thou*; le parti même que ces habiles Ecrivains ont pris de ne pas donner eux-mêmes la suite de leur Histoire; mais de l'envoyer à quelque ami discret, pour la publier

(1) après leur mort, me fait croire que la prudence ne leur permettoit pas de divulguer de leur vivant toutes les véritez qu'ils y avoient mises, pour ne pas revolter les esprits qui n'aiment que des véritez éloignées, & qui redoutent des véritez trop voisines de leur tems, dans la crainte de s'y voir impliquez, eux, leurs proches, ou leurs amis : car c'est souvent l'intérêt propre qui décide dans la lecture aussi-bien que dans la composition de l'Histoire.

Ainsi quoique M. de Thou ait pris tant de soin pour ne nous pas tromper, il n'a pû néanmoins éviter d'être trompé lui-même: en

[1] Camden envoya la seconde partie de son Histoire d'Elisabeth à Pierre Dupuy, & M. de Thou envoya à Michel de Lingesheim la continuation de son Histoire; ils le firent pour éviter les corrections qu'on les avoit obligez de faire dans ce qu'ils en publiérent de leur vivant.

effet, ne lisons-nous pas à la fin des lettres de Camden, une liste des fautes que cet habile Ecrivain a faites sur les troubles d'Ecosse, sous le régne de Marie Stuart.

Il y a quelques incertitudes dans les meilleurs historiens.

Ne lisons-nous pas que le même Historien accuse Diane de Poitiers de s'être servi de maléfices pour séduire & retenir (2) si long-tems le cœur de Henry II. en quoi il a été suivi par *Mezerai*, qui dit bonnement, » qu'il y en » eût qui publiérent que Diane » avoit ensorcelé Henry II. avec » des filtres; en effet, continuë- » t'il, c'étoit grand pitié de voir » un jeune Prince adorer un visa- » ge décoloré, plein de rides, une » tête qui grisonnoit, des yeux à » demi éteints, & quelquefois rou- » ges & pleins de chassie; bref, à » ce qu'on tient, les restes infâmes » de plusieurs autres. » Cet Histo- » rien, naturellement dur & au-

(2) *Thuanus* Lib. III. histor.

ftéré, ne fait gueres d'honneur à la délicatesse de Henry II. Mais *Brantome*, Auteur contemporain, & beaucoup mieux instruit, en parle tout autrement. » J'ai vû, » dit-il, Madame (3) la Duchesse de Valentinois (c'est le titre » que portoit cette redoutable » personne) en l'âge de soixante- » dix ans, aussi belle de face, aussi » fraîche & aussi aimable comme » en l'âge de trente ans .... je vis » cette Dame, six mois avant qu'elle » le mourut, si belle encore que » je ne sçache cœur de rocher qui » ne s'en fût ému, encore qu'au- » paravant elle se fût rompu une » jambe sur le Parc d'Orléans. » Ces maléfices étoient donc une extrême beauté, jointe à beaucoup d'agrémens dans l'esprit & dans les maniéres : maléfices même qui auroient séduit tout autre que le Roi Henry II.

(3) *Brantosme* en ses Dames Galantes.

M. de Thou n'a-t'il pas encore été trompé, lorsqu'il dit que le fameux Astrologue Luc Gauric avoit prédit (4) le tems & le genre de mort dont devoit finir le même Roi Henry II. Cependant le célébre Gassendi, (5) rapporte lui-même la prédiction de Gauric, qui porte que si ce Prince pouvoit surmonter les périls dont il étoit menacé la 63. & 64. année de son âge il vivroit heureux jusqu'à 69. ans, dix mois. Cependant ce Prince est mort à quarante ans.

C'est ainsi que les plus habiles Historiens ne sont point à l'abri des foiblesses, qui leur sont communes avec tous les autres hom-

[4] *Thuanus* Lib. XXII. histor.
[5] *Gassendus* sect. 2. Phisicæ lib. VI. pag. 745. Tom. I. Operum. Constat enim ex ipso Gaurico Henricum II. victurum felicissimè annos LXX. deductis duobus mensibus, si nutu Divino superaverit annos insalubreis LXIII LXIV. & semper viret in terris pientissimus.

mes. Mais malgré ces écarts, qui ſont de peu de conſéquence, & que le tems nous fait découvrir aiſément, M. de Thou aura le ſort de tous les grands Hiſtoriens; il ſera toûjours regardé comme un de nos plus judicieux Ecrivains, des mieux inſtruits, des plus exacts & des plus ſincéres : ainſi je trouve trop de ſévérité dans la maxime établie par un de nos plus habiles Critiques : » Si j'en » étois crû, dit-il, toutes les Hi- » ſtoires ſeroient des Contrats (6) » que l'on appelle en Droit *Stricti* » *Juris*, la premiére impoſture qui » ſeroit connuë, feroit perdre & » brûler tout le corps du livre : car » les Hiſtoires n'étant produites à » nos yeux que pour nous appren- » dre la vérité des choſes paſſées, » n'eſt-ce pas abuſer de notre tems » & du titre recommandable de

(6) M. Le Roi de Gomberville, des vertus & vices de l'Hiſtoire pag. 59.

» l'Histoire, que de l'emplir des » choses qui ne se sont jamais » vûës? » Il pousse la pensée beau» coup plus loin, losqu'il dit(7) *Plût à Dieu qu'il fut défendu à tout le reste du monde* (hormis aux Rois) *sur peine d'être écorché vif, d'entreprendre une Histoire, & que les Rois fussent aussi jaloux de l'écrire, qu'ils sont jaloux de leur autorité.*

Où en serions-nous, si l'on suivoit cette regle; nous nous trouverions réduits uniquement aux Romans. Il ne faut pas, pour des fautes d'inadvertance, rejetter un habile historien; il suffit de plaindre la fragilité humaine, qui ne sçauroit éviter tous les piéges (8) où elle peut tomber; on doit

(7) Idem pag 158.

(8) Studii Historici ea est conditio, ut nunquam satis nos in eo versantes ab erroribus cavere, atque munire possimus, tot fabellæ, tot commenta historiarum specie prodeunt, ut fidem historicam insigniter vacillare, vel hoc argumento satis

examiner & vérifier les faits par les pieces originales, & par d'autres historiens contemporains, & dire avec un ancien ; il est triste qu'il n'y ait pas d'habile homme qui ne soit exposé, comme malgré soi, à produire quelque fois des faussetez, & à jetter des incertitudes dans l'esprit des lecteurs. *Nemo scriptorum, quantum ad historiam pertinet, non aliquid* [9] *est mentitus.*

Mais pour nous mettre en état de juger de ces incertitudes, examinons ce qui les a produites ou occasionnées. Elles ont des causes générales ou particuliéres ; les

D'où naissent les incertitudes de l'histoire.

constet. *Thomasius observationes selectæ ad rem litterariam spectantes* Tom. *X. p.* 398.

(9) *Fl. Vopiscus in Aureliano ; c'est aussi ce que dit Hubert Folieta* de Norma Polibiana circa finem. At nemo unquam historiæ scriptor (historias in sacris libris scriptas semper excipio) non aliqua in re lapsus ac falsus est, non modo in causis & consiliis exponendis, in quibus tanquam abditis, & obstrusis major est errori veniæ locus, sed in ipsarum rerum quæ palàm geruntur narratione.

unes se trouvent dans le fond même de l'histoire, d'autres se tirent de la direction de la Providence; d'autres enfin naissent du caractére singulier des hommes, de ceux mêmes qui se sont adonnez à ce genre de litterature.

Premiére cause de cette incertitude; les anciens n'écrivoient pas.

Les anciens peuples n'écrivoient pas; ils ne conservoient la suite de leurs Souverains, & même les actions des grands hommes, que (10) par une tradition orale.

[10] Mihi satis probabile est ab initio majores, cum litterarum formam nondum ullam invenissent, ne rerum memoria extingueretur, simul etiam exemplis posteros erudirent, quæ gesta essent & signis notasse & filiis narrare consuevisse & quasi per manus deinceps & hæreditaria successione alios aliis narrando tradidisse. Itaque rerum gestarum memoria non librorum paginis sed hominum animis & signis conservata fuit, donec scribendi ratio reperta est. *Antonius Viperanus de scribenda historia cap.* 4. Cum nondum inventæ litteræ essent, historiam, velut sermonem quendam memoriæ proditum à majoribus filiis relinquebant,

orale. Je ne parle point ici des livres Saints ; je repete de rechef la protestation que j'ai faite au commencement de l'article III.

Les premiers qui ont écrit l'histoire, sont les Poëtes ; ils l'ont fait pour donner lieu de retenir plus facilement (11) les faits héroïques des grands hommes : parceque la Poësie ayant une mesure plus serrée, plus précise & plus harmonieuse que la prose, elle s'imprime aisément dans l'esprit & dans la mémoire. Elle se chantoit même très-souvent, soit pour amuser l'oisiveté des peuples, soit pour dissiper les hommes & les

bant, ut auditio hæc quasi hæreditare in Posteros deduceretur. *Sebast. Foxius de Institutione historiæ circa initium.*

(11) Germani Mannum celebrant carminibus antiquis quod unum apud eos memoriæ & armalium genus est. *Tacit. de morib. Germanorum.* Qui historiam à se signatum exire atque emanare ad vulgus primi jusserunt, Poëtæ fuerunt. *Vossius de Histor. Latin. L. 1. cap. 2.*

soulager dans leurs travaux. D'ailleurs les Poëtes, pour enfler leur poësie, se sont crus en droit d'enfiler souvent les actions des Héros & des premiers Rois, de déranger l'ordre des tems, de se jetter même quelquefois dans le merveilleux pour donner plus d'agrément à leurs discours; c'est ce qui a fait dire à quelques Ecrivains que l'Histoire étoit une poësie libre, & dégagée seulement de la mesure des vers (12) où l'on trouvoit les descriptions des lieux & des personnes, des figures hardies, des discours persuasifs; quelquefois même de l'anthousiasme; mais toûjours de la force & une égale instruction dans l'histoire,

[12] Historia etiam ex antiquorum sententia Poësis est soluta. Francisc. Patritius Dialogo 1. de hist. circa finem hoc sibi vult igitur solutæ poëticæ similis est historia. *Joan. Jovian. Pontanus, Dialogus de historia, circa initium.*

aussi bien que dans la poësie a fait tort à l'histoire.

» J'estime que les Tragiques dit
» un Auteur (2) moderne, ont
» été cause du grand désordre
» qu'il y a dans l'Histoire & dans
» la Chronologie des vieux tems
» (de l'Histoire Grecque,) que
» Varron appelle fabuleux, par-
» ce qu'ayant ainsi changé les évé-
» nemens & l'ordre des années,
» ils ont donné lieu aux Ecrivains
» qui se sont arrêtez à leurs poëmes
» comme à des histoires de se con-
» tredire & de confondre la fa-
» ble avec la vérité.

Mais que l'on fasse attention que tout ceci ne regarde que les Peuples les plus anciens, ou même la premiere origine des Nations connuës. Que peut-on trouver de grand ou d'instructif dans ces premiers tems; tems obscurs

Secōde Cause de l'incertitude de l'Histoire. Il s'est fait

[2] *L'Abbé D'Aubignac*, Pratique du Theâtre, liv. 2 chap. 1.

peu de choses consi-derables dans les premiers tems.

& embarassez, où les peuples occupez des nécessitez de la vie, ou de la seureté de leurs personnes, ne s'appliquoient à rien de grand, ni qui méritât de passer à la postérité. C'est à peu près l'idée que *Thucydides* nous a donné du premier état de la Grece; » On n'y » trouvoit anciennement, (3) dit » cet habile Historien, aucun éta- » blissement asſûré, il n'y avoit » point de commerce entre les » peuples, ni par mer, ni par ter- » re, parce qu'ils ne se fioient pas » les uns aux autres. Le plus puis- » sant dépossedoit les plus foibles; » comme il n'y avoit point en ce » tems-là de Villes fortes ni d'E- » tat florissant, on ne se soucioit » pas d'amasser des richesses, on » ne cultivoit la terre qu'autant » qu'il en falloit pour vivre, & » dans l'opinion que l'on pouvoit » subsister par-tout, on passoit ai-

[3] *Thucydides*, lib. 1. Historiarum.

» sément d'un lieu en un autre.
» Le Territoire d'Athenes, a été
» le moins sujet aux révolutions,
» parce que la terre en étant lége-
» re & de peu de rapport, elle ne
» causoit ni sédition, ni envie.
» C'est pourquoi il s'est rendu
» plus célebre par ses colonies que
» par ses richesses. Leur peu de
» liaison faisoit, qu'ils se regar-
» doient comme ennemis; c'étoit
» à qui se voleroit; ainsi celui qui
» craignoit le Brigandage, n'alloit
» pas moins armé que le Brigand
» lui-même; la coûtume étoit de
» n'être jamais sans armes, par-
» ce qu'il n'y avoit pas plus de
» seureté dans les maisons que
» dans les chemins.

Et dans les tems postérieurs, *Zozime* a eu soin de nous avertir que depuis l'expédition de Troyes, jusqu'à la journée de Marathon, les Grecs n'avoient rien fait de considérable; il en est à peu près

de même des autres Nations. S'il n'y avoit rien de grand, s'il n'y avoit rien qui méritât d'être connu, pourquoi vouloit-on que l'on écrivit ? Seroit-ce pour nous dire que les hommes étoient alors errans & vagabonds dans les campagnes, qu'ils cherchoient à soûtenir une vie miſerable contre les bêtes féroces. Il étoit inutile d'en faire un grand détail, on ne le ſent que trop, par ce que l'antiquité nous en a fait connoître. C'eſt-là préciſément ce qui montre qu'il y a dans l'hiſtoire beaucoup moins d'incertitudes que l'on ne s'imagine; on n'a pas écrit, quand il n'y avoit rien qui fut digne de paſſer à la poſtérité, & l'on s'eſt mis à écrire dès que l'humanité tranquille ſur les beſoins de la vie, a commencé à s'élever à des objets nobles, qui méritent d'être imitez ou admirez.

La conduite de la providence

me fournit une *troisiéme cause des incertitudes*, qui se trouvent dans quelques parties de l'histoire ; Peut-on s'imaginer que cette Providence, toûjours attentive au bien de l'humanité, n'auroit pas pû conserver tous les historiens anciens avec le même soin qu'elle a conservé les Livres Sacrez, si elle avoit crû qu'ils fussent également nécessaires ? mais elle a eu égard à la foiblesse de l'esprit humain, déja chargé d'un nombre infini de connoissances utiles qu'il lui faut acquérir ; auroit-il pû retenir tout ce qui se trouveroit écrit, si tous les Monumens historiques étoient arrivez jusqu'à nous ? C'est une science assez étenduë de connoître les seuls Titres des livres d'Histoire, que nous avons aujourd'hui ; où en serions-nous si Dieu n'avoit laissé périr tous ceux qu'il a crû inutiles pour nôtre instruction ? il y en a plus qu'il ne faut

Troisiéme Cause de l'incertitude de l'Histoire, tirée de la côduite de la Providence.

pour nous conduire sagement ; le reste seroit uniquement destiné à l'usage de nôtre vanité, & nous seroit peut-être nuisible en nous faisant perdre de vûë des connoissances absolument nécessaires. Aussi je croi que nous devons remercier la Providence d'avoir laissé périr cette nombreuse Bibliotheque d'Alexandrie, celle de Pergame, les Livres des Egyptiens, aussi bien que ceux des Orientaux, dont le nombre étoit encore plus grand que celui des Européens. D'autres livres ont pris leur place & même à quelque genre de science que nous soyons appellés, nous sommes obligez d'en mettre un très grand nombre en oubli pour ne point accabler nos études par des lectures fatigantes, ou inutiles.

La Providence permet encore ces incertitudes, pour nous apprendre que nous ne sommes pas

nez pour être Geographes, Historiens & Critiques : Elle nous a destinez à des plus grands & de plus nobles emplois. Nous posséder nous même, pour parvenir un jour à la possession de l'Estre suprême ; voilà quelle est nôtre destination. Nous devons le posséder par les deux facultez de nôtre ame, l'entendement & la vovolonté ; c'est-à-dire, par la connoissance & par l'amour. La foy & la charité, sont seules nécessaires pour y parvenir. Mais l'Histoire peut par ses lumiéres aider & soûtenir nos connoissances ; c'est au moyen de l'Histoire que nous sommes en état de rendre au mécréant raison de nôtre foy & de nôtre doctrine. Elle peut nous apprendre par les divers événemens dont elle est remplie, que nous pouvons faire aujourd'huy dans la morale ce qu'une infinité d'autres ont fait avant nous, sans

avoir des secours aussi puissants que ceux qui nous sont destinez par la Divinité.

Enfin, la Providence permet encore ces incertitudes, pour accomplir cette parole, *mundum* (1) *tradidit disputationi eorum*. Tout est abandonné aux disputes des hommes: Une seule chose n'y est pas soûmise; c'est la connoissance de nous-même, & celle de l'Etre Souverain. C'est-là quel doit-être le centre & l'objet de toutes nos recherches. Pour quoi l'Histoire auroit-elle plus de prérogatives que toutes les autres Sciences, qui malgré les lumiéres qu'elles renferment, ne laissent pas de contenir beaucoup d'incertitudes: mais incertitudes utiles à qui les sçait bien considérer.

Quatriéme Cause tirée du ca- Une *quatriéme source des incertitudes historiques* vient du caractere des hommes qui étudient l'histoire ou qui la composent: c'est

[1] Eccles. 3. 11.

ou Pirrhonisme dans les uns, ou esprit de singularité dans les autres: quelque-fois trop, quelque-fois trop peu de réflexion, flaterie dans quelques uns, & souvent une maniére differente de considérer le même objet: c'est ce qu'il est bon d'éclaircir en peu de mots.

raćte-re singulier des hommes.

Tous les caracteres d'esprit ne sont pas les mêmes; la difference & la singularité y sont encore plus grande que dans les visages: chacun veut se distinguer des hommes de son tems. On croit avoir beaucoup fait, on s'imagine avoir tout gagné, quand on est parvenu à ne point penser comme les autres, & à force de contraindre le naturel de son esprit, pour le tourner du côté de la singularité, ou si vous voulez même de la bizarerie, l'esprit à la fin devient bizarre & singulier; on s'en forme une habitude, dont il est rare qu'on revienne. C'est un foible auquel

d'abord on s'abandonne volontairement pour trop raisonner, ou peut-être pour n'être pas trompé. Mais à la fin on s'y livre comme malgré soi.

Preuve par Isaac Vossius.

Isaac *Vossius* formé par un pere sage, éclairé, & d'un esprit droit & moderé, fût transplanté d'Hollande en Angleterre, où les génies qui sont forts & vigoureux, ne sont pas quelquefois exempts de singularitez: il voulut se contraindre, pour imiter les nationnaux dans la maniére de penser. Il avoit peine à croire en Dieu; mais comme le foible de l'humanité se déclare toûjours par quelqu'endroit, il adoptoit aveuglément tout ce qu'on lui rapportoit de singulier, d'extraordinaire, & même d'extravagant des Païs étrangers.

Autre preuve par la Motthe le Vayer.

La *Motthe le Vayer* qui ne pouvoit rien croire de tout ce que les plus fidéles écrivains nous assûrent en matiére historique, n'a-

voit pas cependant la force de révoquer en doute les plus étranges relations des Voyageurs les moins certains. Il en a rempli ses ouvrages ; & l'on dit même que le fameux Bernier le venant voir au lit de la mort, il revint d'une espece d'assoupissement, ouvrit les yeux & lui dit : *Et bien, mon ami, quelles nouvelles du* [*] *Mogol* ? C'étoit là justement le tems d'une pareille demande.

Et ne voyons-nous pas encore devant nos yeux ce que produit la bizarerie de l'esprit, lorsqu'un Pirrhonisme historique le fait sortir des bornes de la sage humanité ? On sçait que le R. P. *Hardouin* de la Compagnie de Jesus, étoit extrémement doux dans le commerce de la vie civile ; il joignoit à un sçavoir immense une con-

Preuve par le Pere Hardouin.

[*] Bernier avoit voyagé au Mogol, dont il nous a donné une relation très-curieuse.

versation liante, qui le faisoit aimer de tous ceux qui l'approchoient. Mais la crainte d'être trompé lui fit prendre des mesures excessives. Il parvint enfin à s'imaginer, qu'à l'exception de six Auteurs prophanes, & de la Bible Vulgate, tout ce que nous avons de monumens anciens étoient autant desupercheries inventées par des misérables & des fripons (1) des XIII. & XIV. siécles, qui vouloient détruire la Religion. Ces Auteurs étoient Homére, Hérodote, Plaute, Pline l'ancien, & quelques parties de Virgile & d'Horace.

A force de ruminer sur ce plan, il le crût si bien, que malgré la rétractation de ces chimériques idées, qui fût prudemment exigée de lui par ses Supérieurs, il ne pût s'empêcher avant de mourir,

[1] Journal de Trévoux, mois de Février 1734. pag. 307.

de remettre entre les mains d'un de ses amis les Traitez, où il s'abandonne aux déréglemens & à la séduction de son esprit.

Mais comme le P. Hardouin ne vouloit pas nous laisser sans histoire, qu'avoit-il donc la bonté de substituer aux Thucidides, aux Xénophons, aux Diodores de Sicile, aux Plutarques, aux Tite-Lives, aux Césars, aux Tacites, & à tant de grands Historiens qu'il avoit impitoyablement dégradez ? Il nous donnoit des Romans, qui avoient pris naissance dans son imagination : telle est l'Histoire Sainte qu'on lit dans sa Chronologie sacrée, contraire même à la Vulgate qu'il daignoit néanmoins conserver : telle est l'Histoire des Medes, des Perses, d'Aléxandre & des Rois de Syrie, qu'on lit dans cette même Chronologie sacrée, supprimée par ordre du feu Roi, dès qu'elle eut

commencé à paroître ; réimprimée depuis dans ses *Opera Selecta*, & adoptée enfin par l'un de ses discipes, qui a bien voulu mettre en François ce que le P. Hardouin a mis en Latin dans ce Livre, aussi bien que dans ses *Opera varia*, où l'on voit une histoire Romaine, tirée toute de son propre fond, & dans laquelle il fait la grace au Roi Loüis XIV. par une Généalogie très-singuliére, de le faire descendre en droite ligne du grand Pompée.

Le P. *Berruyer*, qui est ce disciple si fidéle du P. Hardouin, ne s'est pas contenté de suivre dans son histoire du Peuple de Dieu les imaginations de son Confrére, il a même renouvellé, à la vûë de tous les fidéles allarmez, la méthode toute prophane de Grotius, d'interpréter les Prophéties de l'ancien Testament : celles principalement qui regardent le Messie.

Méthode contraire, je ne dis pas seulement aux sentimens si ortodoxes des plus célébres Jésuites anciens & modernes, qui ont travaillé avec tant de succès sur les Saintes Ecritures, mais encore opposée à l'esprit de la Religion Catholique & de toutes les Communions vraiment chrétiennes.

Me permet-on de rapporter ici un fait singulier à ce sujet : d'autres que moi en sont également instruits. Le Pere *le Brun* de l'Oratoire, homme vertueux, connu par des ouvrages sçavans & instructifs, me fit un jour la relation d'un entretien qu'il avoit eu avec le P. Hardouin, qui lui expliquoit tout le sens de son systême imaginaire. Outre les Auteurs dont nous venons de parler, il faisoit encore la grace à S. Justin, par une prédilection singuliére de reconnoître que le Dialogue avec Tryphon étoit de cet ancien Pere.

Mais, lui dit le Pere le Brun, si vous admettez le Dialogue avec Tryphon, il faut admettre encore l'Apologie de S. Justin, qui est citée & rappellée dans ce Dialogue : le P. Hardouin qui craignoit d'accorder à l'antiquité un ouvrage de plus que ce qu'il avoit résolu, dit au P. le Brun (je m'en souviens :) hé bien puisque cela est, le Dialogue avec Thryphon est supposé comme les autres.

Après avoir expliqué tout le détail de ce systême, il dit au Pere le Brun, je suis si persuadé de tout ce que j'avance, que je suis résolu de laisser les Dissertations que j'ai faites à ce sujet, pour être imprimées après ma mort. Mais, dit le P. Hardouin, je n'y mettrai pas encore les raisons les plus décisives. Sans doute qu'elles le seroient beaucoup moins que les douze impossibilitez de son systême que le R. P. Tournemine proposa dès

l'an 1702 au Pere Hardouin lui-même. Je ferai mon possible pour recouvrer & publier cet écrit curieux & sçavant.

Le Pere Hardouin travailloit à l'édition des Conciles, & le Pere le Brun ne put s'empêcher de lui dire, mais mon Pere, vous travaillez donc aujourd'hui bien infructueusement, puisque dans votre édition des Conciles, vous allez publier un recueil de faussetez, de fourberies & d'impostures, qui n'ont été fabriquées que pour détruire la Religion. Le Pere Hardouin garda quelque moment le silence, & par un espece d'anthousiasme, il s'écria : Mon Pere ; il n'y a que Dieu & moi qui sache la force de l'objection que vous me faites ici. Enfin ce livre fatal a paru par les soins de quelque demi-sçavant, malgré les précautions que la sage Compagnie dont étoit le Pere Hardouin, avoit

prises pour supprimer des paradoxes si extravagants; & c'est avec raison qu'elle déclame avec force & contre le livre & contre l'éditeur. Mais on voit par-là que souvent les incertitudes viennent moins du fond de l'histoire, que du caractere de ceux qui la lisent.

Autre incertitude Historique venant de l'esprit de singularité.

Il est surprenant de voir le nombre d'Ecrivains qui se sont abbandonnez à cet esprit de singularité. Je n'en rapporterai plus qu'un exemple tiré d'un auteur célébre du XVI. siécle. C'est M. *Du Belley Langey*, qui prétend jetter quelques incertitudes sur un des plus grands événemens de notre histoire au XV. siécle.

Il s'avise donc de révoquer en doute ce fait extraordinaire & merveilleux de la Pucelle d'Orléans : cette héroïne incomparable, qui a relevé, si l'on peut ainsi parler, cette Monarchie

chancelante, & qui lui a rendu le lustre dont elle étoit déchûë par la molesse du Roi Charles VII. Je le rapporte d'autant plus volontiers qu'il me donne lieu de faire connoître la belle & solide réflexion d'un Auteur qui n'a pas toûjours pensé aussi juste. *Guillaume Postel* dit donc que le livre *de l'Art Militaire* (attribué à M. de Langey) » récitant les origines (1) de quel» ques Principautez, qui par astu» ce, ont feint que quelque chose » divine ou plus qu'humaine, leur » donnoit conseil & aide à leurs en» treprises, met entre icelles le fait » de Jeanne la Pucelle, comme » ayant été une fiction ou trompe» rie de l'Ennemi, ou stratagéme » sans aucune vérité : qui est la » plus pernicieuse opinion & la » plus dangereuse, quant à la foi

(1) Guillaume Postel, Apologie contre les détracteurs de la Gaule in 16. Paris 1552.

» de l'Histoire Gallique, qui oncques fut écrite : car outre que
» telle contradiction met en doute
» les histoires passées .... c'est nier
» que du tems de la Pucelle il y
» eût jugement suffisant pour connoître si c'eût été une imposture :
» ce qui est rendre le siécle de nos
» peres, ou pires, ou moins que
» bêtes. Où sont tant d'Ecrivains
» de ce tems-là, qui tous ont récité les miracles & faits merveilleux & Prophéties de ladite Pucelle ? Où est la grandeur de la
» Noblesse Françoise, qui s'est ainsi laissée brider, que d'obéïr à
» une jeune fille, ayant autrement grande difficulté & de tout
» tems à très-valeureux Capitaines obéïr ? Posons que toutes les
» histoires soient fausses en France : posons que Dieu n'a nulle
» cure du monde, & que c'est l'astuce des Princes qui fait tout, &
» qu'en Jeanne la Pucelle n'y eût

» aucun motif divin ? Comment
» ont été les Anglois au procès
» qui lui ont fait, si mal caults & si
» peu avisez que l'ayant accusée
» de sorcerie ou d'enchantemens,
» & d'avoir contre les Loix mué
» & changé d'habit, comme il se
» voit par le procès & acte judiciai-
» re, étant beaucoup plus crimi-
» nelle d'avoir au commencement
» abusé & trompé un Prince (car
» c'est ce que disent les Athéistes,
» que ce fût une feinte de quel-
» ques-uns de la Noblesse, pour
» tromper & inciter le Roi, dit
» alors de Bourges, à faire quel-
» que résistance aux Anglois) que
» d'avoir ou changé d'habit, ou eu
» des supernaturelles visions &
» prophéties, qu'ils vouloient bap-
» tiser sorcerie : comment, dis-je,
» ne lui objectérent-ils le plus
» grand & principal crime ? A la
» vérité telle contradiction en la
» république, là où est tel miracle

» reçû, & de nul en son tems pu-» bliquement contredit, mérite-» t'elle extermination, comme » qui détruit la Patrie ? »

Cette réfléxion sage & sensée doit nous faire connoître que ce n'est point à l'histoire qu'il faut s'en prendre, si elle renferme quelques incertitudes ; mais à la bizarerie de ceux qui auroient honte de penser & de parler comme le reste des hommes. Ils veulent du singulier & de l'extraordinaire, devroit-il en couter quelque chose à leur réputation : ils ne sont touchez que de ces sortes de distinctions, s'ils ne faisoient tort qu'à eux-mêmes, on leur passeroit aisément cet esprit de singularité ; mais par malheur ils font tort à l'histoire, dont ils tâchent d'altérer la vérité.

Qu'on ne s'imagine pas cependant qu'en aprouvant Postel dans ce raisonnement, je le veuille suivre

le suivre dans ceux qu'il a faits sur le même sujet, (1) lorsqu'il dit ; » Comme ainsi soit que le fait de » Jeanne la Pucelle ne puisse être » révoqué en doute, ne contredit » aucunement, sauf de qui, (s'il vi- » voit sous la Loi de la Gaule,) » mériteroit être occis & de tout » subside historial & légal privé, » je le mets & tiens dans la Gaule » pour une chose vraïe, & autant » certaine & nécessaire au Roi à » défendre comme à l'Evangile. « On voit par-là que l'amour des véritez historiques fait quelquefois tomber dans l'excès.

Trop de réflexiõs jette dans l'incertitude.

Et pour continuer le même sujet, je dirai que le trop de réflexions ne jette pas moins dans l'incertitude, que le manque de réflexions. La chose est égale de part & d'autre. *Varillas* nous en fournit encore

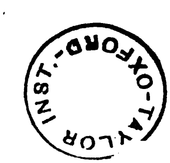
(1) *Guillaume Postel* ; Les très-merveilleuses victoires des femmes du nouveau monde. in-16. Paris, chez Jean Ruelle, 1553. chap. 8.

un exemple célébre à la page 90 & 91 de la pratique de l'éducation des Princes, exemple brillant & admiré de tous ceux qui n'en ont pas connu la fausseté. C'est à l'occasion de la mort du Prince de Castille.

Il dit donc qu'on en apprit la nouvelle à la Princesse son Epouse, avec si peu de précaution, que la douleur excéssive, dont elle fut pénétrée, la fit accoucher avant terme d'une fille morte. Il suppose ensuite que Ferdinand le Catolique, Roi d'Arragon, Pere du jeune Prince, en supporta la perte avec une constance, qui aprochoit de l'insensibilité. Mais quoique persuadé de la fermeté de la Reine Isabelle de Castille, sa femme, il crut cependant qu'elle n'aprendroit pas sans mourir ce triste évenement. Ainsi quoique Ferdinand n'eût pas d'autre Philosophie que celle qu'on puise dans la nature,

quoique la douleur violente, dont il étoit saisi, fût la premiere de cette sorte qu'il eût éprouvée, il ne laissa pas de concevoir que quand même on annonceroit par dégré à la Reine Isabelle, la mort de l'Infant, la tendresse d'une mere blessée par un accident si subit & si funeste, pourroit produire en elle une révolution générale, qui mettroit l'ame hors d'état d'éxercer ses fonctions principales, & la contraindroit peut-être d'abandonner le corps. Au lieu que si cette ame étoit susceptible de deux passions excessives, elle ne le seroit pas d'une troisiéme. Enfin que si les fonctions de l'ame s'affoiblissoient dans trois exercices violens & de même force, elles s'affoibliroient bien moins [2.] lorsque ces exercices seroient dif-

(2.) Dans le Texte de Varillas, il y a, *s'affoibliroient bien davantage*, mais c'est une faute; il faut mettre, *s'affoibliroit bien moins*.



férents & contraires : parce que la distance seroit plus grande, & que les obstacles seroient moins difficiles (3.) à surmonter. De ces trois principes le Roi d'Arragon conclut, qu'il falloit causer à sa femme une extrême douleur sur un sujet faux & controuvé, pour la faire passer en suite de l'extrémité de la tristesse à celle de la joïe ; & enfin que la personne qui lui étoit plus chere après ce fils, viendroit lui dire que Dieu en avoit disposé.

Le Roi Catholique ayant pris, selon Varillas, de si justes mesures, que la Reine sa femme ne pût être informée que par lui de la mort de l'Infant : il lui fit dire que le Roi son mari étoit mort subitement, il la laissa environ une heure dans sa tristesse : les pre-

(3.) *Moins difficiles à surmonter*, il y a dans Varillas, *plus difficiles à surmonter* : mais c'est encore une faute.

miers transports en étant (4) à peine passez, il lui causa une grande joye en se montrant tout d'un coup à elle: & environ une heure aprés, il lui apprit, par des adoucissemens fort étudiez, qu'ils n'avoient plus de fils.

Je laisse à juger aux plus habiles Philosophes si des raisonnemens aussi subits & des réflexions aussi rafinées sont l'effet d'une Philosophie purement naturelle. Mais Varillas auroit pû s'épargner la peine de ce récit, puisqu'il n'y a aucune vérité dans les faits sur lesquels il est fondé.

On n'apprit pas durement à la Princesse de Castille que son mari étoit mort, au contraire, ce Prince étant à Salamanque y tomba

(4) Voilà un Auteur qui fait bien de l'honneur au cœur de la Reine Isabelle, de supposer qu'elle commence au bout d'un heure à se consoler de la mort subite de Ferdinand le Catholique son mari.

malade, & pendant tout le tems de sa maladie, qui dura treize jours; la Princesse sa femme ne l'abandonna pas; & ce Prince étant mort le 6. Octobre 1497. la Princesse sa veuve n'en avorta pas de douleur, puisqu'elle n'accoucha qu'au mois de Juin 1498. c'est-à-dire huit mois après la mort de son mari.

Le Roi d'Arragon Ferdinand ne se servit aussi d'aucune des précautions que Varillas lui fait prendre ici. Il étoit allé avec la Reine Isabelle de Castille sa femme, conduire leur fille aînée Elizabeth, qu'ils avoient mariée au Roi de Portugal. Le Roi d'Aragon ayant appris à Valence d'Alcantara le danger où étoit son fils, en partit seul pour le venir visiter; & ce jeune Prince étant mort, le Roi Ferdinand en apprit la nouvelle à la Reine de Castille, non pas comme Varillas le raconte; mais par les

lettres qu'il lui écrivit pour l'en consoler.

Il étoit facile à Varillas, de nous en apprendre les circonstances véritables, qu'il auroit trouvées dans les 176, 182, & 192 Lettres de Pierre Martir, témoin oculaire, & connu de Varillas lui-même, puisqu'il en parle dans son Histoire de Louis XII. Et il auroit mieux fait de rapporter ce qu'en dit cet Auteur, que d'amuser le public par des réflexions remplies de subtilité, & par des raisonnemens formés sur des faits imaginaires, qui pourroient faire douter de la certitude de l'Histoire, si Varillas lui-même n'avoit pas donné lieu plus d'une fois de douter de sa sincérité. Mais le dirai-je, la beauté de la réflexion a séduit Varillas, & l'a porté à manquer à ce qu'il devoit à la vérité.

Trop peu de réfléxions jette dans l'incertitude.

D'un autre côté, le manque de réfléxions jette également dans

l'incertitude historique, lorsque nos Auteurs donnent inconsidérément dans les bruits populaires, ou dans les traditions incertaines. C'est ce qui a occasionné ces merveilles de la sainte Empoule, & des Fleurs de Lis, l'une & l'autre appotées du Ciel : Merveilles inconnues à nos premiers Ecrivains ; mais très-célébres dans les médiocres Auteurs des derniers tems. Jusques là même que *Postel*, que nous venons d'entendre raisonner si sagement, ne peut s'empêcher de déclamer avec plus de pétulance que de force contre Paul Emile : parce que cet Ecrivain n'avoit point parlé de ce double miracle dans son Histoire de France. » Le saint Huile, dit (5) » Postel, & Onction divine desdits Rois [Francs] avec celle

(5) *Guillaume Postel*, Apologie contre les détracteurs de la Gaule, au commencement.

» des divines Armoiries du Lis ce-
» leste, très malicieusement l'a,
» par son silence, supprimé (Paul
» Emile) & d'autant qu'il l'a peu
» abolie, digne vraïement par
» ung tel crime d'être exterminé
» & supprimé, sauf qu'en son li-
» vre soit ladite Histoire insérée,
» & qu'il l'aye fait par malice &
» par impiété aux hautains esprits
» des Transmontains (6) plus que
» trop commune, ne voulant ou
» ne pensant que Dieu tant se sou-
» ciât d'une telle Nation, que de
» lui user de miracles, cela est plus
» que trop certain. Car autre-
» ment n'étant Historiographe,
» ne Scripteur qui avec très-gran-
» de reverence n'ait reçû, cru,
» & pour le moins (ainsi qu'elle
» est crue & reçûe) l'aye écrite.

(6) Il l'appelle *Transmontain*; ou d'au-delà des Monts, par ce que Louis XII. le fit venir de Verone, pour écrire l'Histoire de France.

„ il falloit que l'impiété dudit Pau-
„ le Emile, au moins récitant les
„ opinions fit autant pour le vrai
„ origine du céleste régne des
„ Gaulois (disant que la vérité &
„ foi en fût laissée vers vers lesdits
„ Auteurs) comme ont fait les
„ Historiographes Romains des
„ choses que le peuple seulement
„ a cru être avenuës divinement
„ vers Romulus & Numa. Ainsi
„ autre ne se peut dire de Paul
„ Emile & de tous autres qui au-
„ jourd'hui en l'en suivant écri-
„ vent des choses de ce tems-là, &
„ de la totale Histoire Gallique,
„ ou Françoise, s'ils n'écrivent à la
„ vérité & remettent en un ce
„ qui en a par autres dignes de
„ foi été écrit, qu'ils ne soyent ju-
„ gez ou très ignorans ou très ma-
„ licieux, ou très athéïstes & nians
„ la divine Providence.

Qui ne croiroit que tout est perdu, parce que Paul Emile ne

parle point de ces merveilles, qu'il n'osoit marquer, de peur de faire tort, sans doute, à l'idée que l'on pourroit avoir de son jugement. Il avoit pû remarquer dans les chroniques de saint Denis tout ce qui s'est dit à ce sujet ; mais il ne l'avoit pas lû dans les anciens, & sa réflexion l'a porté à passer sous le silence des merveilles inconnuës aux premiers Ecrivains de la nation.

Flatterie des Historiens est aussi une des causes de l'incertitude historique.

Autre cause des incertitudes où nous jettent les Historiens, c'est leur basse flatterie pour les Princes. Quelques Auteurs du tems n'ont pas seulement accusez les Templiers des crimes les plus énormes, ils ont dit encore que ces crimes, l'horreur de l'humanité, étoient communs à tout l'ordre & faisoient même partie de leurs voeux & de leurs constitutions. Ils n'ont pas consideré que ces Chevaliers étoient devenus

odieux aux Princes par des hauteurs qui ne leur convenoient pas & qu'ils n'étoient suspects que par d'immenses richesses dont on les vouloit dépouiller : par là tous étoient criminels dans l'esprit des Princes avides, qui vouloient profiter de leurs dépouilles, & s'ils sont condamnez par Volaterran (7) Platine, & M. Dupuy, ils sont justifiez par saint Antonin, Naveler, Sabellicus, Jean Hérold, Henry, Pentaleo, Papire Masson, & le Pere Jacques Dubreuil. (8)

(7) Volaterran. lib. 22. Antropologiæ. Platina in vitis Paparum, & M. Dupuy dans son histoire des Templiers.

[8] S. Antoninus, parte 3. historiæ titulo 21. chap. 3. . . . Navelerus part. 2. Chronographiæ generatione 44. ad annum 1307. . . . Sabellicus lib 7. Enneade 9. . . Papirius Masso lib. 3. Annalium Franciæ. . . . Joannes Heroldus lib. 5. cap. 13. Continuationis belli Sancti à Guillelmo Tiryo. . . . Henricus Pentaleo lib. 3. historiæ Joannitarum circa finem . . . Jacques Du Breuil Antiquités de Paris.

Cela n'empêche pas néantmoins qu'il n'y ait eû des désordres dans quelques Particuliers, comme il arrive souvent aux personnes religieuses trop liées dans le monde, dont elles prennent bien plus facilement les vices, que le peuple n'imite leurs vertus; c'est encore le même excès de flatterie qui a porté quelques Auteurs contemporains à justifier Charles VII. sur ses amours avec Agnez Sorel. Tous les Généalogistes nous assurent que deux filles, fruit de l'amitié criminelle que ce Prince avoit pour cette belle personne, furent mariées, l'une nommée Charlotte, avec Jacques de Brezé, & Marie, qui étoit la seconde, avec Olivier de Coitivi, Senechal de Guienne, & frere de l'Amiral de ce nom.

Cependant avec quelle confiance la Chronique de saint Denis, ouvrage du tems même, ne

marque-t'elle pas combien cette liaison fut chaste & hors de tous soupçon.

» Moi Chroniqueur (ce sont ses » paroles) desirant écrire le vrai, » me suis dûëment informé & sans » fiction de la vérité, & ai trouvé » tant par Chevaliers, Conseillers, » (c'est-à-dire Médecins) Chirur- » giens & autres Serviteurs dome- » stiques, examinez par serment, » comme à mon office appartient, » afin d'ôter l'abus du peuple que » durant cinq ans que la belle » Agnez demeura avec la Reine, » le Roi ne la fréquentoit aucu- » nement qu'en grande compa- » gnie, & jamais en l'absence de » la Reine, n'ayant jamais usé » envers elle d'aucune contenan- » ce libre, non pas même lui tou- » cher au dessous du menton: » & après les ébats, Charles se re- » tiroit en son logis, & la belle » Agnez au sien. Mais il l'aimoit

à cause qu'elle étoit joyeuse, & « entre les plus belles la plus jeune « & qu'il cherchoit toutes sortes « d'ébats, pour tromper ses pense- « mens & ennuis. «

Et Monstrelet dit à peu près la même chose, mais en beaucoup moins de paroles « d'autant, dit « cet Ecrivain, que le Roi voyoit « volontiers la belle Agnez, la « commune renommée fut que le « Roi la maintenoit en concubi- « nage; car le peuple est enclin « plûtôt à mal dire que bien; mais « l'amour que le Roi lui montroit « étoit pour les folies, ébatemens, « joyeuseté, langage bien poli qui « étoient en elle, & aussi qu'entre « les plus belles elle étoit la plus « belle. «

Croira-t'on que Charles VII. Prince voluptueux s'en soit tenu avec la belle Agnez Sorel dans les bornes d'une amitié sage & modeste, dès que nous voyons les

fruits de son amour se répandre dans le monde & décorer des familles illustres, qui ont toujours fait gloire de descendre par là de ce grand Monarque.

Cinquiéme cause des incertitudes de l'histoire ; l'esprit de parti.

Enfin je mets pour cinquiéme cause de l'incertitude de l'Histoire l'animosité & l'esprit de parti qui régne quelquefois dans la plûpart des Ecrivains. On a beau dire qu'*un Historien ne doit avoir ni Religion, ni Patrie, ni Parenté*: où est, dira-t'on, cet homme si désintéressé ? selon le parti que l'on a pris, on se croit autorisé à parler mal de son ennemi ; on le fait souvent sans y penser, parce que la prévention nous represente les objets tout autres qu'ils ne sont.

Un homme de parti ne sçauroit se cacher, il ne trouve de grandeur que parmi les siens ; il ne connoît de lumiéres & de vertus que dans sa communion. Tous

les autres sont, selon lui, dans un étrange aveuglement d'esprit & de cœur. » L'Histoire de *De Ser-* » *res* est partiale en faveur de la » prétenduë Religion, dit un (*) » Auteur illustre : il invective, il » outrage par tout les Chefs de » l'autre parti ; exhalte flateuse- » ceux du sien. » Ce qu'on dit de *De Serres* se peut appliquer aussi à *Sleydan*, à la *Popeliniéere* & à *Be-ze* pour les Protestans : & l'on pourroit peut-être former la même accusation contre *Surius*, *le Frere*, & *Florimond de Remond* parmi nous. Mais des exemples éclairciront beaucoup mieux cette maxime.

Je demande à Tacite le caractére de Sejanus : c'étoit, dit-il, un ambitieux, qui en vouloit (1) au Trône de son Maître ; c'étoit un Preuve dans Sejanus.

(*) M. *Le Roy*, des Vertus & Vices de l'Histoire.

(1) Tacitus lib. IV. Annalium.

Tyran ; un empoisonneur ; un adultére public ; un homme enfin que l'ingratitude, ce vice si détesté, mais si commun, avoit porté jusqu'à le rendre ennemi de Tibére, qui l'avoit élevé à un point de grandeur, qu'à peine le Prince étoit quelquefois au-dessus de son Favori.

Je consulte Paterculus, il me dit (2) au contraire que Sejanus joignoit à un talent extraordinaire pour les affaires une vie douce & liante ; une conversation agréable, s'estimant beaucoup

(2) Velleius Paterculus in Historia. Tiberius Cæsar Sejanum Ælium ... laboris ac fidei capacissimum, singularem principalium onerum adjutorem in omnia habuit, atque habet, virum severitatis lætissimæ, hilaritatis priscæ, actu otiosis simillimum, nihil sibi vindicantem ; eoque assequentem omnia, semper infra aliorum æstimationes se metientem, vultu vitaque tranquillum, animo exsomnem ; in hujus virtutum æstimatione jampridem Judicia Civitatis cum Judiciis certant.

moins lui-même, que les Courtisans ne l'estimoient, venant à bout de tout, avec d'autant plus de facilité, qu'il ne cherchoit point à primer, ni à l'emporter sur les autres : & malgré son activité & sa scrupuleuse exactitude sur ses devoirs, il conservoit un air tranquile & serain, qui ne déceloit jamais le fond de ses actions : qu'il étoit devenu odieux par une fatalité inévitable, attachée à la faveur & à l'accroissement de fortune ; dont les favoris même les plus sages n'ont pû se défendre.

D'où partent des jugemens si opposez ? C'est que la prévention de Tacite, qui lui peignoit les hommes beaucoup plus méchant qu'ils ne sont, ne lui faisoit voir Sejanus que du mauvais côté. Paterculus prévenu tout autrement, parce qu'il écrivoit sous le régne de ce Favori, ne le regardoit que du bon côté. Tacite en a peut-être

jugé par l'événement, parce que Tibere fit pognarder son Favori: mais il est assez ordinaire que l'homme de bien soit accablé par un Prince soupçonneux & jaloux.

Autre preuve dans Jeann. d'Albret. Jeanne d'Albret est-elle morte empoisonnée par des gands que lui avoit vendu une scélérat de Parfumeur de Milanois, nommé René, comme le prétend M. *De Lestoile*, dans ses (3) *Mémoires pour l'Histoire de France*. M. de Thou laisse la chose en doute. Mais *Claude Regin*, Evêque d'Oleron, (4) dans un Journal manuscrit de cette illustre Reine, loin d'en parler, ne donne même aucun lieu d'en former le moindre soupçon: il dit seulement qu'elle mourut le 9. de

(3) Mémoires pour servir à l'Histoire de France, par M. De Lestoile Tom. I. à l'an 1572.

(4) Claude Regin, Journal mannscrit de la Vie de Jeanne d'Albret, allégué par Sauval en ses Antiquitez de Paris Tom. II. pag. 199.

Juin 1572. d'une pleurésie qu'elle avoit gagnée le 3. du même mois, par les mouvemens extraordinaires qu'elle s'étoit donné dans l'achat des habits de nôces pour le mariage de son fils Henri avec Marguerite de Valois. Charles IX. Roi de France voulut que son corps fut ouvert. On n'y trouva aucun indice du poison; mais on y remarqua la cause certaine de sa mort dans un abscès au côté que la pleurésie avoit formé: ce qui dispensa de faire l'ouverture de la tête. (5)

Pourquoi un crime si horrible est-il attribué à une Nation qui n'a jamais été accusée de sembla-

(5) *M. de Thou Livre 51. de son Histoire, en convient lui-même.* Corpore dissecto, non etiam cerebro aperto, quod Rex ut fieret enixè mandaverat, abscessus in latere sinistro repertus ex nimia contentione & fatigatione contractus, quo eam periisse retulerunt medici, scripto de ea re publicato.

bles forfaits ? La Reine Jeanne mourut dans un tems extraordinairement critique : tems agité par des factions de Religion, toûjours odieuses, & aussi dangereuses pour la tranquilité de l'Etat, que pour le bien de l'Eglise. Elle étoit à la tête d'un parti considérable ; & ce Parti chagrin de perdre son Chef, a publié moins sur la vérité du fait, que sur les conjonctures du tems, qu'elle n'étoit pas morte sans un secours étranger.

Troisiéme preuve dans la mort de Marie Stuart.

Est-il vrai que *notre Roi* Henri III. *a dépêché Bellievre vers* Elisabeth *Reine d'Angleterre, pour empêcher* en apparence *l'éxécution de l'Arrêt contre la Reine d'Ecosse*, l'infortunée Marie Stuart, quoique *ceux de la* Ligue *eussent opinion que ce voyage étoit pour hâter* ou presser la mort de cette Princesse ? C'est ce que dit (6) M. de

[6] Mémoires pour servir à l'Histoire de France par M. de Lestoile, Tom. I. à l'année 1586.

Lestoile. M. de Thou, qui étoit (7) ami de Bellievre, a crû sérieusement que Henri n'avoit pas d'autre dessein que de sauver la Reine d'Ecosse sa belle-sœur. Il y étoit interressé pour l'honneur de la Couronne qu'il portoit.

Mais il survient un troisiéme Auteur qui se mêle de la partie, & qui marque (8) » J'ai oui-dire » à mon pere, qu'amis & ennemis » concururent par divers intérêts » pour faire périr cette malheu- » reuse Reine. Il avoit appris de » la bouche de M. de Bellievre, » qu'on envoya extraordinaire- » ment en Angleterre en apparen- » ce, pour solliciter la vie de cette » pauvre Reine, & qui avoit une » très-ample instruction à cette » fin : qu'il en avoit une toute con-

[7] Thuanus in Historia libro 86.

[8] Auberi Du Maurier, Mémoires pour servir à l'Histoire de Hollande in 12. Paris 1682. & 1688. dans la Préface.

» traire de la main du Roi Henri
» III. pour exhorter la Reine Eli-
» sabeth à faire décapiter cette en-
» nemie commune de leurs per-
» sonnes & de leurs Royaumes :
» ce que le Roi fut forcé de faire,
» de crainte que Marie Stuart hé-
» ritiére d'Elisabeth, & plus jeune
» ne qu'elle, venant à lui succéder,
» Messieurs de Guise ses parens,
» qui la gouvernoient absolument,
» & qui par le grand nombre de
» créatures qu'ils avoient dans le
» Royaume, faisoient branler sa
» couronne, fortifiez de la Puis-
» sance d'Angleterre, d'Ecosse &
» d'Irlande, n'en fissent un se-
» cond Chilperic.

Cette conduite artificieuse ne tenoit rien du caractére de Henri III. il n'étoit pas sans vices, ni sans beaucoup de foiblesses; mais il avoit de la droiture : il lui étoit difficile de se déguiser à ce point. Disons mieux, il étoit devenu odieux

odieux à la Ligue, qui lui attribuoit tous les crimes ausquels il n'avoit jamais pensé. Moins il y avoit de vraisemblance, plus on s'attachoit à les lui imputer : & dans cette occasion le témoignage de M. du Maurier, qui sent un peu trop les bruits populaires des Ligueurs, doit le céder au silence décisif de M. de Thou, qui étoit bien informé, & qui n'auroit pas manqué de laisser entrevoir quelque doute, si la conduite du Roi Henri III. y avoit donné lieu. Elisabeth étoit vindicative : la beauté de Marie Stuart l'avoit beaucoup plus outragée que ses intrigues politiques. Ainsi dès qu'on vouloit qu'elle se défit de la Reine d'Ecosse, il n'y avoit qu'à laisser agir sa jalousie. D'ailleurs comme cette Reine étoit captive depuis 18. ans, elle n'avoit aucune occasion de se déclarer ennemie de la personne & du Royaume de

Henri : elle n'étoit pas dans une ſituation à être gouvernée par Meſſieurs de Guiſe, & ne pouvoit leur donner aucun ſecours actuel contre le Roi Henri III. D'ailleurs ce Prince n'étoit pas capable de prévoir les malheurs de ſi loin. Enfin M. de Bellievre auroit-il eu l'imprudence de découvrir à M. du Maurier un ſecret auſſi important, qu'il auroit caché à M. de Thou ſon Ami.

Un fait beaucoup plus moderne m'a toûjours extrémement frapé. Il eſt de la nature de ceux que l'ennemi croit pouvoir hazarder quelquefois pour rendre odieux le parti contraire. Je lis dans un Auteur ces paroles remarquables. L'*Etoile fatale à tous ceux qui font obſtacle à la* [*] *grandeur de la Maiſon d'Au-*

(*) Manifeſte de l'Electeur de Baviére ; cette piéce publiée en 1704. eſt de M. l'Abbé Du Bos, aujourd'hui de l'Académie Françoiſe.

triche, emporta ce jeune Prince (c'étoit le Prince Electoral de Baviére, fils aîné du Sérénissime Electeur Maximilien Emmanuel) *Il mourut* donc à Bruxelles *d'une indisposition très-légére, & qui l'avoit attaqué plusieurs fois, sans danger, avant qu'il fût destiné à porter la Couronne d'Espagne.*

Quelle triste & funeste idée ces paroles ne font-elles pas naître ? Ceux néanmoins qui ont connu le vertueux Empereur Leopold, sçavent qu'il étoit incapable, & par Religion, & par probité, de se servir d'aucun moyen odieux. Jamais Prince n'a eu de plus grands principe d'honneur & de vertu : je ne parle point de sa piété, elle ne s'est jamais démentie.

Mais pour le justifier, je rapporterai deux faits décisifs : l'un & l'autre connus à la Cour de Baviére, où je les ai appris. Le Prince Electoral mourut effectivement de faim. Une légére indisposition

l'ayant attaqué, les Médecins crurent le pouvoir guérir par la diete : elle fut poussée trop loin ; & quoiqu'il demandât continuellement que l'on soulageât sa faim, la Médecine fût inexorable à ce sujet, & il lui fallut périr d'inanition dans le sein de l'abondance : ce fut au mois de Février 1699. L'ouverture même de son corps fit voir qu'il n'y avoit en lui que cette cause de mort.

L'autre fait justificatif est que le Sérénissime Electeur de Baviére, sur ce que l'Empereur Léopold lui en fit parler, désavoüa lui-même cet écrit, qui contenoit beaucoup de choses essentielles. Le manuscrit qu'on en avoit envoyé à l'Electeur pour l'examiner, fut pris dans ses équipages après la fatale journée d'Hochstet en 1704. C'est ce que j'ai sçû du feu *Baron de Karg*, Abbé du Mont Saint Michel, Grand Chancelier, & Pre-

mier Ministre du Sérénissime Electeur de Cologne. On ne l'a jamais accusé de basse flaterie pour la Maison d'Autriche, qui l'avoit mis au ban de l'Empire; mais il avoit trop d'équité pour ne la pas justifier sur un crime aussi attroce.

Enfin, je mets dans la même classe ceux qui ont des mécontentemens vrais ou imaginaires des Souverains, ou de quelqu'autre personne que ce soit. L'homme mécontent devient irréconciliable: il se croit attaqué dans son mérite, son amour propre est offensé: ainsi il s'embarasse moins de rendre témoignage à la vérité que de satisfaire son ressentiment: c'est de ce nombre qu'étoit Guillaume Postel, même par rapport à un fait qui le regarde personnellement. » Le quart (9) propos,

[9] Guillaume Postel parlant de sa sortie des Jésuites en son Livre des Merveilles du Monde, ou Histoire des Indes, chapitre 23. in 16. Paris 1553.

» dit-il, pour lequel les Jésuites
» m'ont hors de leur Compagnie
» expulsé, est que je ne sçaurois en
» nulle sorte consentir que le Pa-
» pe soit au-dessus du Concile : ce
» que toute la Compagnie s'effor-
» ce à persuader en tout le monde
» contre l'Eglise, Faculté, Na-
» tion & consentement Gallique.
» Car s'il avenoit que les Conciles
» de Basle & de Constance fus-
» sent conciliables ; il faudroit né-
» cessairement que les Hérésies &
» Hérétiques condamnez en iceux
» fussent indûëment condamnez.

Mais dès qu'on veut approfondir ce qui regarde la sortie de cet homme célébre hors de la Compagnie de Jésus, on en trouve les véritables raisons. Ce fût en 1545. qu'il fût obligé de se retirer. Saint Ignace ne pût souffrir dans sa Société naissante, un homme qui avoit à la vérité de grands talens pour les Mathématiques, & pour

les langues sçavantes ; mais qui cachoit des erreurs [10] intolérables sous le spécieux prétexte du don de prophétie, dont il se prétendoit favorisé. Le Saint Patriarche vouloit des hommes sages, utiles à l'Eglise, capables d'édifier : & non de ces hommes extraordinaires, qui cherchent à se faire valoir eux-mêmes par des caractéres singuliers, plus éclatans que profitables.

Ainsi je n'ai jamais pû croire l'accusation de Postel, sur tout depuis que j'ai vû les Jésuites s'expliquer eux-mêmes en ces termes. » Que les plus signalez de leur » compagnie (11) souscrivent à » la doctrine du Concile de Con» stance, tenuë & observée en

[10] Orlandinus Histor. Societ. Jes. Lib 5. num. 3.

[11] Apologie pour les Religieux de la Compagnie de Jesus par le Pere Nicolas Caussin, deuxiéme édition in 12 Lyon, 1644. p. 192.

» France. Qu'ils n'ont point d'o-
» pinion particuliere ſur cet arti-
» cle, qu'ils n'ont rien dit ni écrit
» là-deſſus qui n'ait été écrit mê-
» me par les plus Sçavans & les
» plus graves Docteurs de Sor-
» bonne, de quoi ils mettroient les
» preuves bien au long, ſans la
» défenſe qui en a été faite. Que
» s'il ſe trouve quelque Etranger
» d'autre ſentiment, ils le déſa-
» vouënt & le condamnent. Qu'il
» faut étouffer toutes les opinions
» contraire à celle du Concile,
» ſans les débattre ni divulguer,
» parce qu'elles ſont ſcandaleuſes,
» hérétiques & préjudiciables à
» l'Etat: que ſi quelque Particu-
» lier en eſt atteint, il doit être
» dénoncé aux Puiſſances par les
» formes ordinaires de la Juſtice.»
Ces vérités ſont d'autant plus cer-
taines, que les membres que je
connois de cette illuſtre Compa-
gnie, ſont à ce ſujet dans le ſen-

timent de l'Eglise de France.

Tout ce qu'on vient de lire dans cet article doit nous apprendre à respecter l'Histoire, sans nous attacher à la détruire par de fausses accusations. Les hommes sont plus coupables que l'histoire même, ou de ne la pas écrire conformément aux régles, ou de la lire sans l'esprit d'équité qu'ils apportent dans la plûpart des autres lectures; ou de n'y employer pas le discernement qu'ils ont pour les affaires les plus ordinaires, ou enfin de ne pas chercher à profiter des doutes & des incertitudes qui sont inévitables à tout ce qui part de la main des hommes. C'est à l'explication de cette derniere reflexion que je destine l'article suivant.

ARTICLE VII.

Utilitez & usage des incertitudes de l'Histoire.

Maximes generales.

COmmençons par des maximes generales. Dès que je vois des contradictions dans les meilleurs Historiens, également amateur de la vérité ; dès que je sens qu'il y a, ou qu'il doit y avoir des doutes ou de l'incertitude dans l'Histoire, c'en est assez pour me convaincre de la foiblesse & de la fragilité de mon esprit. Je me persuade par là du peu d'étenduë de mes connoissances, puisqu'un trait d'histoire, puisque la moindre circonstance m'arrête, jusqu'au point de me trouver quelquefois dans l'impossibilité d'asseoir un jugement ferme & décisif sur un fait, ou sur ses dépendances principales.

Mais malgré ces ſujets d'humiliation, je trouve quelque choſe de conſolant, & je me dis à moi-même ; cet endroit eſt obſcur, ainſi il n'eſt inſtructif que pour m'apprendre que je ſçai peu de choſe. Attachons-nous uniquement à ce qui eſt clair, ou à ce qui eſt inconteſtable, & je trouverai plus de vérité qu'il ne faut pour mon inſtruction. Si la Providence avoit daigné m'inſtruire par le fond certain de cette Hiſtoire, elle n'auroit pas permis qu'elle fut couverte d'obſcurité. C'eſt là l'uſage le plus raiſonnable que je fais de ces incertitudes.

Mais allons plus avant, & ne craignons pas d'entrer dans le détail, pour nous convaincre que les incertitudes hiſtoriques, priſes en particulier, ne ſont pas moins utiles, que quand on les regarde en général.

Ces incertitudes ſe réduiſent à cinq chefs.

1. Ou elles regnent sur des corps généraux d'histoire.
2. Ou sur des faits particuliers.
3. Ou sur les circonstances des faits.
4. Ou sur les causes & les motifs d'une entreprise.
5. Ou enfin sur les caracteres des Princes & des grands hommes qui sont marquez dans l'histoire.

I.

Utilité & usage des incertitudes qui regnent sur des corps généraux d'histoire.

Je trouve une incertitude presque insurmontable dans les premiers tems de l'Histoire de Babylone, d'Assyrie & d'Egypte, & même dans tout ce qui concerne le Royaume de Sycion. Les anciens ne me fixent pas plus que les modernes; ils ne font que me confirmer dans mes doutes. Cependant je vois Babylone établie peu de siécle après le déluge; je vois Ninive, ville capitale, mais très grande &

trèscélébre, qui brille avant Moïse. Néanmoins jusques à un certain tems ; tems à la vérité postérieur & fort éloigné de l'origine de ces Empires, je n'y remarque pas de succession bien établie. Je trouve encore bien plus de doutes dans ce qui regarde l'histoire d'Egypte, soit par rapport à son ancienneté, quoique très grande, soit par rapport à la division collateralle de ses Royaumes & des Princes qui les ont gouvernez. Ainsi je dois me dire à moi-même, ces histoires ne me sont pas necessaires, autrement Dieu en auroit perpétué la clarté jusques à nos jours.

Mais je ne laisserai pas de les considerer par les instructions qu'elles peuvent me fournir. Ces histoires sont obscures, elles s'anéantissent pour ainsi dire, & ne laissent paroître que le seul peuple qui est dépositaire du vrai

culte de la Religion & de la véritable doctrine des mœurs : je ne dois donc pas m'obstiner à percer cette obscurité, si ce n'est pour me convaincre du peu de consideration où étoient ces premiers hommes auprès de Dieu ; en comparaison de cette race choisie qu'il me présente continuellement, pour montrer que sa lumiere & que sa vérité s'est fait connoître dans tous les tems, & qu'elle s'est perpetuée de siécle en siécle pour notre édification.

Je vois néanmoins ces peuples ; je veux dire les Egyptiens & les Babyloniens, qui paroissent & qui se font jour enfin dans des tems moins reculez ; mais je les vois paroître comme persécuteurs de ce peuple choisi, parce que ces derniers n'ayant pas dignement répondu aux faveurs dont la Providence les avoit accablez, elle se sert pour châtier l'ingrati-

tude de son peuple de ces mêmes hommes qui devoient être regardez comme des nations obscures & peu considerables par rapport à la vérité. Ce sont les fleaux, ce sont les verges dont la Divinité se sert pour punir les crimes de son peuple ; par là ils sont redoutables ; quoique méprisables d'ailleurs, si on les considere par des vûës plus sublimes & plus relevées. Ils ne servent que pour faire éclater davantage la vérité de la Religion. Le peuple de Dieu se soumet-il ? revient-il à des sentimens de pénitence ? Sur le champ le Persecuteur est humilié, au lieu qu'il reprend le dessus, dès que le peuple de Dieu retourne à ses premiers égaremens. Si je trouve néanmoins des instructions morales & politiques chez les Egyptiens & les Babyloniens, Dieu nous en a conservé la mémoire pour nous apprendre ce que nous

devons faire avec son secours; puisque des hommes, abandonnez pour ainsi dire à eux-mêmes, ont porté si loin le caractere des mœurs & la sagesse du gouvernement civil.

Sycion ne m'embarrasse point: ses Rois vrais ou imaginaires ne figurent pas dans l'histoire ancienne de la Gréce, ainsi ils deviennent inutiles; & si l'on a conservé la mémoire de leurs noms, il faut dire que ce sont de ces inutilitez sçavantes, propres à satisfaire uniquement l'amour propre & qui sont quelquefois une pierre d'achoppement dans l'étude de l'histoire, quand on veut aller plus loin qu'il ne faut pour une sage instruction.

II.

Utili- & usage des incer- Les incertitudes des faits historiques ne sont pas moins utiles, si l'on sçait les tourner du bon cô-

té. Les faits quoique douteux, quoique faux, sont susceptibles d'une grande diversité de réflexions, toutes également sages & instructives. J'en ai déja donné quelques éxemples dans le chapitre LXI. *de la Méthode pour étudier l'histoire*; mais un plus grand détail ne sera pas inutile, & fera naître de nouvelles observations.

titudes qui regardent des faits particuliers de l'histoire.

Quand je lis dans Tite-Live ce nombre considérable de prodiges qu'il s'est crû obligé de rapporter, je ne puis m'empêcher de le plaindre. Une Vestale, à ce qu'il dit, faussement accusée d'avoir manqué à son devoir, tire seul pour se justifier un grand Navire contre le courant de l'eau. Des bœufs, des ânes, des moutons & des veaux ont parlé, si on l'en croit: est-ce à dire qu'il fut persuadé lui-même de tous ces faits extraordinaires? J'en doute; mais il étoit obligé de les écrire, puisque la su-

perstition des Romains les rendoit respectables. En ce cas, je plains le malheur de son siécle, & peut-être de beaucoup d'autres, de n'oser découvrir la vérité, parce qu'elle déplaisoit aux peuples aveuglez & séduits. Auroit-on pû dans certains siécles du Christianisme revoquer en doute les épreuves du fer chaud, sans se faire regarder comme un impie ? Cependant avec qu'elle indifference ne traite-t'on pas aujourd'hui ces prétendus prodiges ? Auroit-on pû même chez les Protestans des Sevennes & d'Angleterre, rejetter il y a quelques années, leurs enthousiasmes, leurs prophéties, & leurs mouvemens extraordinaires, sans s'exposer visiblement à la fureur d'un peuple abusé par l'esprit de séduction ? Les plus sages Protestans ne se sont hazardez à se déclarer contre ces enchantemens qu'après

que les imaginations moins échauffées ont laissé reparoître cette tranquillité naturelle, qui fait regarder les objets selon leur état véritable.

Je ne veux pas nier cependant qu'il ne soit arrivé des choses merveilleuses chez les Payens, soit que la Providence l'ait ainsi voulu, pour maintenir la considération que l'on doit avoir pour les vertus morales, soit pour récompenser les hommes des bonnes œuvres qu'ils auroient pû faire par des vûës loüables. Saint Augustin (1) nous avertit au moins que Dieu a favorisé les Romains de prospéritez temporelles pour les vertus qu'ils avoient pratiqués. Les vertus sont toûjours divines dans leur origine : c'est pourquoi Dieu les récompense : elles ne deviennent vicieuses que

[1] S. August. de Civitate Dei lib. 5. cap. 15.

par le défaut de l'humanité.. Et la Providence ne se croit pas obligée de reconnoître des actions louables en elles-mêmes ; mais qui partent d'un mauvais principe.

Je n'ose par exemple révoquer la vérité de ce fait, rapporté par Plutarque. J'y trouve une preuve du soin que la Providence veut bien prendre de l'humanité. » Pendant une nuit obscure, dit (2.)
» Plutarque, Brutus entendit tout
» à coup quelqu'un qui entroit
» dans sa tente. Il vit une figure
» horrible : ce corps étrange &
» monstrueux s'approcha de lui &
» se tint debout près de son lit,
» sans lui dire une seule parole.
» Il eût l'assurance de lui deman-
» der : *Qui es-tu donc ? Es-tu homme ?*
» *es-tu quelque Dieu ? Que viens-tu faire*
» *dans ma tente ? & que veux-tu ?* Le
» fantôme lui répondit : *Brutus, je*

(2.) Plutarch. in Bruto.

» *suis ton mauvais Génie, & tu me ver-*
» *ras bien-tôt dans les Plaines de Philip-*
» *pes. Hé bien*, répondit Brutus,
» *nous t'y verrons.* Après quoi le fan-
» tôme disparut.... On assûre que
» cette nuit même (c'est-à-dire,
» la nuit de la journée de Philip-
» pes) le même fantôme que Bru-
» tus avoit déja vû se présenta de-
» vant lui sous la même forme :
» & après y avoir été quelques mo-
» mens sans rien dire, il disparût.

Combien trouve-t'on dans l'Histoire prophane d'autres faits, que d'un côté la prudence empêche d'exposer derechef aux yeux des hommes, & que de l'autre la critique n'ose rejetter avec fondement. Il suffiroit pour les admettre d'y remarquer des preuves sensibles des secours extraordinaires, dont la Divinité veut bien favoriser les hommes en particulier, comme elle favorise les Etats & les Royaumes, pour opérer en eux

ses desseins sur l'ordre & l'économie de l'Univers.

On s'est élevé néanmoins dans la Religion même contre des faits, qu'une dévotion mal entenduë avoit présentez à l'esprit des Fidéles. Si la vérité de la Légende (3) des *Onze mille Vierges* a été fortement soutenuë dans le dernier siécle; elle a été regardée long tems auparavant, c'est-à-dire dans le quartorziéme, comme une fable & une imagination (4 qui n'avoit aucune réalité. Il a toûjours été permis d'attaquer des faits aussi peu vraisemblables, pour nous apprendre que dans la Reli

[3] Herm. Crombach Societ. Jesu Vita & Martirium S. Ursulæ & sociarum, undecim mill. Virginum, in fol. Coloniæ Agrippinæ 1647. Livre remp de beaucoup de fables, en quoi il est tr recherché de bien des gens.

(4) Gobellinus Persona Cosmodrom ætate VI. cap. 14. ouvrage que ce sç vant Allemand commença vers l'an 149 & l'a peut-être fini vers l'an 1520.

gion il n'y a point de prescription contre la vérité.

Dans quelles incertitudes l'Histoire ne nous tient-elle pas sur la naissance de *Dom Juan d'Autriche*, fils naturel de Charles-Quint : & quel étrange sujet de réfléxions, soit pour les Princes, soit pour des lecteurs ordinaires. On a dit que cet illustre Prince, digne de l'Empereur son Pere, étoit né de Barbe Blomberg, Demoiselle d'Augsbourg. Cependant le même Auteur, qui nous en assure, c'est le célébre Strada, l'un des plus grands Ecrivains de la Compagnie de Jesus, ne cherche-t'il pas lui-même à nous jetter dans le doute & dans l'incertitude sur la Mere de ce Prince. » Il ne faut pas néanmoins, dit [5] cet Historien, » que je cache au Lecteur ce qui » m'a été découvert par une per-

(5) Famianus Strada de Bello Belgico, Decade I. lib. 10. ad finem.

» sonne de grande condition (c'est
» le Cardinal de la Cueva) que
» Dom Juan d'Autriche n'étoit
» pas né, comme on l'a crû, de Bar
» be Blomberg, mais d'une Dame
» plus illustre, & qui tenoit rang
» de Princesse. Que pour épar-
» gner sa réputation, l'Empe-
» reur Charles-Quint en supposa
» une autre : que Blomberg se ré-
» solut aisément à jouer ce person-
» nage, s'imaginant que le nom
» d'Empereur étoit une excu-
» se honorable pour une faute
» de cette nature. Que Philippe
» II. avoit révélé ce mistére à l'In-
» fante Isabelle sa fille, pour qui
» il n'avoit rien de secret ; & Isa-
» belle le découvrit à la personne
» de qui je l'ai appris... Ainsi
» Don Juan d'Autriche qui sça-
» voit pénétrer jusques dans le se-
» cret de ses ennemis, a vécu, &
» est mort avec si peu de connois-
» sance de sa Maison & de ses Pa-
» rens,

» rens, qu'il a été trompé deux
» fois à sa Mere; qu'il a en divers
» tems honoré sous ce titre celles
» qui ne l'étoient pas, & n'a ja-
» mais connu celle qui l'étoit véri-
» tablement.

Que d'attention les Princes les plus sages ne doivent-ils pas avoir pour vivre avec tant de retenuë, qu'ils n'ayent rien à craindre de la part de leurs Confidens; ou s'ils ont des secrets à déposer, de le faire au moins en des mains sûres, incapables de les divulguer. S'il ne s'agissoit que d'eux seuls, ils seroient les maîtres de faire connoître à leurs amis leurs pensées les plus secrétes. Mais dès qu'une personne tierce s'y trouve intéressée, alors il n'y a point d'amis, il n'y a point de confidens, qui doive être informé de leurs démarches cachées. Et d'ailleurs, ne faut-il pas avoüer que les hommes sont bien malheureux de ne pou-

voir pas renfermer en eux-mêmes ce qui regarde leur propre personne, ou d'avoir besoin de pareils dépositaires, qui loin de les consoler, ou de les soutenir, sont prêts à chaque instant à dévoiler les sentimens de leur cœur, & à les perdre de réputation? N'en a-t'on pas la preuve dans cette occasion essentielle, où l'on a voulu percer dans cette obscurité & lever le doute en tournant ses vûës du côté d'un des plus grands crimes qui se puisse commettre? » Voilà, dit un Auteur (6) moderne, une conscience bien délicate, pour un homme (comme Charles-Quint) qui a tant fourbé toute sa vie, & qui, si l'on en croit l'Histoire secrette, ne faisoit pas difficulté de coucher avec sa propre sœur, pendant que Barbe Blomberg ser-

[6] Menagiana tom. 2. pag. 313. in 12. Paris 1715.

» voit de couverture à ce commerce infâme, & se disoit la » Mere de Dom Juan d'Autri- » che. « C'est ce que je ne croirai jamais d'un Prince aussi religieux que Charles-Quint : j'aurois bien de la peine à le croire d'aucun autre.

Et pour faire cette remarque par des faits qui regardent notre Histoire, je ne ferai que rapporter les paroles d'un de nos Ecrivains. » Je ne vois jamais du Haillan & De Serres (ignorans & » ridicules ennemis des Papes) » dit cet (7) Auteur, que je n'aye » une extraordinaire envie de ri- » re, lisant les belles harangues » que l'un (c'est Du Hallain) fait » faire à cinq ou six Allemands » pour combattre & pour défen- » dre la Royauté en l'élection de » Pharamond, & les loix que l'au-

[7] M. le Roi, des vertus & vices de l'Histoire pag. 75. & 76.

» tre (De Serres) nous propose
» comme fondamentales de cette
» Monarchie.

Rien ne nous doit donc tenir dans une si grande réserve que des incertitudes de ce genre. Preuve certaine que pour bien examiner ce qui regarde la vérité historique, il faut toûjours recourir aux Auteurs originaux, sans s'arrêter aux réfléxions brillantes & spécieuses que les modernes ont voulu substituer de leur propre fond aux anciens monumens de l'Histoire.

III.

Utilité & usage des incertitudes dans les circonstances des faits.

Je continuë mes observations sur l'utilité qu'on peut tirer des incertitudes historiques, par l'examen des circonstances qui accompagnent les faits principaux, ou par les motifs qui les ont fait entreprendre. Souvent le fait est vrai, & la plûpart des circonstan-

tes sont fausses ou douteuses. Il est certain, par exemple, que Sémiramis a été une grande Reine, qu'elle a fait beaucoup de conquêtes, & a rendu son nom célébre dans tout l'Orient. On sçait par l'Histoire, que Xerxés est venu dans la Gréce avec une armée considérable; que peu s'en est fallu qu'il n'en ait fait la conquête, ou même qu'il ne l'ait entiérement détruite. Cependant il est constant qu'il en fût honteusement chassé, moins par les forces que par la prudence & la sage conduite des Grecs. Mais les circonstances de leur Histoire ne la rendent-elles pas douteuse? Auroit-on pû, comme l'on prétend, trouver dans leurs armées plus de deux millions de Soldats? Y voit-on dix-sept cens mille Chevaux, cent mille Chariots armez & attelez, trois cens mille chameaux & trois mille Vaisseaux? Ce qui n'auroit

pas fait moins de huit millions de bouches, en y comprenant néanmoins celles qui n'étoient pas destinées au combat. Voilà les circonstances dont on a douté en des tems moins critiques & moins difficiles que le nôtre.

Louis XII. l'un de nos plus illustes Rois, se faisant, il y a plus de deux cens ans, expliquer ce qui regarde l'Histoire ancienne, y trouvoit-il de l'impossibilité. Il sçavoit mieux (8) qu'un autre com-

(8) Alexandro Xerxis numerum terrestrium copiarum referente [coram Ludovico XII.] quas fuisse CLXX. Myriades; & Semiramidis Assiriorum Reginæ, cui fuerat peditatum centum millia equitatus centum Myriades, falciferorum & plaustrorum decies decem millia, virorum in Camelis pugnantium idem numerus; aliorum Camelorum (ubi opus erat) vicies dena millia, Naves in Bactris ter mille: elegantiâ, venustateque verborum abundantes exteros historiæ veritatem aiebat [Ludovicus] transgressos tantumque abesse ut aut quæ de Xerxe, aut Semiramide scripsissent vera sibi esse

ment on pouvoit conduire & faire subsister des Armées ; & il avoit raison de rejetter cette immense assemblage d'Hommes, de Chariots, de Chevaux & de Chameaux qui font peu d'honneur au génie de l'Historien, qui du moins devroit sçavoir que ce qui est praticable sur le papier devient impossible sur le terrain.

Les batailles de Marignan & de Pavie, toutes deux si glorieuses pour la valeur de François I. quoiqu'avec des succès bien différens pour la Nation Françoise, sont-elles aujourd'hui plus éclaircies par l'Histoire qu'elles ne l'étoient du tems de nos Peres ? En apperçoit-on mieux le dénoüement après bien des recherches & des discussions sur les contrariétez des

persuaderet, ut & in sacris historiis & divinis corruptos interdum numeros bellatorum vereretur. Arnold. Ferronus lib. III. de gestis Gallorum in Ludovico XII.

Historiens ? Non ſans doute. Il faut s'en tenir à des faits generaux & abandonner le reſte aux Hiſtoriens qui rapportent des circonſtances qu'on ne ſçauroit concilier, ou bien il faut recourir aux témoignages du tems quand on en peut avoir.

François I. lui-même qui parût comme un Héros à ces deux grandes journées, en a fait la relation, dont l'une imprimée ou abſorbée pour ainſi dire dans l'épaiſſeur d'un livre obſcur & peu recherché, reparoît à la fin de cette diſſertation : l'autre tirée d'un manuſcrit de la Bibliothéque du Roi, ſe verra ici pour la premiére fois : ce ſont des pieces eſſentielles qui font connoître exactement l'Hiſtoire de ces deux grandes journées.

C'eſt ainſi qu'il faut ſe conduire quand on le peut dans l'examen des doutes hiſtoriques, qui font

vaciller un fait par des circonstances différentes. On doit alors recourir aux témoignages certains, que le tems même peut avoir conservé: & si l'on ne peut arriver à une entiére certitude, il faut se retrancher sur les circonstances dont on convient, & donner pour douteuses celles dont la vérité ne pourroit être éclaircie. C'est peut-être là ce qui m'engageroit à suivre cette maxime d'un Auteur que j'ai déja cité plus d'une fois.
» Il seroit désirable, dit-il, & très-
» utile, que ceux qui veulent (1)
» écrire l'Histoire, n'entreprissent
» que l'Histoire de leur tems, &
» ne parlassent que de celle de leur
» Païs, & encore que de ce qu'ils
» auroient vû eux-mêmes, non
» pas avec des yeux pleins de pas-
» sion : mais avec ceux de l'indiffé-
» rence. Ce seroit le moyen d'être

(1) M. le Roi. des vertus & vices de l'Histoire.

» certain du fait & de ses principa-
» les circonstances.

IV.

Utilité & usage des incertitudes qui se trouvent dans les causes & motifs des événemens.

L'incertitude qui se trouve presque toûjours dans les motifs d'un fait ou d'une entreprise nous doit porter à une extrême défiance des Historiens, qui ne doutent jamais des causes secrétes d'une guerre ou d'un événement; c'est par là que Davila & Varillas se sont rendus suspects; on diroit à les entendre qu'ils ont été du Conseil de tous les Princes dont ils font l'Histoire; tout est dévoilé à leurs yeux: il n'y a rien d'obscur dans leurs Histoires. Qui ne croiroit que le cœur des Rois n'a pas été déposé entre leurs mains? Cependant pour parler avec un Ecrivain du dernier siécle: » Quelle pé-
» nétration faudroit-il pour voir

» distinctement (1) à la distance
» de trois & quatre cens ans, pour
» voir des choses qu'une antiqui-
» té encore plus éloignée a renfer-
» mées dans l'obscurité d'un tems
» immémorial ? Si l'on ne sçait
» pas aujourd'hui dans la Cham-
» bre du Roi ce qui se passe dans
» son Cabinet, comment sçaura-
» t'on sous le Régne de Louis
» XIV. ce qui a passé par la tête
» de tous les Louis, de tous les
» Henris & de tous les Charles qui
» ont été depuis Clovis jusques à
» lui.

» Sans remonter jusques aux es-
» paces perdus de l'antiquité ; tou-
» tes les affaires qui sont du tems
» de l'Historien, sont-elles de sa
» connoissance ? Voit-il autre
» chose que l'écorce & la couver-
» ture de celles qui se font devant
» ses yeux ? De quoi lui sert la vûë

[1] Le Moine, Jesuite, Traité de l'Histoire, in 12. Paris 1670.

» de la montre, s'il n'a pas celle
» du mouvement & des ressorts ?
» Et qui peut la lui donner aussi
» nette & aussi sincére que la foi
» publique & la vérité de l'Histoi-
» re la lui demandent ?

» Les Lettres des Princes, les
» Mémoires de leurs Ministres, &
» les Instructions des Ambassa-
» deurs leur sont d'un grand se-
» cours. Mais les Princes & leurs
» Ministres ne mentent-ils jamais
» par écrit ? Leurs plumes sont-
» elles de meilleure foi que leurs
» lévres ? Et ne met-on pas les Am-
» bassadeurs en droit de tromper
» dès qu'on les trompe les pre-
» miers ? Les guerres, les révoltes,
» les batailles, les siéges, sont
» comme des spectacles publics;
» chacun voit le jeu des Machines
» & les révolutions de la scéne;
» mais les ressorts qui font jouer
» ces révolutions sont-ils exposez
» à qui les veut voir ? Les Princes

» font-ils confidence de leurs pen-
» sées aux Gazettiers ? Leur ren-
» dent-ils compte des motifs qui
» les portent à prendre les armes ?
» Et quel compte en rendent-ils,
» s'ils n'en sont pas eux-mêmes
» bien informez ? S'ils ne voyent
» leurs affaires que dans les jours
» & sous les couleurs dont on les
» déguise ? S'ils ne sont quelque-
» fois que les acteurs des piéces
» composées par leurs valets ? Sans
» aller jusqu'en Macédoine, ni re-
» monter à ce Philippe, qui s'atti-
» ra une grosse guerre par le mé-
» pris qu'il fit d'une femme vaine
» & licentieuse. En la descente de
» l'Isle de Rhé, le Roi d'Angle-
» terre croyoit entreprendre une
» guerre de Religion d'un aussi
» grand mérite que les Croisades ;
» & c'étoit une guerre de pure ga-
» lanterie, entreprise sur les ima-
» ginations amoureuses de son Fa-
» vori. Il en arrive presque toû-

» jours de même dans les mouve-
» mens des Etats : on s'y figure de
» grandes machines & de grandes
» rouës, & il n'y a qu'une plan-
» che & un bout de corde ; c'est
» un dépit, un caprice, une amou-
» rette qui ébranle ces grands
» corps, & qui les met hors de
» leur assiette.

C'est donc envain que l'on recherche curieusement si Charles-Magne a fait la guerre aux Saxons, ou pour étendre ses conquêtes, ou par principe de Religion. Henry VIII. a-t'il eû quelque raison de faire couper la tête à Anne de Bouleyn ; ou l'a-t'il fait par une aveugle fureur, dont il a été si souvent accusé ? Les desseins de Charles-Quint tendoient-ils à chasser le Turc hors de l'Europe, & rendre l'Empire héréditaire dans sa maison, comme on l'en a soupçonné ; ou vouloit-il seulement soutenir la Religion,

comme il paroît n'avoir pas eû d'autre vûë, soit par le don qu'il fit de l'Isle de Malthe aux Chevaliers de Rhodes, soit par la fin si louable de ses jours, remplie, non d'une superstition extraordinaire & bizarre, qui ne s'attache qu'à la minutie; mais de cette piété noble & solide, qui seule convient aux grands (3) Princes. Il sçavoit concilier une saine politique, avec une vertu austere; mais qui n'étoit importune ni à ses sujets, ni aux Princes ses alliez, ou à ses voisins. Y avoit-il quelque juste fondement dans la

[3] A Principe igitur ipso removemus: imò ausim dicere, nimaim pietatem.... qui in unâ Dei contemplatione mentem de fixam habet, ei montes & speluncas habitare convenit; atqui unâ, cum virtute etiam mores civiles exercuit & junxit; quique notitiam paravit rerum variarum, ille verò populum regere & ducere ad optima optimus est. Justus Lipsius Monita Politica cap. 3. & Nicephoras Gregoras lib. 3. Historiæ.

conduite rigoureuse que Philippe II. a tenuë à l'égard de son fils Don Carlos.

Ce sont là de ces incertitudes de motifs, très-difficiles à dévoiler. Mais dans ces cas douteux, il faut toujours juger en faveur des Princes, & croire qu'ils agissent par des vûës louables. Par là on fait honneur, non seulement aux Souverains dont on juge favorablement; mais on se fait encore beaucoup plus d'honneur à soi-même. L'homme de bien tourne toujours les vûës des Supérieurs du côté de la probité & de la vertu; au lieu que le scelerat porte tout au mal, il n'y a chez lui que des vûës criminelles, il ne connoît point d'actions vertueuses dans la conduite des Princes & des Ministres.

V.

Si les carac- Mais continuë l'Auteur de l'usage des Romans, *les caracteres sont*

équivoques dans l'histoire; c'est encore un des vices qu'il a soin de lui réprocher. A-t'il raison ? C'est ce que nous allons éxaminer.

téres sont incertains dans l'Histoire.

Les caractéres ou les portraits des Princes ou des grands hommes sont partie de l'Histoire & doivent être formez sur une suite d'actions bonnes ou mauvaises ; un seul trait ne sçauroit peindre un Prince, un Ministre ou un Général. L'esprit & le cœur sont quelquefois trop cachez pour être dévoilez au premier coup d'œil ; il ne faut pas même négliger l'exterieur, l'air, le port, la taille & sur tout le visage, qui est presque toujours un portrait fidéle de l'ame, On veut connoître à fond ceux que l'on voit figurer dignement dans l'histoire. On doit prendre garde néanmoins d'entrer dans le détail de minuties où est tombé Strada (4) qui parlant de

Usage de ces incertitudes

[4] Nec deerat aliqua mento, supe-

Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, & Gouvernante de Pays-bas, va jusques à dire dans le portrait long & ennuyeux qu'il en fait, que cette Princesse avoit un peu de barbe au menton & à la lévre supérieure; ce qui marquoit, dit-il, qu'à une beauté mâle, elle joignoit l'autorité nécessaire dans le gouvernement.

Il y a long-tems qu'on se plaint que les Historiens modernes n'ont pas le talent de peindre les hommes. Ils ne sçauroient les distinguer par ces traits expressifs & vigoureux que l'on trouve dans les Anciens, qui sçavent si bien caractériser les Héros qu'ils semblent être présens à nos yeux; dans la plûpart des modernes, tous les portraits se ressemblent.

riorique labello barbula; ex quâ virilis ei [Margaretæ] non magis species quàm autoritas conciliabatur. Famianus Strada. De Bello Belgico. Decad. 1. lib. 1.

Le caractére du Héroïsme n'y est point assez distingué ; au lieu que chez les Anciens, « chaque vice, » ou chaque vertu (5) est mar- » quée par l'impression particulie- » re qu'elle prend dans les esprits » où elle se trouve. Par exemple le » courage d'Alcibiade a quelque » chose de singulier qui le distin- » gue de celui d'Epaminondas, » quoique l'un & l'autre ait sçû » également exposer sa vie. La » probité de Caton est autre que » celle de Catulus ; l'audace de » Catilina n'est pas la même que » celle d'Antoine ; l'ambition de » Sylla & celle de César n'ont » pas une parfaite ressemblance ; » & de là vient que les Anciens » en formant le caractére de leurs » grands hommes, forment pour » ainsi dire en même tems le ca- » ractére des qualitez qu'ils leur

(5) S. Evremont, Discours sur les Historiens François.

» donnent, afin qu'il ne paroissent
» pas seulement ambitieux & har-
» dis, ou modérez & prudens :
» mais qu'on sache encore plus
» particulierement, qu'elle étoit
» l'espece d'ambition & de cou-
» rage ou de modération & de
» prudence qu'ils ont eu.

Mais ce n'est point à dire que nos Auteurs n'atteignent pas la ressemblance des hommes : elle n'est point parfaite ; mais on sçait du moins les y reconnoître. Ne croyez pas que l'Histoire représente Louis le Débonnaire, comme un Roy plein de courage & de fermeté. Louis IX. quoique Saint, toujours prosterné dans un Oratoire : Louis XI. comme un Prince tranquille, insinuant & sincere : c'est ce que les Historiens ne feront jamais.

Ainsi on ne trouvera point d'incertitudes à ce sujet : la ressemblance sera toujours gardée,

quoique les coups de pinceaux ne soient pas touchez avec la délicatesse qu'éxigent les plus grands maîtres. Ce sera donc toujours un portrait marqué par des grands traits, quoiqu'ils ne soient ni assez recherchez, ni assez finis.

Peut-être aussi que les modernes se sont un peu trop étendus sur des détails qui ne disent rien : c'est ce que marque un de nos plus habiles Critiques. » Les portraits embellissent bien une histoire quand ils sont bien faits, » dit le Pere Rapin ; (6) mais les » Romans nous ont gâté l'esprit » sur cela : car nous en faisons » trop qui ne ressemblent à rien » & qui ne conviennent à personne, parce qu'ils conviennent » à tout le monde. Nous nous » amusons à peindre à discrétion » l'extérieur de la personne dont

(6) Le P. Rapin. Instructions pour l'Histoire. Article XX.

» il ne s'agit pas. Que m'importe
» de sçavoir si Annibal a les dents
» belles, pourvû que son Historien
» me fasse connoître la grandeur
» de son génie, qu'il me montre
» un esprit hardi, inquiet, des
» pensées vastes, un cœur intré-
» pide, & tout cela animé d'une
» ambition désordonnée; mais
» soutenuë d'une constitution ro-
» buste, comme l'a dépeint Tite-
» Live.

Strada m'ennuye par un détail languissant, ce sont plûtôt des Oraisons funébres que des caractéres; je consens néanmoins qu'après m'avoir fait connoître l'esprit fourbe, cauteleux, altier & vindicatif de Granvelle, il me dise qu'il se comporte dans sa Viceroyauté de Naples avec beaucoup moins de chasteté qu'il ne convient à un vieillard (7) & mê-

[7] Cardinalis Granvellanus porro-proviinciano Regni Neapolitani qua-

me à un vieillard décoré de la pourpre Romaine. Cela me suffit, parce qu'il entre dans les mœurs & caractérise le cœur fier & voluptueux de ce Cardinal. Mainbourg a fait des portraits d'imagination. Ce sont, ou ces amis, ou ses ennemis qu'il a representé, soit en bien, soit en mal dans toutes ses histoires. C'est ce qu'on lui a reproché il y a long-tems. Nous ne manquons pas cependant de grands maîtres, qui ont sçû peindre les hommes. M. de Thou le fait ordinairement avec des traits vifs & serrez. Nos mémoires particuliers sont remplis de ces caractéres, écrits avec assez de force ; mais de quelque part qu'ils viennent, ils sont tous sujets à un sevére éxamen. Je

driennio cum rexisset, magnâ quidem prudentiæ laude, minore tamen pudicitiæ curâ, quam senem, sacràque ornatum purpurâ condecebat. Fam. Strada. de Bello Belgico. Decade 1. lib. 4.

veux & je dois pour me détermi-ner, connoître le caractere de celui qui me peint un grand homme : avant que de le croire, je me demande à moi-même s'il étoit en état de le bien connoître ; s'il avoit assez de génie pour le bien développer ; s'il n'y a point en lui de passion, de haine, ou d'intérêt particulier, qui l'ait fait pencher d'un côté plûtôt que de l'autre. Alors j'y ajoûte foi, si je trouve en lui tous les talens nécessaires pour peindre d'après nature.

C'est ce qui fait que je ne crois pas toujours Clarendon, quoiqu'habile, quand il me parle des deux Rois d'Angleterre Charles I. & II. Il étoit Ministre favori de ce dernier ; & je ne fais pas néanmoins difficulté de souscrire à la justice qu'il sçait rendre à Cromvvel avec tant de modération. » Il est, dit-il, du nombre

» bre (8) de ceux que leurs enne-
» mis même ne peuvent condam-
» ner sans les louer en même tems.
» Il n'auroit pas pû faire la moitié
» des maux qu'il a faits sans beau-
» coup de courage, d'adresse, &
» & de jugement. Il falloit qu'il
» eût une merveilleuse connois-
» sance du cœur humain, & une
» grande habileté pour en faire
» usage ; puisque d'une naissance
» obscure, quoique de bonne fa-
» mille, sans crédit, sans bien,
» sans alliance, sans parenté, il
» avoit pû s'élever à un si haut
» degré de grandeur & faire un
» composé de tempéramens, d'hu-
» meurs & d'intérêts si contraires,
» capables de contribuer à ses des-
» seins & à la destruction de ceux
» dont il se servoit pendant qu'il
» devenoit assez puissant pour fai-
» re périr ceux qui l'avoient éle-

(8) Clarendon Histoire de la rebel-
lion d'Angleterre. tom. 6. pag. 517.

» vé dans le temps qu'il projet-
» toient de détruire leur propre
» ouvrage. Ce qu'on a dit de Cin-
» na lui peut être justement ap-
» pliqué, qu'il a entrepris des
» choses que nul homme de bien
» n'oseroit avoir hazardées ; & a-
» chevé celles qui ne le pouvoient
» être que par un homme très-
» puissant. Il est hors de doute
» que personne n'a jamais rien
» entrepris avec plus de méchan-
» ceté, & n'y a réüssi plus mécham-
» ment & avec plus de mépris de
» la Religion & de l'honnêteté
» morale. Cependant une aussi
» grande méchanceté que la sien-
» ne, n'auroit jamais fait réüssir
» ses desseins sans le secours d'un
» esprit sublime, d'une pruden-
» ce & d'une adresse admirable &
» sans la résolution d'un cœur ma-
» gnanime.

» Quand il parût d'abord dans
» le Parlement, il ne sembloit pas

» qu'il y eût aucun agrément dans
» ses manieres & dans ses discours,
» ni aucun des talens propres à
» gagner l'affection des Auditeurs.
» Cependant on eût pensé qu'il
» avoit tenu ses talens cachez jus-
» qu'à ce qu'il eût occasion de
» s'en servir ; & quand il fut que-
» stion de paroître un grand hom-
» me, il le fit avec autant de bien-
» séance, que s'il y avoit été ac-
» coutumé.

» Après qu'il eût été revêtu de
» la qualité de Protecteur, il con-
» sultoit avec très-peu de person-
» nes sur les affaires importantes,
» & ne communiquoit aucune en-
» treprise qu'il avoit résoluë, qu'à
» ceux qui avoient la principale
» part dans l'éxécution, & jamais
» plûtôt qu'il n'étoit nécessaire.
» Quand il avoit une fois pris une
» résolution, ce qu'il ne faisoit
» pas imprudemment, on ne pou-
» voit l'en dissuader : il ne souf-

„ froit point de contradiction
„ quand il s'agissoit de son auto-
„ rité, & il extorquoit l'obéïssan-
„ ce de ceux qui ne la lui accor-
„ doient pas volontairement, en
„ tout ce qui ne concernoit point
„ sa vie ou son autorité, il faisoit
„ paroître un grand respect pour
„ les loix, s'entremettant rare-
„ ment entre les differens partis.
„ Comme il agissoit avec indigna-
„ tion & avec fierté contre ceux
„ qui lui résistoient & qui osoient
„ contredire sa Grandeur ; aussi
„ marquoit-il beaucoup de dou-
„ ceur, de bonté & de générosi-
„ té à ceux qui avoient de la con-
„ descendance pour ses volontez,
„ & qui recherchoient sa prote-
„ ction.

„ Réduire à une entiere obéïs-
„ sance, à ses commandemens,
„ trois Nations qui le haïssoient
„ mortellement; gouverner & te-
„ nir en crainte ces mêmes Na-

» tions par une armée qui ne souhaittoit que sa ruine, c'est sans doute une adresse merveilleuse. » Mais sa grandeur au dedans n'étoit qu'une ombre de la gloire qu'il avoit au dehors. Il étoit difficile de découvrir qui le craignoit le plus, de la France, de l'Espagne, ou de la Hollande, où son amitié avoit cours au prix qu'il y vouloit mettre.

» Pour finir son caractere, Cromvvel n'aimoit point assez le sang pour suivre la méthode de Machiavel, qui veut que dans un changement entier de Gouvernement, il faut nécessairement abatre les têtes de ceux qui aiment l'ancien Gouvernement, & détruire leurs familles. On a sçû de bonne part qu'il avoit été agité une fois dans le Conseil des Officiers, de faire un massacre général de tout le parti du Roy, comme l'unique moyen

» d'affermir le Gouvernement :
» Mais Cromvvel n'y voulût jamais consentir, peut-être par un trop grand mépris pour ses ennemis. En un mot, comme il étoit coupable de plusieurs crimes, aussi avoit-il de bonnes qualitez qui ont rendu célébre la mémoire de quelques-uns dans tous les siécles, & il sera regardé par la postérité, com- un brave & un méchant homme.

Ainsi, quoiqu'en dise l'Auteur de l'Usage des Romans, ce portrait si sage, si modéré, aussi bien que beaucoup d'autres rapportez dans nos plus grands Ecrivains, montre bien qu'il y a dans l'Histoire des caractéres vrais & certains, qui vont de pair avec les faits héroïques. Je les crois même moins équivoques, parce qu'ils sont fondez sur des actions réelles ; il ne s'agit que du plus

ou du moins d'habileté dans le Peintre. Mais dans le doute nous pouvons dire hardiment que les actions caractérisent le Souverain & son Ministere. Les Portraits sont gracieux quand les actions sont louables ; aulieu qu'ils sont désagréables quand elles sont injustes. Il est seulement question de saisir précisément le dégré de vertu ou de vices qui régne en eux ; mais toujours cependant avoir l'attention de ne jamais rendre les Chefs plus coupables qu'ils ne sont, ou qu'ils ne paroissent : le contraire est la marque d'un mauvais cœur & d'un esprit dangereux.

Les Princes n'ignorent pas qu'ils ne doivent compte de leurs actions qu'à Dieu seul; mais que la postérité ne laissera pas néanmoins de juger de leur caractere d'une maniere désintéressée : c'est un Tribunal qu'ils ne sçauroient é-

viter ; quelques habiles qu'ils ſoient. Mais n'eſt-il pas juſte au moins de les traiter auſſi favorablement que les criminels ſont traitez en Juſtice, quand il n'y a pas de preuve contre eux, les loix & les hommes ſont trop équitables pour les condamner. Et pourquoi ſur de ſimples préjugez un Hiſtorien voudroit-il ôter l'honneur aux Souverains, dès qu'il n'y a pas lieu de les déclarer coupables.

Mais quand les portraits ſont vrais, quand ils ſont traitez avec lumiere & diſcrétion, ils nous montrent ce qu'on doit fuir, ou ce qu'on doit imiter. C'eſt l'uſage que nous en devons faire pour notre inſtruction ; & c'eſt la vûë qu'ont eûë les Hiſtoriens en nous les préſentant. *Inde tibi quod imitere capias, inde fœdum incœptu, fœdum exitu quod vites*, dit un Ancien (9)

[9] Titus Livius lib. 1. Hiſtor. initio.

autrement ils feroient languir la narration , & ne ferviroient qu'à nous retarder dans la lecture de l'Hiftoire. L'on ne doit pas pour cette raifon en être prodigue, il ne faut peindre que les principaux Acteurs de la fcéne hiftorique, de peur d'accabler par des portraits ceux qui veulent être inftruits par le récit des faits.

Mais le Roman, dit-on, ne contient pas toutes ces incertitudes. Non, fans doute, comme en le lifant on fçait, ou du moins l'on doit fçavoir, que tout en eft faux, il ne doit y avoir aucune incertitude. L'incertitude eft un vice qui attaque feulement la vérité: la fauffeté n'eft point expofée à ce défaut tout, eft incertain chez elle. Le vrai fçait néanmoins s'en préferver quand il tombe en des mains fages & difcrettes.

ARTICLE VIII.

Réponse aux principales difficultez du Livre de l'usage des Romans.

DEux difficultez essentielles feront l'objet de cet article : on verra par les réponses que nous y ferons, les sophismes & les erreurs palpables du Livre de l'Usage des Romans.

PREMIERE DIFFICULTÉ.

Les femmes paroissent à peine dans l'Histoire.

Je suis étonné que l'Auteur ayant à parler des femmes, n'ait pas dit ce qu'elles ont fait de grand dans tous les Gouvernemens, & que par des saillies & des échappées peu convenables, il ait donné seulement quelques remarques générales, qui ne lui font pas plus d'honneur, qu'il en

fait lui même au séxe qu'il prétend louër. S'imagine-t'il qu'on l'en croira sur sa parole, lorsqu'il dit, que l'Histoire est en défaut sur leurs grandes actions, & qu'on le voit cependant marquer lui-même ce qu'elles ont fait anciennement dans la Gréce, ou ce qu'elles ont operé dans les révolutions des Etats ? Si l'Histoire n'en parle pas, d'où a-t'il sçu ce qu'il en rapporte ? N'est-ce pas une contradiction manifeste, d'avancer que l'Histoire ne dit rien des femmes, & rapporter néanmoins le témoignage des Historiens, qui marquent avec quelle prudence & qu'elle discrétion elles se sont comportées dans les plus grandes affaires ? N'est-ce pas un pur sophisme d'attaquer l'histoire en général, au lieu d'attaquer les mauvais Historiens ; & par une erreur beaucoup moins supportable, de ne parler que de quelques

femmes, ou notoirement mauvaises, ou du moins très-équivoques? Est-ce faire honneur au séxe que de le louër par les méchantes actions des plus méchantes femmes?

Je n'ai pas le talent de faire de semblables éloges : c'est ce qui me porte à prendre la chose dans le sens le plus honorable & le plus respectueux. Il est bon de montrer à l'Auteur par des faits certains que l'histoire a toujours parlé dignement des Femmes Illustres, quand elles ont fait des actions louables & vertueuses ; & qu'elle n'a point entierement caché les égaremens de celles qui en ont eûs pour apprendre aux personnes qui peuvent figurer dans le monde la conduite qu'elles doivent tenir pour se conserver une réputation, à laquelle elles ont toujours été beaucoup plus attachées que les hommes.

I.

Pour aller d'ordre, je parlerai d'abord des Princeſſes qui ont régné de leur chef. *Semiramis* eſt trop illuſtres dans l'ancienne hiſtoire, pour ne la pas mettre à la tête de toutes les Reines dont le nom doit paſſer avec honneur à la poſtérité. Je ſçai qu'il ſe trouve pluſieurs Princeſſes de ce nom; mais je ne parle ici que de celle qui a été ſage & vertueuſe, qui a porté ſes armes juſqu'aux extrémitez des Indes, qui a fait de ſi grandes choſes à Babylone, qu'elle a mérité d'en être regardée comme la fondatrice. » Il faut que » le régne de cette Princeſſe, dit » un ancien [1] Hiſtorien, ait été » bien glorieux, puiſque les peu» ples d'Aſie, ſans doute par reſ» pect pour ſa mémoire & pour

I. Reines dont l'hiſtoire parle avec éloge. Semiramis.

[1] .rianus de expeditione Alexandri Magni lib. I.

» ses grandes actions, permet-
» toient aux Reines d'Assyrie, mê-
» me après la mort de leur époux,
» de les régir & de les gouverner.
Peut-on faire un plus grand élo-
ge ?

Zénobie. *Zénobie*, Reine de Palmire en Asie, fut un autre prodige de valeur. Sortie du sang illustre des Ptolomées, elle fut mariée avec Odenat, qui se fit déclarer Empereur, dans le tems que les trente Tyrans véxoient & partageoient l'Empire au troisiéme siécle. Elle n'étoit pas seulement l'épouse fidele de ce Prince; elle avoit encore le plaisir de l'accompagner dans les exercices pénibles de la Chasse & de la Guerre. Egalement formée dans les lettres & dans les armes, elle faisoit ses délices de l'histoire, qu'elle lisoit dans les originaux des différentes langues. La mort d'Odenat son mari, ne l'empêcha point

de prendre & de soutenir après lui la dignité d'Impératrice ; de déclarer la guerre aux Romains, & de se rendre maîtresse de plusieurs Provinces qu'elle leur enleva : Mais le sort des armes ne lui fût pas toujours favorable, elle se rendit enfin prisoniere à l'Empereur Aurelien & fut conduite en triomphe. Cependant, quoique vaincuë, elle ne laissa point d'être respectée, & l'on prétend que l'Empereur épousa sa fille ; l'on assure même que sa postérité s'est fort distinguée à Rome ; sa beauté peu commune, selon les Historiens, (2) ne fut flétrie par aucun vice, & sa vertu la soutint toujours avec une égale dignité. On ne sçauroit fai-

(2) Oculis supramodùm vigentibus & nigris, tanto candore in dentibus, ut Margaritas eam plerique habere putarent, non dentes. Vox præterea clara & virilis. Trebellius Pollio, de trigenta Tirannis.

re un plus digne éloge de cette Reine, que de rapporter ce que l'Empereur Aurelien écrivit lui-même au Sénat pour répondre à ceux qui le blâmoient d'avoir tourné ses armes contre Zénobie. Je sçai, dit-il, que l'on me reproche (3) » d'avoir fait un action » peu digne d'un homme, d'avoir » triomphé de Zénobie : mais ils » me louëroient, s'ils sçavoient » qu'elle est cette femme, & s'ils » connoissoient sa prudence dans » les conseils, sa constance dans » ses résolutions, sa promptitude » dans l'éxécution, sa fermeté » dans toutes les choses justes & » raisonnables, enfin sa libéralité » jusques dans ses plus pressans » besoins. Je ne lui aurois pas » laissé la vie, si je n'avois senti » combien il importoit à l'Empire » de la laisser vivre, lui permet-

[3] Trebellius Pollio ibidem.

» tant, aussi bien qu'à ses enfans,
» de commander dans tout l'O-
» rient.

Pulcherie eût en partage la pié- Pulcherie.
té, la prudence & la valeur. Elle avoit eû soin de l'éducation du jeune Théodose son frere, qui fût l'amour & les délices de l'Empire, tant qu'il se gouverna par les conseils de cette vertueuse Princesse. La disgrace de Pulcherie & sa retraite de la Cour la rendit à elle-même ; mais les sujets s'apperçûrent bientôt du tort que leur faisoit son absence : enfin, justifiée des calomnies qui avoient attaqué sa réputation, elle revint à la Cour après sept ans de retraite, & rétablit les affaires de l'Empire, qui étoient presque désespérées. Elle fut déclarée Auguste, c'est-à-dire, Impératrice ; & pour engager Théodose, Prince indolent & paresseux, à ne se pas livrer aussi aveuglément qu'il fai-

soit à ses Ministres, mais à se porter lui-même au travail, si nécessaire dans le Gouvernement, elle usa d'une innocente tromperie. Parmi les Requêtes qu'elle eût soin de lui faire présenter, il y en avoit une qui permettoit à Pulcherie de retenir comme esclave Eudocie, femme de Théodose même. Il la signa ainsi que bien d'autres, sans sçavoir de quoi il s'agissoit. Eudocie resta donc auprès de Pulcherie. L'Empereur demanda inutilement l'Impératrice son Epouse. Pulcherie répondit que de droit elle étoit son esclave, & qu'elle devoit la garder; & en même tems elle fit voir à Théodose sa propre signature. Mais ce fût en vain qu'elle voulut porter au travail, un Prince qui croupissoit dans une molle oisiveté; le poids des affaires retomba sur Pulcherie, & sur les Ministres. Enfin, Théodose mourut sans laisser de

posterité. Pulcherie tint la mort de l'Empereur son frere la plus secrette qu'elle pût ; & fit venir Marcien, homme de fortune, mais brave Officier, qui joignoit une grande prudence aux talens qu'il avoit pour la guerre. Il n'étoit cependant que Tribun, c'est-à-dire, Colonel d'un Régiment. Alors l'Impératrice Pulcherie lui dit, je vous ai choisi sur tous les autres pour vous mettre en main la souveraine Puissance ; mais à condition que vous consentirez que je garde à Dieu la virginité que je lui ai vouée. Marcien y consentit & à l'heure même la Princesse lui remit le Diadême Impérial, en présence du Patriarche & du Sénat. Elle porta toutes ses vûës au bonheur des peuples & à l'avancement de la Religion. Pulcherie mourut l'an 453. pleine de gloire, & d'une maniere digne de sa piété, ordonnant qu'après sa mort

on distribueroit tout son bien aux pauvres.

Venda *Venda*, Reine de Pologne, au huitiéme siécle fut un éxemple du plus sage Gouvernement, au milieu même du Paganisme, qui régnoit encore dans ces vastes contrées. Elle dût au mérite de son pere Cracus, & à ses propres (3) talens l'honneur que lui firent les Polonois de la choisir pour Reine. Il ne tint qu'à elle de trouver dans les Princes étrangers un mari digne d'elle & capable de commander à cette Nation guerriere. Un Prince des plus puissans de l'Allemagne la fit demander en mariage par ses Ambassadeurs. Mais pleine de ce noble courage, qui fait les grandes ames, elle répondit qu'elle aimoit mieux être Souveraine, que femme d'un Souverain. Ce fut inutilement que le

(3) Herburt de Fulstin, Historia Polonica. Lib. 1. cap. 6.

Prince Allemand joignît les menaces aux priéres, & par une bizarrerie qui ne peut monter que dans la tête d'un homme aveuglé par l'amour, il marcha sur les frontiéres de Pologne avec une puissante armée. Venda ne l'attendit point, & fut au-devant de lui à la tête de ses troupes, prête de tout sacrifier pour défendre sa liberté. Les Ambassadeurs du Prince Allemand ne firent qu'irriter ses desirs, en lui faisant le portrait de Venda, comme de la plus belle Princesse qu'il y eut au monde; mais que comme elle étoit plus disposée à se battre qu'à se marier, ils lui conseillérent de ne pas risquer son honneur & son armée pour une folle passion, & lui déclarérent que s'il n'abandonnoit le projet extravagant d'obliger cette Princesse à se donner à lui, ils étoient résolus de le quitter, & de se retirer chez eux, en se licen-

tiant eux-mêmes. L'amour de Ritiger (c'est le nom du Prince Allemand) étoit si violent, que de rage de se voir vaincu par la sagesse & la résolution d'une femme, il se donna la mort. Les Allemands, par estime pour une Princesse d'un aussi grand courage, firent alliance avec elle, & quittérent les frontiéres de la Pologne. Ce triomphe tout glorieux qu'il étoit pour Venda, lui fit penser aux périls où sa Couronne l'exposoit ; elle se voua donc aux Dieux, & pour éviter de nouvelles poursuites, elle se précipita dans la Vistule ; & fut enterrée avec honneur à un mille de la Ville.

Marguerite de Dannemarck

Le Nord produit encore dan *Marguerite*, Reine de Dannemark de Norvvege & de Suéde, un au tre modéle d'un gouverneme aussi prudent que courageux. El vée par sa naissance au Royaum

de Dannemarck, (4) qu'elle tenoit de Waldemar, son Pere, à celui de Norvvege par son aliance avec Haquinus, son mari; elle obtint par les armes celui de Suéde sur Albert de Mekelbourg, son compétiteur, qu'elle vainquît & fît prisonnier, & qu'elle obligea même de renoncer à la couronne. Elle mourût comblée de gloire & de prospéritez l'an 1412. après un régne de 37. ans.

Isabelle, Reine *de Castille*, sçût en son tems renouveller l'idée des plus grandes & des plus illustres Reines. La piété dont elle fut un parfait modéle, ne l'empêcha point de gouverner avec dignité le Royaume de Castille, qu'elle avoit sçû se procurer après la mort de Henri son frere, surnommé l'Impuissant. Sa Cour fût l'école de la sagesse & de la vertu; mais de cet- Isabelle de Castille.

[4] Voyez Meursius & Pontanus, in Historiâ Danicâ.

te vertu mâle, qui ne convient qu'aux grandes ames. C'est de là que sont sorties tant de Dames Illustres, qui ont fait l'ornement de l'Espagne. Fernand Gonzalve, surnommé le grand Capitaine, puisa le héroïsme auprès de cette Princesse : on lui doit toute la grandeur du Cardinal Ximenés. Elle fit bien voir que si les grands Ministres caractérisent le regne des plus grands Princes c'est qu'ordinairement il n'apartient qu'aux grands Princes de former eux-mêmes les grands Ministres. Cette Princesse, qui par son mariage avec Ferdinand Roi d'Arragon, s'étoit réservée la conduite du Royaume de Castille, n'avoit pas moins de courage que de religion. Elle alloit à la tête des armées quelquefois seule ; mais plus souvent avec le Roi son Epoux, & on l'y appelloit la Mere des Armées. Elle termina seule la guerre de Portugal,

Portugal, travailla à la conquête de Grenade, & joignit à l'Espagne les Isles des Canaries. C'est à ses soins & à sa pénétration que l'on doit la découverte du Nouveau Monde, par l'accueil favorable qu'elle fit à Christophe Colomb, dont elle sçût gouter les raisons; & par le secours qu'elle lui donna pour cette importante expédition. Ferdinand étoit un Prince attentif & soigneux, capable de conserver le patrimoine de ses Peres: mais incapable de l'augmenter sans le secours de la Reine son Epouse. Isabelle, tout autre que Ferdinand, avoit de la grandeur d'ame, des vûës étenduës, & une constance que rien n'étoit capable d'ébranler. On peut la proposer comme le plus parfait modéle du plus sage gouvernement. Sa mort arrivée le 26 Novembre 1504. après un régne de trente ans, a été regardée com-

me le plus grand malheur qui soit arrivé à l'Espagne.

Eliza-beth Reine d'An-gleter-re.

Elizabeth d'Angleterre, ne lui céde que dans la pureté de la foi & la pratique de la vraye Religion. Elle eût tous les talens des plus grands Princes, & n'eût que très-peu de défauts. Sa vie, qui est entre les mains de tout le monde, fait voir une prudence consommée, & montre que l'Angleterre a été heureuse & tranquile sous une si grande Reine. Elle a étendu la gloire de la nation Britannique, non seulement dans l'Europe; mais encore jusqu'aux extrémitez de l'Univers. Et comme on appelloit Ferdinand & Isabelle les Rois, ou même les Rois Catholiques; on a fait aussi la Justice à Elizabeth de lui donner le titre de Roi, & à son Successeur celui de Reine Jacques.

Ce n'est ici qu'un leger crayon de tout ce qu'on pourroit rappor-

ter d'Illustres Reines qui ont gouverné dans les différens Royaumes : mais pour ne pas pousser trop loin le détail de cet article ; je me renferme dans une maxime incontestable, qui est que dans le peu de Reines qui ont régné de leur chef, il y en a eu à proportion un plus grand nombre d'Illustres ; qu'il n'y a eu de grands Rois. C'est une maxime qu'il seroit aisé de prouver, s'il étoit nécessaire.

II.

Mais si nous venons aux Régences ; nous en verrons un grand nombre entre les mains des femmes ; quand nous ne parlerions même que de nôtre France, elle en fourniroit plusieurs qui ont été la gloire de leur séxe, & le salut de cette Couronne. Telles sont Bathilde, sous Clotaire III. l'an 665. Blanche de Castille, Mere de

Régentes Illustres.

Saint Louis, l'an 1225. Jeanne épouse de Philippe-le-Bel en 1294. Catherine de Médicis, qui l'a été quatre fois dans le seiziéme siécle, & Anne d'Autriche en 1643.

On sçait avec qu'elle sage dextérité la Reine *Blanche* a dissipé les intrigues des Princes & des Seigneurs liguez contre l'autorité naïssante & chancelante du Roi Loüis IX. Il a fallu à *Catherine de Médicis* plus de force & de vigueur, parce qu'elle avoit à terrasser un Parti formé, d'autant plus dangereux, qu'il tachoit de sapper en même tems les fondemens de la Religion, de l'Etat & de la Royauté. Elle a cherché, ne pouvant détruire entiérement les Chefs, à les tenir dans l'équilibre. Elle les a divisez, & les a combattus les uns par les autres : mais pouvoit-elle faire autre chose dans les fâcheuses extrémitez où elle s'est vûë

réduite ? Je sçai ce qu'on dit contre elle : on l'accuse de tous les forfaits qui fûrent employez par les différens partis qui se formérent alors. Peut-être sont-ils moins grands que les Protestans, animez contre sa Catholicité, ne l'ont publié. Mais toutes les personnes sensées qui ont examiné le caractére des différens gouvernemens, conviendront que souvent ce sont les méchancetez des peuples qui rendent les Princes durs & méchans. Avec quelle fermeté la Reine *Anne d'Autriche*, malgré les troubles du Royaume, n'a-t'elle pas sçû maintenir l'autorité Royale, & mettre les Etats du Roi son fils à couvert des insultes de l'Etranger? N'a-t'elle pas même étendu ses limites du côte de l'Allemagne. Enfin que de dignité n'a-t'elle pas inspiré à ce Prince, l'un des plus grands que la Nation ait porté, & seul digne d'être mis en pa-

ralelle avec Clovis, & avec Charlemagne.

C'est là sans doute ce qui a porté le célébre M. Dupuy à marquer (1) comme un axiome du Droit public du Royaume que le mau-
» vais ménage & les dangereux dé-
» portemens d'aucuns ont souvent
» donné occasion à l'intervention
» des Régences légitimes des Prin-
» ces du Sang, & les femmes y ont
» été appellées, desquels il a sem-
» blé qu'il y avoit moins sujet de
» craindre. « Et au Chapitre IX.
» du même Livre, ce judicieux
» Auteur a soin de remarquer
» que les Dames par la qualité de
» leur sexe sont moins capables
» d'envahir l'Etat de leurs enfans
» que toute autres personnes..

III.

Reines ou Princesses dont descon.

Si nous voulions marquer ici

(1) Dupuy, Traité de la Majorité & des Régences chap. 10. in quarto. Paris 1655.

toutes les Reines ou les Princesses dont les sages conseils ont été utiles à toutes les Monarchies, ce seroient des listes & des livres immenses. Que n'a point fait *Ester*, pour sauver un peuple captif, que la malignité d'un Ministre furieux alloit entiérement détruire? Que l'Empire ne doit-elle point à *Helene* pour avoir formé aux vertus le grand Constantin, qui est devenu le protecteur de la Religion & de l'Episcopat? *Amalasunte & Theodolinde* ont soutenu la dignité de l'Italie renaissante. La Russie doit une partie de son lustre à la Princesse *Olga*. Le Royaume de Kent en Angleterre à la Reine *Adilberge*, du sang des Marovingiens. Que d'actions de graces la Pologne & la Lithuanie ne doivent-elles pas rendre à leur Reine *Hedwige*, du sang Royal de Hugues Capet.

seils ont été utiles à la Patrie.

Mais pour nous renfermer dans notre Histoire, ou dans les événe-

mens qui se sont passez du tems de nos Peres : n'est-ce point aux pieuses sollicitations de Clotilde, que nos Rois doivent ce titre glorieux de Rois Très-Chrétiens, & la Nation entiére, cette constante & perpétuelle tranquilité dans la Religion véritable où elle a vécu depuis le régne de Clovis.

Charles V. ce Roi sage & vertueux ne se faisoit-il pas honneur de recevoir les conseils salutaires de la Reine *Jeanne* de Bourbon son Epouse, jusques à la mener même au Parlement, où elle siégeoit à côté du Roi ? Pour montrer sans doute à ses Peuples l'estime qu'ils devoient faire à son exemple d'une épouse éclairée & prudente. *Anne* de Bretagne si ferme & si courageuse, n'étoit-elle pas consultée par les Rois Charles VIII. & Louis XII. Ne doit-on pas même à son zele la fin de la guerre que Louis XII. s'étoit vû contraint de

déclarer au Pape Jule II. & je ne puis m'empêcher de raporter ici l'éloge qu'un Ecrivain du XVI. siécle fait de cette grande Reine. » La Reine Anne Duchesse de » Bretagne, dit-il, (1) & Mada- » me Anne de France, Duchesse » de Bourbonnois avoient si ver- » tueusement extirpé l'impudici- » té, & planté l'honneur au cœur » des Dames, Damoiselles, fem- » mes des Villes & toutes autres » sortes de femmes Françoises, que » celles qu'on pouvoit sçavoir a- » voir offensé leur honneur é- » toient si abonties & mises hors » des rangs, que les femmes de » bien eûssent pensé faire tort à » leur réputation, si elles les euss- » sent souffertes en leur compa- » gnie. » Enfin si je voulois continuer il faudroit mettre toutes nos histoires en lambeaux, pour

(1) Pierre de saint Julien, Doyen de Chaalons, en ses antiquitez de Mascon.

raporter ici ce que les Princesses ont fait d'utile & de salutaire dans toutes les Monarchies. Et ceux qui voudroient s'en instruire pourroient lire l'ouvrage du Pere *Hilarion de Coste*, où l'on trouve l'éloge de la plûpart des Dames illustres qui ont paru pendant le cours d'environ deux siécles.

IV.

Dames illustres par leur courage.

Mais comme la plûpart des hommes prétendent que le courage & la valeur sont leur patrimoine & la mollesse celui du séxe, il est bon pour les détromper de ces flateuses imaginations de les promener dans les differens siécles & dans les divers pays; pour leur montrer qu'il n'y a peut-être que la seule éducation qui mette de la difference entre le courage des femmes & celui des hommes.

L'Histoire sainte nous marque les grandes actions de *Debora*, de *Jahel*, de *Judith*, de *la mere des Maccabées*, & de beaucoup d'autres. Pourquoi faut-il que la conduite des armées soit confiée à la premiere (2) pour tirer le peuple Juif de la dure captivité d'Aod ? Pourquoi les deux autres par des actions hardies & entreprenantes délivrent-elles Israël de leurs plus redoutables ennemis ? & que la mere des Maccabées témoigne cette noble constance, qu'il est rare de trouver dans une mere pleine de tendresse & de sentimens, exposée néanmoins aux plus rudes épreuves, en voyant massacrer devant elle ce qu'elle avoit de plus précieux & de plus cher au monde ? N'est-ce pas pour nous apprendre que les femmes ne sont pas moins capables que les hommes de se trouver à

(2) Judicum cap. 4.

la tête du Gouvernement ou des armées, ou même qu'elles peuvent dans le besoin faire de ces coups d'éclat où la résolution n'est pas moins necessaire que la prudence; enfin n'est-ce pas nous montrer que la constance & la générosité est également le partage des deux sexes? on dira sans doute que ces saintes femmes étoient inspirées. Je le sçai; mais c'est là précisément ce qui assure la vérité de la maxime. Dieu pouvoit pour ces grandes actions inspirer des hommes, comme il a inspiré ces saintes & courageuses femmes.

Amazones. Les *Amazones*, ces prodiges de valeur, n'ont-elles pas fait trembler l'Asie & la Gréce même, toute militaire qu'elle étoit? & je crois que l'on ne s'imaginera pas que leur histoire soit une fable, après ce que j'en dis dans *le Supplément ou cinquiéme Volume de la Mé-*

thode pour étudier l'histoire, où je montre ce que l'histoire nous a conservé de leurs grandes actions.

Les Dames *Lacédémoniennes* avoient-elles moins de courage que leurs maris ? Plutarque nous rappelle plusieurs de ces actions, & de ces discours énergiques qu'elles ténoient pour les engager à ne point déroger de cette noblesse martiale, qui faisoit la bâse de leur Gouvernement ; & l'éducation des filles ni étoit pas moins militaire que celle des garçons comme le témoignent Plutarque, Xénophon & Cicéron. (1)

(1) Illi qui graciæ formam rerum publicarum dederunt ; corpora Juvenum firmari labore voluerunt ; quod Sparciate etiam in fœminas transtulerunt, quæ cæteris in urbibus mollissimo cultu parietum umbris occuluntur ; illi autem voluerunt nihil horum simile esse apud Lacænas virgines, quibus magis palæstra, Eurotas, sol, pulvis, labor, militia studio est quam fertilitas barbara.



Plutarque lui-même a donné un traité des actions héroïques de plusieurs femmes de l'antiquité qu'il faudroit ici rapporter tout entier. Mais il n'a fait lui-même qu'effleurer cette matiere si abondante. L'amour de la Patrie m'engage néanmoins à ne pas omettre ce qu'il dit à la gloire des Dames Gauloises » Avant que les » Gaulois, dit-il, (2) passassent » les Alpes pour occuper cette » partie de l'Italie qu'ils habitent » présentement, il s'éleva entre » eux une grande & violente sé- » dition, qui passa même jusques » à une guerre civile; mais dans » le tems que les armées étoient » prêtes à en venir aux mains,

Ergo his laboriosis exercitationibus & dolor, incurrit non nunquam; feriuntur, impelluntur, abjiciuntur, cadunt; & ipse labor quasi callum obducit dolori. *Cicero Tusculanarum quæst. lib.* 2.

[2] Plutarchus, de generosis mulierum actibus.

» les femmes se jetterent au mi-
» lieu des combattans, prirent
» connoissance de leurs différens,
» les éxaminerent & les jugerent
» avec tant d'équité que les deux
» partis contens de la décision,
» renouvellerent entre eux cette
» ancienne amitié, non seulement
» de Ville à Ville, mais encore
» de famille à famille; de maniere,
» que depuis ce tems-là les Gau-
» lois n'ont pas discontinué de
» consulter leurs femmes tant sur
» les affaires de la Guerre que sur
» celle de la Paix: & souvent par
» leur moyen ils ont pacifié les
» querelles & les différens qu'ils
» avoient avec leurs voisins....
» Dans l'accord même qu'ils firent
» avec Annibal à son passage dans
» les Gaules, il fut marqué entre
» plusieurs articles, que si les Gau-
» lois prétendoient avoir reçû
» quelque dommage de la part
» des Carthaginois, ils s'en rappor-

» teroient à l'équité & au juge-
» ment des Chefs & Gouverneurs
» Carthaginois qui étoient en Es-
» pagne, aulieu que si les Cartha-
» ginois se croyoient lézez par
» les Gaulois, ils prendroient
» pour Juges les femmes des Gau-
» lois.

Rome si courageuse & si guerriere, ne nous présente-t'elle pas la valeur de *Clelie* & de *Valeria* dans le premier tems de la République; & *Cornelia* mere des Gracches ne joignoit-elle pas ce courage extrême qu'elle avoit inspiré à ses deux fils, avec une éloquence supérieure à tout ce qu'on en avoit vû jusques à cette illustre Dame; éloquence même qui engagea Rome à lui élever une statuë. L'histoire de l'Empire Romain ne fournit pas moins de femmes courageuses, que celle de la République.

Mais descendons à des faits plus

intéressans pour nous. Quel prodige de conduite & de courage (1) n'admire-t'on pas dans *la Comtesse de Montfort*; (c'étoit Jeanne de Flandres.) Jean de Montfort Duc de Bretagne son mari ayant été fait prisonnier au siége de Nantes en 1341. La Comtesse de Montfort se mit elle-même à la tête de son parti, & le soutint avec autant d'honneur qu'auroit pû faire le Comte de Montfort lui-même. Outre le courage qui est une vertu de réfléxion, cette Princesse avoit encore la valeur & toutes les autres vertus militaires, qui ne s'acquiérent qu'avec une grande expérience. Il y avoit peu d'hommes qui se tinssent mieux à cheval, & dans les occasions elle sçavoit asseoir des coups aussi pesans que les Guerriers les plus vigoureux & les plus endurcis. Les

Jeanne Côtesse de Montfort.

[1] Le P. Lobineau Histoire de Bretagne, tom. I. sur l'an 1341.

adversitez qui accabloient tous les autres, n'étoient point capables de l'ébranler, & jamais elle ne perdoit l'esperance. Son esprit vif & pénétrant ne lui permettoit pas de prendre le change dans les négociations, non plus que dans la guerre.

Cette illustre Princesse étoit à Rennes avec son fils, encore enfant, lorsque le Comte son mari fut fait prisonnier à Nantes : à cette triste nouvelle elle reprit des forces pour soutenir son parti chancelant. Elle prit son fils & le montrant aux Seigneurs qui s'étoient armez pour le Comte de Montfort; ah ! Seigneur, s'écria-t'elle, ne vous étonnez pas de Monseigneur que nous avons perdus. Ce n'étoit qu'un homme & voici mon fils, qui sera, s'il plaît à Dieu, son Restaurateur, & qui vous fera du bien suffisamment;

d'ailleurs j'ai beaucoup de richesses, que je vous distribuerai, & je vous chercherai un Capitaine capable de vous soutenir. Après quoi elle se transporta dans toutes les Places qui tenoient pour elle, & y montra ce même fils, pour exciter la tendresse de ses Sujets ; mais elle ne négligeoit pas de renforcer les garnisons, & de récompenser largement tous les Officiers qui étoient dans ses interêts. Elle vint à Hennebont où elle passa l'hyver : delà elle envoyoit sans cesse visiter ses Places pour exhorter ceux de son parti à lui être toujours fideles. Et pour montrer que la prison de son mari n'avoit diminué, ni les forces, ni l'affection de ses Partisans, elle assembla des troupes qu'elle envoya sous des Capitaines expérimentez pour faire des conquêtes sur Charles de Blois, Compétiteur de Jean de Mont-

fort son mari. Le Roi de France Philippe de Valois, qui voyoit que la captivité du Comte de Montfort ne terminoit pas la guerre, voulut l'an 1342. employer la négociation pour engager la Comtesse à remettre toute la Bretagne en sequestre entre les mains de Sa Majesté, pour en disposer en faveur de celui dont le droit paroîtroit le meilleur.

La Comtesse qui sentit le piége qu'on lui tendoit, se servit de cette conjoncture pour obtenir une tréve, qui étoit nécessaire à l'affermissement de ses affaires. Elle dépêcha donc en Angleterre Amauri de Clisson pour demander un secours, qu'elle obtint du Roi Edouard : mais avant l'arrivée du secours la Comtesse fut assiégée dans Hennebont, où elle s'enferma avec son fils. Charles de Blois croyoit qu'il termineroit la Guerre, s'il prenoit la mere &

le fils. Mais la Princesse qui sentit ranimer son courage, étoit continuellement à cheval pour exciter tout le monde à la défense; elle obligea même autant par son éxemple, que par ses discours, toutes les Dames qualifiées & autres, à démolir les bâtimens inutils, & à porter des pierres aux ramparts pour accabler les ennemis; &, pour tout voir par elle-même, elle monta sur une Tour fort élevée, d'où elle apperçût que le Camp ennemi étoit sans défense du côté opposé à l'attaque. Sur le champ elle descendit de la Tour & remonta sur son cheval, se fit suivre par trois cens hommes, & alla mettre le feu aux Tentes du quartier qui n'étoit gardé que par des valets. Les Seigneurs qui virent leurs Tentes en feu accoururent de ce côté là. La Comtesse qui les vit venir, rallia ses trou-

pes, & n'espérant pas de pouvoir rentrer à Hennebont, elle prit le parti de se retirer du côté d'Auray, qui en est à quatre lieuës. Ce fut inutilement qu'on la suivit, elle eût le tems de mettre son monde à couvert & de rassembler même une nouvelle troupe de cinq ou six cens hommes, avec lesquels quelques jours après elle força un quartier du Camp, & rentra victorieuse dans Hennebont au bruit des trompettes & des Timballes. Heureusement le secours arriva d'Angleterre, & la Comtesse obligea Charles de Blois à lever le Siége d'Hennebont, pour s'attacher à quelqu'autre place. Cette femme courageuse s'inquiéta peu de la prise de Guerande, d'Auray, de Vannes & de Carhais, elle eût encore le courage de faire lever une seconde fois le Siége d'Hennebont que Charles y étoit venu mettre vers le mi-

lieu de l'anné 1342. La Comtesse passa elle-même en Angleterre, pour presser un nouveau secours. Mais à son retour elle fût attaquée par l'armée navale des Genois, très-puissans alors sur la mer. Par sa valeur & par ses discours elle animoit elle-même les Anglois au combat, dont elle sortit avec honneur & conduisit le secours avec lequel on reprit Vannes & quelques autres Places. Le Comte de Montfort trouva moyen de s'évader de sa prison en 1345. mais il mourût la même année; & Jean IV. son fils lui succéda au Duché de Bretagne. Instruit par une mere aussi courageuse, il a mérité le surnom de Conquérant, & se vit affermi dans le Duché de Bretagne par la mort de Charles de Blois, arrivée en 1364.

La *Pucelle d'Orléans*, ce prodige de conduite & de valeur, sera

voir à jamais dans l'histoire ce que peut le courage d'une fille pour la conservation de l'Etat humilié. Je n'entre point ici dans la question, si elle étoit inspirée ou non. Pour ne point rebuter les incrédules; je m'accommoderai même à leur maniere de penser, & je parlerai quelques momens comme eux. » Il y eût une » jeune fille, dit l'un d'entre (1) eux, » native de Vaucouleur, (ou plûtôt du village de Dompremy, Paroisse de Greux sur la riviere de Meuse, frontiere de Champagne & de Lorraine, au ressort de la Prévôté d'Andelot, Bailliage de Chaumont en Bassigni, Election de Langres & Diocése de Toul) » Elle se nommoit » Jeanne d'Arc (fille de Jacques » d'Arc & d'Isabelle Romée) » nourrie aux champs entre les

(1) Du Haillan de l'Etat & succès des affaires de France. Liv. 2. in oct. Paris 1619.

brebis

» brebis & les moutons, laquelle
» étant amenée au Roi, lui dit
» qu'elle venoit vers lui inspirée
» de Dieu, pour lui promettre
» qu'elle chasseroit les Anglois de
» la France. Le Roi fut bien éton-
» né de cette fille; & lui aussi bien
» que les Seigneurs l'interrogeans
» de diverses choses, jamais elle
» ne varia, ne disant aucune pa-
» role qui ne fut sainte, modeste
» & chaste. Les Seigneurs furent
» d'avis de ne mépriser ce mira-
» cle: Adonc le Roi lui fit don-
» ner chevaux & armes, & une
» armée avec bon nombre des
» plus grands Capitaines, en la
» compagnie desquels elle porta
» secours à ceux d'Orleans.

» Le miracle de cette fille, soit
» que ce fut un miracle aposté,
» ou véritable, éleva les cœurs
» des Seigneurs, du peuple & du
» Roi qui les avoient abbatus:
» telle est la force de la religion,

» & bien souvent de la supersti-
» tion ; car les uns disent, que
» cette Jeanne étoit la maîtresse
» de Jean Bâtard d'Orleans, les
» autres du sieur de Baudricourt,
» les autres de Pothon, lesquels
» étans fins & advisez, & voyans
» le Roi si étonné qu'il ne sçavoit
» plus que faire, ni que dire, &
» le peuple pour les continuelles
» guerres tant abbatu qu'il ne pou-
» voit relever son cœur ni son
» esperance, s'aviserent de se ser-
» vir d'un miracle composé d'une
» fausse Religion, qui est la chose
» du monde qui plus éléve & ani-
» me les cœurs, & qui plus fait
» croire aux hommes mêmement
» aux simples, ce qui n'est pas,
» & le peuple étoit fort propre à
» recevoir telles superstitions. Ceux
» qui croyent que c'étoit une pu-
» celle envoyée de Dieu ne sont
» pas damnez ; ne sont pas ceux
» qui ne le croyent point. Plusieurs

» estiment cet article dernier être » une hérésie ; mais nous ne voulons pas trébucher en l'une, ni » trop en l'autre créance. Adonc, » ces Seigneurs par l'espace de » quelques jours l'instruisirent de » tout ce qu'elle devoit répondre » aux demandes qui par le Roi » & eux lui seroient faites en » en la présence du Roi (car ils » devoient eux-mêmes faire les » interrogatoires), & afin qu'elle » pût reconnoître le Roi lorsqu'elle » le seroit menée vers lui (lequel » elle n'avoit jamais vû) ils lui faisoient tous les jours voir par plusieurs fois son portrait. Le jour » désigné auquel elle devoit venir » vers lui en sa Chambre, & eux » ayant dressé cette partie, ils ne » faillirent de s'y trouver. Etant » entrée, les premiers qui lui demanderent ce qu'elle vouloit, » furent le Bâtard d'Orleans, & » Baudricourt, lesquels lui de-

» mandans ce qu'elle souhaitoit,
» elle répondit qu'elle vouloit par-
» ler au Roi ; ils lui présenterent
» un des autres Seigneurs qui
» étoient là, lui disant que c'étoit
» le Roi : mais elle instruite de
» tout ce que lui seroit fait & dit
» & de ce qu'elle devoit faire & di-
» re, répondit que ce n'étoit pas
» le Roi, & qu'il étoit caché en la
» ruelle du lit (là où de vrai il
» étoit) & allant l'y trouver, lui
» dit ce qui est marqué ci-dessus.
» Cette invention de Religion
» feinte & simulée profita tant à
» ce Royaume, qu'elle releva les
» courages perdus & abbattus de
» désespoir . . . Quelques-uns ont
» trouvé & trouveront mauvais
» que je dis cela & que j'ôte à nos
» François une oponion qu'ils ont
» si longuement eûë d'une chose
» sainte & d'un miracle, pour la
» vouloir maintenant convertir en
» fable. Mais je l'ai voulu dire,

» parce qu'il a été ainsi décou-
» vert par les tems ; & puis ce
» n'est chose si importante, qu'on
» doive croire comme article de
» foy. Après que la ville d'Orleans
» eût été délivrée du Siége des
» Anglois, ils furent poursuivis en
» Beauce, où trois mille fûrent
» défaits. Lors la mauvaise fortu-
» ne de la France changea, & le
» Roi reprenant cœur, il alla avec
» une armée à Reims pour se fai-
» re sacrer, & après réduisit la
» Champagne en son obéïssance.
» Comme il vouloit aller à Paris
» détenuë par les ennemis, le Duc
» de Betfort Regent en France pour
» l'Anglois, lui voulût donner ba-
» taille devant la ville ; mais ils ne
» firent qu'escarmoucher, & Jeanne
» fût blessée à la porte saint Ho-
» noré. Cependant les Anglois te-
» noient la ville de Compiegne as-
» siégée : Jeanne y alla ; mais el-
» le ne fut pas si heureuse qu'elle

» avoit été à Orleans: car elle fut
» prise puis menée à Roüen, où
» son procès lui étant fait, elle fût
» brûlée. Compiégne fut néan-
» moins délivrée du Siége, & Me-
» lun, Corbeil, & la plus grande
» partie de la Brie reprise.

S'il est vrai que ce ne soit pas un miracle, mais une imposture utile, & une politique misterieuse, peut-on s'empêcher de loüer le courage & la resolution si prudente & si bien concertée d'une fille (2) de vingt ans, élevée & nourrie dans la campagne, uniquement occupée à la garde des moutons: fille simple, mais tou-

(2) Les Auteurs varient sur l'âge de la Pucelle; les uns lui donnent 18 ans, d'autres 20, & quelques autres 22. Mais on ne persuadera jamais que quelque esprit qu'eût une fille de cet âge, elle fût capable de tout l'artifice qu'il auroit fallu qu'elle employât pour venir à bout d'une aussi heureuse supercherie. Il n'est pas marqué cependant qu'elle se distingua par l'esprit. Elle n'avoit pour elle que la simplicité, la grandeur d'ame & le courage,

jours ſage dans ſa conduite & dans ſes réponſes, ſans ſe démentir en rien, tant qu'elle fût à la tête de nos Armées ? Elle avoit paru devant le Roy en 1429. avec une fermeté & une reſolution extraordinaire ; mais toujours cependant, avec une modeſtie convenable à ſon ſexe & à ſon âge. Elle lui promit de délivrer la ville d'Orleans, & de le conduire à Reims pour y être ſacré : ce qu'elle executa avec autant de prudence que de vigueur. Et c'eſt avec raiſon que la ville d'Orleans lui a élevée une Statue, qui perpetue à jamais la memoire de ſon courage & de ſa conduite. Il ſuffit de dire à ſa gloire, qu'elle a ſoutenu le trône chancelant de nos Rois contre l'injuſtice & l'uſurpation des Anglois, dont les affaires allerent en décadence depuis qu'elle eut paru dans nos Armées. Ce fût en vain que les Anglois la firent brûler à

Rouen le 30 Mai 1431. un an & cinq jours après qu'elle fût prise devant Compiegne.

Cette procedure injuste, digne de la passion de ceux qui la jugerent & qui l'executerent, ne rétablit pas leurs affaires. Inutilement Pierre Cauchon, Evêque de Beauvais, fugitif & traitre à la Patrie, la nomma *pernicieuse, abuseresse du peuple, devineresse, présomptueuse de Dieu, invocatrice du diable, apostate, heretique*, &c. Ce sont les termes de la sentence. Il ne montre que trop, lui & ses adherans, par tant de termes passionnez & furieux, que les actions de cette fille étoient extraordinaires & surnaturelles. S'il n'y avoit eû rien que de commun, tous ces titres auroient porté à faux. Mais n'est-ce pas un miracle de voir que les idées d'une pauvre fille, sans talens & sans expérience, renversent les desseins les mieux concer-

tez de ces hommes prudens & même si bien établis dans le Royaume : & que par une conduite simple, mais généreuse, elle énerve les forces les plus redoutables que l'on connût alors.

Disons mieux, une méchante femme puissante dans tous les artifices du gouvernement, & qui s'étoit exercée dans toute la malignité de la politique, (c'est Isabeau de Baviére, Reine de France, ennemie de cette (1) Monarchie) avoit embarqué cette cruelle guerre ; & une fille simple également éloignée des armes & des ruses de la Cour, sans nom, sans alliance, & sans protection apparente, entreprend de faire cesser les trou-

[1] Cette Princesse mourût au mois de Septembre 1435. aussi méprisée après sa mort qu'elle s'étoit renduë méprisable de son vivant ; non seulement pour ses mauvais déportemens ; mais encore pour avoir voulu renverser les Loix fondamentales de l'Etat.

bles, de rendre la France à ses maîtres légitimes, & en vient heureusement à bout. N'est-ce point là ce qu'on doit appeller un miracle de valeur & de conduite? Ce sont des réfléxions qui naturellement doivent naître jusques dans l'esprit de l'incrédule, à la vûë des effets qui en ont été la suite, & qui autrefois ont été plus connus dans tout le Royaume, qu'ils ne sont aujourd'hui éclatans dans nôtre histoire.

Cependant qu'il me soit permis de parler également avec ceux qui ont crû cette jeune fille divinement inspirée. Je rapporterai un témoignage contemporain, digne de toute créance : c'est celui de Guillaume de Gouffier, Seigneur de Boissy, homme de vertu & de mérite, premier Chambelan de Charles VII. Voici ce qu'en rapporte un Ecrivain du (2) tems.

[2] Extrait d'un manuscrit de la Biblio-

» Celui (Guillaume de Gouffier) » me conta, dit-il, entre autres » choſes le ſecret qui avoit été en- » tre le Roi & la Pucelle, & bien » le pouvoit ſçavoir; car il avoit » été dans ſa jeuneſſe très-aimé de » ce Roi, tant qu'il ne voulut onc- » ques ſouffrir coucher nul Gen- » tilhomme en ſon lit, fors lui » (c'étoit une privauté aſſez uſitée » dans ces tems-là; & c'eſt ce » qu'on a depuis appellé Mignon » de couchette) en cette grande » privauté que je vous dis, lui con- » ta le Roi les paroles que la Pu- » celle lui avoit dictes, telles que » vous orrez cy-aprés. Il fut vrai » que du tems de la grande adver- » ſité de ce bon Roi Charles VII. » il ſe trouva ſi bas qu'il ne ſçavoit

thèque du Roi, cotté 180. intitulé Exemples de hardieſſe de pluſieurs Rois par N... Sala, rapporté dans le Tome I. pag. 714. de l'Abbrégé de l'Alliance chronologique du P. Labbe Jéſuite in quarto Paris 1664.

» plus que faire, & ne faisoit que
» penser au remède de sa vie ; car
» il estoit entre ses ennemis enclos
» de tous côtez. Le Roi en ceste
» extrême pensée entra un matin
» en son Oratoire tout seul, & là
» fit une prière à Notre-Seigneur
» dedans son cœur, sans pronon-
» ciation de parole, où il lui re-
» querroit dévotement, que si
» ainsi étoit, qu'il fut vrai hoir des-
» cendu de la noble Maison de
» France, & que justement le
» Royaume lui d'eust appartenir,
» qu'il lui pleust de lui garder &
» deffendre, ou au pis lui donner
» grace d'eschaper sans mort ou
» prison, & qu'il se peust sauver en
» Espagne ou en Ecosse, qui étoient
» de toute ancienneté freres d'ar-
» mes, Amis & Alliez des Rois de
» France ; & pour ce avoit-il là
» choisi son dernier refuge. Peu
» de tems aprés ce, advint que le
» Roi étant en tous ces pensemens,

» la Pucelle lui fut amenée, laquelle avoit eu, en gardant ses brebis aux champs, inspiration divine pour venir réconforter le Roi ... Et pour ce que par avanture il seroit malaisé à entendre à aucunes gens que ce Roi adjoutât foi aux paroles d'icelle, sçachez qu'elle leur fit un tel message de par Dieu, où elle lui déclara un secret enclos dedans le cœur du Roi, de telle sorte qu'il ne l'avoit de sa vie à nulle créature révélé, fors à Dieu en son oraison. Et pour ce que quand il oüit les nouvelles qu'icelle Pucelle lui dit à part, qui ne pouvoit être par elle sceuë, sinon par inspiration divine; alors il mit toute sa conduite & sa ressource entre ses mains. Et combien que le Roi eust encore de bons & de suffisans Capitaines pour délibérer du fait de la guerre, si commendoit-il qu'on ne

» fit rien sans appeller la Pucelle, » & d'aucune fois advenoit que » l'opinion d'elle étoit tout au con- » traire des Capitaines; mais quoi- » qu'il en fut, s'ils la croyoient, » toûjours en prenoit bien, & le » contraire quand ils vouloient » executer leur opinion sans elle » mal leur venoit. J'ai appris ce » que je dis par ce moyen. » C'est l'Auteur qui parle.

Et Gui XIV. de Laval, rend à la Pucelle un témoignage très-avantageux dans sa lettre (3) du Mercredi huit de Juin 1429. un mois après la levée du siége d'Orléans.

Ne trouve-t'on pas dans ce témoignage authentique la preuve évidente de la protection que Dieu

(3) Cette Lettre se trouve dans l'Abrégé de l'Alliance Chronologique du P. Labbe, Jésuite page 671. du Tome premier, in quarto Paris 1664. & dans les preuves de l'Histoire de Charles VII. donnée par M. Godefroy.

voulût bien accorder à ce Royaume par le moyen le moins attendu, c'est-à-dire, par une simple Païsanne, remplie de mœurs, mais sans éducation & sans aucune autorité que celle qu'elle tiroit d'une Puissance invisible, supérieure à celle de tous les Rois.

Qu'on ne dise pas que c'est une supercherie, comme le prétend du Haillan, qui, vivant 150 ans après ce grand événement, n'a pû en avoir une connoissance aussi certaine que celle du Seigneur de Gouffier & des autres personnes de la Cour de Charles VII.

Seroit-il possible que ceux qui auroient conduit cette intrigue ne s'en fûssent pas fait honneur sur tout après la réüssite. L'homme a trop d'amour propre pour abandonner à d'autres la gloire d'un aussi grand événement, qui a rétabli entierement les affaires de cette Monarchie. On cherche

souvent à tirer avantage de cho-ses beaucoup moins considérables. Mais se pourroit-il faire même que la fourberie n'avoit pas été découverte, lorsqu'en 1456. & par conséquent 25 ans après la mort de la Pucelle, on revit éxactement tout le Procès; & l'on cassa & annulla les procédures injustes & odieuses du misérable Pierre le Cauchon, dont l'iniquité se prouve par la Sentence de l'Archevêque de Rouen & des Evêques Comprovinciaux. Il se découvrit alors tant de fourberis en ce genre, pourquoi celle-ci qui interessoit toute la Nation, auroit-elle échappé aux lumieres des Courtisans & à la Jalousie des Généraux, qui souvent ne voyent pas d'un œil tranquille les ordres que cette fille donnoit, entierement opposez à leurs projets & à leurs résolutions?

On sçait qu'en 1440, il se pré-

fenta une prétenduë Pucelle, qui se donnoit pour la véritable Jeanne d'Arc; ne reconnût-on pas sur le champ la fourberie, & n'eût-on pas soin de la punir? » En » l'an 1440. le Parlement & l'U- » niversité (4) firent venir à Paris » une femme suivant les gens de » guerre, que plusieurs croyoient » être Jeanne la Pucelle, & pour » cette cause à Orléans avoit été » très-honorablement reçûë; la- » quelle femme fût montrée au » Palais sur la Pierre de marbre, » en la Grande Cour, & là fût » prêchée, & toute sa vie, & tout » son état, & reconnut qu'elle » n'étoit pas pucelle, & qu'elle » avoit été mariée.

C'est la même, sans doute, dont parle un autre Journal historique du même tems, dont

[4] Le P. Labbe. Abbregé de l'Alliance chronologique, tom. 1. pag. 676. en l'Extrait d'un ancien Journal.

Voici les paroles.

„ En Septembre 1440. fût très „ grandes nouvelles de la Pucelle „ d'Orléans, & maintes gens „ croyoient fermement que par sa „ sainteté elle se fût échappée du „ feu à Roüen, & que l'on eût „ arse une autre, croyant que ce „ fût elle, & au commencement „ d'Octobre en amenerent une, „ laquelle fût à Orléans très-ho„ norablement reçûë; & quand „ elle fut près de Paris, l'on com„ commença de croire fermement „ que c'étoit la Pucelle d'Orleans, „ & pour cette cause l'Université „ & le Parlement la firent venir à „ Paris bon gré, malgré, & fût „ montrée au peuple au Palais sur „ la pierre de marbre en la gran„ de Cour, & là fût prêchée & „ traitée sa vie & tout son état, „ & dit qu'elle n'étoit pas pucelle „ & qu'elle avoit été mariée à un

» (5) Chevalier, dont elle avoit » eû deux fils: *& Romam ivisse expiandi criminis fortuiti causâ in percussâ matre... C. ibi in veste militari pro Eugenio Papa decertasse & in prælio duos viros occidisse, similiter & in Franciâ, & sub conviclu Hybernali abcessit.*

Cette prétendue Pucelle fut donc présentée au Roi ; & malgré la ressemblance & les instructions que les complices de la fourberie lui avoient données, elle fut bientôt découverte, par la mar-

[5] Guillaume Marcel, histoire de la Monarchie Françoise, tom. 3. pag 425. en un extrait d'un ancien Journal. in 12 Paris 1686. Marcel a soin de remarquer qu'Etienne Pasquier parle de cette avanture en ses recherches liv. 6. quest. 5. & je crois que cette fausse pucelle, qui avoit épousé un Chevalier, est la même qui sous le nom de Jeanne d'Arc s'étoit mariée vers l'an 1436. dans la maison des Armoises, très-illustre en Lorraine, & dont le P. Vignier de l'Oratoire avoit vû le Contract de mariage ; il en est parlé dans le Mercure galant du mois de Novembre 1683. & dans l'Histoire de France de Marcel, tom. 3. pag. 421.

que décisive qu'avoit Charles VII. qui étoit le secret caché de ce Prince, que Dieu avoit revelé à Jeanne d'Arc, & qu'elle donna au Roi pour preuve de sa mission. En outre me conta ledit Seigneur de Gouffier, c'est ce que dit l'Auteur que j'ai déja cité (6) » que » dix ans après fut ramenée au Roi » une autre pucelle affectée, c'est-» à-dire fausse, qui moult ressem-» bloit à la premiere, qui étoit res-» suscitée. Le Roi oyant cette » nouvelle commanda qu'elle fût » amenée devant lui. Or à ce » tems étoit le Roi blessé à un pied » & portoit une botte faulve [fen-» duë] par laquelle enseigne ceux » qui cette trahison menoient, en » avoient avertis la fausse Pucelle, » pour ne faillir à le reconnoître » entre les Gentilhommes. Ad-» vint qu'à l'heure que le Roi la

(6) Le P. Labbe, Abbregé de l'Alliance chronologique. Tom. 1. pag. 716.

» manda pour venir devant lui
» il étoit en un Jardin ſous une
» grande treille, ſi commanda à
» un de ſes Gentilhommes, que dès
» qu'il verroit la Pucelle entrer,
» qu'il s'avançaſt pour la recueil-
» lir, comme s'il fût le Roi ; ce
» qu'il fit : mais elle venuë con-
» noiſſant aux enſeignes ſuſdites,
» que ce n'étoit il pas, le refuſa ;
» ſi vint droit au Roi dont il fût
» ébahi & ne ſçût que dire, ſinon
» en la ſaluant doucement, lui
» dit : Pucelle ma mie, ſoyez la
» très-bien revenuë, au nom de
» Dieu, qui ſçait le ſecret qui eſt
» entre vous & moi. Alors mira-
» culeuſement après avoir oüi ce
» ſeul mot, ſe mit à genoux de-
» vant le Roi cette fauſſe Pucelle,
» en lui criant mercy, & ſur le
» champ confeſſa toute la trahiſon
» dont aucuns furent juſticiez très
» aſprement, ainſi comme en tel
» cas appartenoit.

La découverte des diverses tromperies qui se firent alors, est une preuve sensible de la mission véritable de Jeanne d'Arc. On ne fût pas moins attentif sur sa conduite, qu'on le fut sur celle des autres, qui se présenterent depuis sous le même nom. L'on avoit lieu de la soupçonner bien davantage, parce que ses promesses prises nuëment paroissant extravagantes, ou du moins extraordinaires, on les devoit rejetter, si elle ne les avoit appuyées sur des signes certains & incontestables, dont le Roi lui-même fut alors très persuadé : Aussi faut-il avouër que l'histoire a consacré de bien des manieres les actions héroïques de cet illustre Amazone, tant on a remarqué de grandeur dans ce qu'elle a fait. On devoit à la vérité s'y attendre dès qu'elle agissoit par une vertu surnaturelle. Et il faut avouër qu'il ne s'est

trouvé personne, même parmi ses ennemis, qui se soit hazardé d'attaquer sa pureté. Les Anglois ne formerent contre elle que des accusations vagues qui étoient sans fondement, parce qu'elles étoient sans aucun détail. Plus de vingt Auteurs se sont appliquez à particulariser toutes ses actions. Les Jésuites mêmes (7) si réservez sur les louanges des femmes, ont proposé cette fille comme un modéle à suivre dans ce qu'on en pouvoit imiter, & comme un objet d'admiration dans ce qu'elle avoit d'inspiré. Je conte faire plaisir au Public d'augmenter le nombre de ses Panegiristes, en publiant à la fin de cet ouvrage un extrait fort curieux de *Guillaume Postel*, sur cette illustre fille, & qui étoit resté inconnu dans la Bibliothéque du Roi, d'où je l'ai tiré.

(7) Le P. Nicolas Caussin Jésuite, dans sa Cour sainte, tome 2, en la section II au Traité de la Dame.

Si, comme on ne peut en douter, la Pucelle fut inspirée pour les deux sujets de sa mission qu'elle avoit promis d'executer, sçavoir la délivrance d'Orleans & le sacre du Roi, n'est-ce pas une preuve sensible que la Divinité a voulu montrer qu'elle se servoit quelquefois des femmes, comme elle a fait autrefois, pour opérer des événemens extraordinaires, dont elle ne vouloit pas confier l'exécution à des hommes, de peur sans doute qu'ils ne s'en attribuassent tout le mérite, au lieu que cette illustre fille rapportoit tout à Dieu-même.

On voit par tout ce que nous venons de marquer, que l'Histoire n'a point passé sous silence les actions de ces femmes illustres, non plus que les suivantes, qui feront toûjours honneur à nôtre Nation, qui n'a jamais manqué de Héroïnes, moins célébres cependant

pendant que la Pucelle.

La Picardie en fournit deux principales, *Jeanne l'Aisné*, dite Fourquet à Beauvais, & *Catherine de Lire* à Amiens. La premiere (8) se distingua sous Louis XI. dans le siége que les Bourguignons mirent devant cette Ville en 1472. Les femmes & les filles témoignérent tant de courage dans la défense, qu'il leur est permis par Lettres Patentes du mois de Juin 1473. de précéder les hommes à l'Offrande & à la Procession solemnelle qui se fait le jour de la fête de sainte Angadresme, Patrone de la Ville ; & Jeanne l'Aisné fut en particulier affranchie de toute imposition par Lettres Patentes du 22. Février 1473. pour avoir arraché un drapeau ennemi des mains de l'Officier même ; en re-

(8) Antoine Loisel en ses Mémoires de Beauvais & du Beauvaisis, in quarto Paris 1617. pag. 174. & 233.

connoissance de quoi, le Roi la maria à Collin Pisson. Les paroles de Louis XI, sont trop remarquables, & font trop d'honneur au séxe pour ne les pas rapporter ici. » Avons en outre voulu & ordonné, dit ce (9) Prince, qu'icelles femmes aillent doresnavant en la Procession, ainsi qu'il est ordonné, incontinent après le Clergé, & précédent les hommes icelui jour; & qu'ainsi le fassent à l'Offrande, qui se fera à la Messe par Nous ordonnée. » Et en outre, que toutes les femmes & filles qui sont à présent & seront ci-après en ladite ville se puissent & chascune d'icelles à toûjours le jour & solemnité de leurs nopces & toutes autres fois que bon leur semblera après, vest,

[9] Lettres Patentes de Louis XI. données à Amboise au mois de Juin 1473. rapportées par Antoine Loisel en ses Mémoires de Beauvais page 351.

» tir & orner de tels vestemens, » atours, paremens, joyaux, aornemens que bon leur semblera, » & dont elles pourront recouvrer, » sans que pour raison de ce elles, » ni aucunes d'icelles, puissent être » aucunement notées, reprises ou » blamées, pour raison de quelque » état ou condition qu'elles soient, » ni autrement. » Et quant à Jeanne l'Aisné, les paroles n'en sont pas moins remarquables.

» Pour considération, dit encore ce même (10) Prince, de la » bonne & vertueuse résistance » qui fut faite l'année derniére par » nôtre chere & bien amée Jeanne Laisné, fille de Matthieu » Laisné, demeurant en nôtre » ville de Beauvais, à l'encontre » des Bourguignons, nos rebelles

(10) Lettres Patentes de Louis XI. données à Senlis le 22. Février 1473 rapportées par le même Antoine Loisel, Mémoires de Beauvais pag. 352. & 353.

„ & désobéïssans Sujets, qui ladite
„ année s'efforcérent surprendre
„ & gaigner sur nous & nôtre obéïs-
„ sance, par puissance de siége
„ & d'assauts nôtredite Ville de
„ Beauvais; tellement que en don-
„ nant lesdits assauts, elle gagna
„ & retira devers elle ung Estan-
„ dart desdits Bourguignons, ainsi
„ que Nous, estant derniérement
„ en nostredite Ville, avons été
„ de ce dûëment informez: Nous
„ avons pour ces causes & en fa-
„ veur du mariage de Collin Pillon
„ & elle, lequel par nôtre moyen
„ a été nagueres traité, conclud &
„ accordé, & pour autres considé-
„ rations à ce Nous mouvans, oc-
„ troyé & octroyons, voulons &
„ Nous plaist, de grace spéciale, par
„ ces présentes, que ledit Collin
„ Pillon & Jeanne sa femme, &
„ chascun d'eux soient & demeu-
„ rent toute leur vie durant francs,
„ quittes & exempts de toutes les

» tailles qui sont & seront doresna-
» vant mises sus & imposées de par
» Nous en nôtre Royaume : quel-
» que part qu'ils fassent leur de-
» meurance en nôtredit Royaume.
» Et de ce les avons exemptez &
» affranchis, exemptons & affran-
» chissons, de nôtredite grace, par
» ces mêmes Présentes.

Catherine de Lyre parut sous le régne de Charles VIII. Les Troupes de Maximilien I. Roi des Romains avoient (11) surpris nuitamment la Ville d'Amiens l'an 1494. mais cette courageuse fille

[11] Eodem tempore Ambianorum Civitas ab iisdem (copiis Maximiliani) tentata Catharina Licia (*c'est une faute, il faut* Liria) virili mulier animo, dum vigiles parùm suo munere funguntur dormitantes, stertentesque excitat. Ambiani ad strepitum advenientium hostium accurrunt; pars ad Urbis custodiam relicta est; pars alia Urbe egressa Maximiliani fugat milites, ingenuè fassos unius muliercula vigiliis & industria ademptam victoriam. *Arnoldus Ferronus de rebus gestis Gallorum lib. I. initio.*

s'étant éveillée, loin d'être étourdie, ou étonnée par un accident aussi imprévu, elle anima elle-même toute la Bourgeoisie, & l'encouragea à repousser & chasser l'ennemi; ce que les Bourgeois firent avec tant de valeur, qu'après s'être rendus maîtres de la Ville, ils poursuivirent encore très-loin les troupes de Maximilien.

Le seiziéme siécle fait voir une de nos plus illustres Héroïnes dans Madame *Claude de la Tour de Turenne Comtesse de Tournon*. Cette généreuse Dame étoit fille de François de la Tour, premier du nom, Vicomte de Turenne, Baron d'Ohergue, & d'Anne de la Tour ou de Boulogne, sa seconde femme. Elle épousa en 1535. Just de Tournon. Son courage se sentit augmenté par sa piété, qui lui faisoit voir avec peine les mouvemens pernicieux que les Novateurs excitérent dans le Royaume,

ſous le régne de Charles IX. Elle ſoutint courageuſement deux ſiéges dans la Ville de Tournon, attaquée par les Huguenots. La premiére fois l'an 1567. & la ſeconde en 1570. Elle ne ſe contenta pas de leur faire lever honteuſement le ſiége, elle fit encore jetter dans le Roſne tout ce qu'elle put prendre de ces Rebelles, juſte châtiment de leur revolte. Elle a trouvé en ſon tems un Hiſtorien dans Jean Villemin, dont la Poëſie Latine (1) ne préjudicie point à la vérité des faits. Cette illuſtre Dame, après avoir rétabli les Egliſes & les autres lieux ſaints détruits par l'héréſie, mourut chétiennement le 6. Février 1591.

Le courage extraordinaire de

(1) Hiſtoria Belli quod cum hæreticis Rebellibus geſſit anno 1567. Claudia de Turenne, Domina Turnonia, &c. Auctore Joanne *Villemino* in quarto *Pariſiis* 1569. *Cette piece eſt en vers.*

Madame de Balagny, n'est pas moins connu dans nôtre histoire; on sçait que M. de Balagny son mari étoit fils naturel de M. de Monluc, Evêque de Valence. Balagny s'avança extrémement dans le service, & enfin est devenu Maréchal de France. Il avoit épousé Renée de Bussi d'Amboise, qui joignit à sa naissance, l'une des plus illustres du Royaume, tout le courage qu'on peut souhaiter dans une véritable Héroïne. Balagny avoit obtenu le Gouvernement de Cambray: il y commandoit en maître, & avoit si bien fait, moins par lui que par les talens admirables de son épouse, qu'il n'étoit pas loin d'en être déclaré Souverain. Les Espagnols assiégérent cette Ville en 1595. Madame de Balagny commandoit à la deffense de la place avec plus de vigilance que M. de Balagny même, dont elle répara toutes les fautes pen-

dant le siége. Mais voyant que son mari mollissoit, elle ne pût soutenir cette foiblesse, & pleine de cette noble fureur, dont elle étoit animée, elle reprocha à M. de Balagny (2) son peu de courage, & mourut elle-même avant que de sortir de la Citadelle de Cambray.

On pourroit citer encore Marie de Barbançon, d'une des premieres Maisons de Picardie. Elle étoit fille de Michel de Barbançon, Seigneur de Cani, Lieutenant pour le Roi en Picardie, qui mourut à la bataille de Saint Denis en 1567. Cette Dame veuve de Jean Desbarres, Seigneur de Neuvi sur l'Allier en Bourbonnois, défendit courageusement son Château de Benegon contre Montaré, Lieutenant de Charles IX. dans cette Province; après que toutes les défenses de sa place

[2] Thuanus lib. 113. ad an. 1595.

eurent été ruinées & mises en poudre, elle se présenta elle-même sur la brêche, & obtint pour elle & pour les siens une capitulation honorable, à charge de rançon. Mais le Roi fit défendre à Montaré & aux autres Officiers de recevoir la rançon de cette illustre Dame, & la renvoya chez elle avec honneur, la déchargeant même de toutes ses promesses. (3)

Que n'ont point fait Isabelle de France, & Marguerite d'Anjou, toutes deux Princesses du Sang de nos Rois, toutes deux Reines d'Angleterre ? Mais je m'écarterois trop si j'entrois dans un détail plus circonstancié. Ce n'est pas uniquement dans le grand qu'il se trouve du héroïsme, il n'en manque pas même dans des sujets moins élevez, qui cependant ré-

(3) Thuanus lib. 46. Histor. ad annum 1569 & le P. Hilarion de Coste tom. 1. pag. 212.

moignent personnellement une égale bravoure, quoiqu'en des occasions moins importantes. On sçait qu'il ne se passe point de guerre sans trouver dans nos armées des filles déguisées, qui toûjours se comportent avec plus de régularité, d'exactitude & de valeur, que la plûpart de nos soldats. On en a vû depuis quelques années, & j'en connois encore qui n'ont été découvertes que par des accidens particuliers; & il n'y a guéres de Provinces du Royaume qui ne puisse produire de semblables Héroïnes.

Nôtre Nation n'est pas la seule où l'on remarque ces métamorphoses: J'en ai vû moi-même dans les troupes Hollandoises, & l'histoire du siége d'Ostende en 1603. en rappelle une qui fit des prodiges dans une sortie, & dont la mort courageuse fut déplorée par l'Infante Isabelle, Archiduchesse

& Souveraine des Païs-Bas, qui commandoit à ce siége avec l'Archiduc Albert son mari.

Les Italiens & les Grecs modernes ont eu de ces merveilles aussi bien que nous, sur tout dans les guerres contre les Infidéles: Alors la Religion ne faisoit qu'animer leur courage. Catherine Sforce, femme de Jean de Médicis, est remarquable par son courage au commencement du seiziéme siécle, aussi-bien que Constance d'Avalos, illustre Napolitaine, qui défendit l'Isle d'Ischia contre l'armée Françoise. L'Allemagne s'est distinguée dans les anciens tems aussi-bien que dans celui-ci. Ignore-t'on la prudence & la valeur de la Comtesse Tekeli, Mere du Prince Ragotsky, qui soutint si vigoureusement le siége de Montkats contre toutes les forces de l'Empereur Leopold, qu'il fut même obligé de lever, & de tenir en

ſuite la Place bloquée pendant quelques années, & ne ſe rendit qu'en 1688. Et s'il faut rappeller un événement plus ancien, on remarquera le courage héroïque d'Iſabelle Jagellon, Reine de Hongrie, & Princeſſe de Tranſylvanie au ſeiziéme ſiécle; & remontant plus haut, l'on verra la tendreſſe conjugale jointe au courage le plus induſtrieux. L'on ne diſconviendra pas même que nôtre ſéxe, tout glorieux qu'il eſt de ſa dignité, ne ſçauroit aller plus loin. On ſçait que l'Empereur Conrad III. irrité contre (1) Gulfe Duc de Baviére, le tenoit aſſiégé fort étroitement l'an 1140. dans Winſberge; Conrad avoit refuſé toute ſorte de capitulation, il ne vouloit faire aucune grace: les conditions les plus humiliantes

(1) Trithemius in Chronico Hirſaug. ad ann. 1140. Nauclerus & alii.

ne satisfaisoient pas l'Empereur. Il condescendit seulement à laisser sortir de la Ville les enfans & les femmes seules à pied, l'honneur sauve, avec ce qu'elles pourroient emporter sur elles : C'est l'unique faveur qui leur fut accordée. Le reste alloit être passé au fil de l'épée. Ces Dames, sans en excepter même la Duchesse de Baviére, s'avisérent de charger sur leurs épaules leurs maris. En cet état elles se présentérent à la porte de la Ville. Cette action héroïque d'amour & de courage toucha l'Empereur au point, qu'il se réconcilia avec le Duc de Baviére, & véquit depuis avec lui en parfaite intelligence.

Ce n'est là cependant qu'un essay de tout ce qu'on pourroit dire à la louange du séxe. L'histoire en fournit tant d'éxemples, que des Ecrivains habiles ont crû se faire honneur en publiant les éloges des

Dames illustres. Ainsi je renvoye à leurs ouvrages ceux qui voudront entrer dans un plus grand détail, ils auront de quoi se satisfaire (2) dans Boccace, dans Jac-

[2] Giovanni Boccaccio Delle Donne illustri tradotto da Giuseppe Bettussi, con la Giunta di Francesco Serdonati, in octav. *in Firenze* 1596. Le même en Latin in fol. *Berna* 1539.

Jacobus Philippus Bergomensis opus de Claris mulieribus. In fol *Ferrariæ* 1497. idem in folio *Parisiis* 1521.

Giuseppe Betussy delle Donne illustri *avec le Boccace.*

Francesco Serdonati delle Donne illustri *avec le Boccace.*

Francesco Agostino della Chiesa, Teatro delle Donne dotte in octavo *Montereale* 1620.

Le Jugement poëtique de l'honneur féminin, & séjour des illustres, claires & honnêtes Dames, par le Traverseur [c'est-à-dire, Jean Bouchet Procureur à Poitiers] in quarto *Poitiers* 1538.

Pedro Pablo Ribera.

Joan. Peresius Moya de claris Hispaniæ mulieribus, in quarto *Mantriti* 1583.

Bernardinus Scardeonius de claris mulieribus Patavinis.

Julius Cæsar Capacius, Elogia Illustrium mulierum. in quarto *Neapoli* 1608.

Carlos Pinto.

ques Philippe de Bergame, Jean Bouchet, Joseph Belusti, François Serdonati, Pierre Paul Ribera, Jean Perez de Moya, François Augustin de la Chiesa, Evêque de Salusses, Bernardin Scardeoni, Jules César Capacio, Charles Pinto, Brantome, Le P. Hilarion de Coste, Minime, le P. Simon Martin, du même Ordre, Le P. Caussin, & le P. le Moine (3) tous deux Jésuites, M. de

Brantosme des Dames illustres, *avec ses autres Ouvrages*.

Theatrum mulierum, in quarto *Francofurti*. 1686.

Le P. Hilarion de Coste, les Eloges & les vies des Reines, Princesses & Dames illustres, in quarto *Paris* 1647. 2. vol.

Le P. Simon Martin, histoire des Dames illustres de l'ancien Testament.

Le P. Nicolas Caussin, la Cour sainte, tom. 2. en son Traité de la Dame.

(3) Le Moine, Galerie des femmes fortes, in fol. *Paris* 1647.

M. de Scuderi des Dames illustres.

Ægidius Menagius, de mulieribus Philosophicis, in 12. *Lugduni* 1690.

Et à la fin du Diogenes Laertius, in quarto *Amstelodami* 1692. 2 vol.

Scuderi & M. Ménage.

Cependant on ſçait que ces Auteurs n'ont pas tout dit, ce feroit un travail immenſe de rechercher tout ce qui s'en trouve dans les hiſtoires particulieres des Provinces, des Villes, & mêmes dans celles des hommes illuſtres, où elles n'ont jamais été oubliées.

C'eſt par de ſemblables éxemples, où la vertu éclate de toutes parts, qu'il faut louer le ſexe, & non par des faits odieux de conſpirations, de révoltes, d'intrigues, & de manége artificieux dans les affaires, comme le prétend faire l'Auteur de l'*Uſage des Romans*. Dira-t'il à préſent que l'hiſtoire eſt en défaut ſur les femmes : il n'avoit qu'à la lire, & il auroit vû beaucoup plus que je n'en marque ici ; il pourroit même ſe trouver encore un plus grand nombre de femmes illuſtres, ſi leur modeſtie ne les empêchoit ſouvent de

se produire au dehors, ou si par respect pour leurs maris, elles ne leur attribuoient pas souvent ce qu'elles font de grand. Il n'y a que des conjonctures indispensables, qui les obligent à paroître dans l'histoire : alors elles n'y figurent qu'autant que leur sagesse le leur permet.

V.

Ce que les femmes ont fait dans la Religion.

Je n'ai rien dit de tout ce que les femmes ont fait de grand dans la Religion, dans la Philosophie, & dans les Lettres. Si elles n'ont pas égalé les hommes dans les deux dernieres parties, on peut dire que par des vûës plus sublimes & plus justes, elles nous ont surpassé dans la pratique du Christianisme. L'histoire de l'Eglise est remplie de ce qu'elles ont fait de surprenant & d'extraordinaire. Que de saintes Vierges dont le martyre est beau-

coup plus éclatant que celui de beaucoup de Saints ! Quelle ardeur dans la piété ! quelle mortification dans la pénitence ! quelle induſtrie même pour témoigner toute l'étenduë de leur amour à celui qui ſeul mérite d'être aimé ! Et dès qu'il s'agit de héroïſme chrétien, j'oſe dire qu'elles ont plus de fermeté, & peut-être même plus d'occaſion de le pratiquer que nous autres. C'eſt ce qui leur a mérité dans la Religion un attribut particulier qu'on n'accorde point aux hommes. (4) Et ne doit on pas admirer tous les jours le courage avec lequel elles s'enferment pour le reſte de leurs jours, dans une étroite ſolitude, pour ſe livrer tout entier à Jéſus-Chriſt, ce que les hommes ne feroient pas ſi aiſément ?

Elles ont pour les Lettres plus

(4) On ſçait que l'Egliſe parlant des femmes, les appelle le dévot ſéxe féminin.

de délicateſſe, & ſi dans la Philoſophie elles ont moins de force & de raiſonnement, on peut dire néanmoins qu'elles ont plus d'aſſiduité dans le travail, & plus de maturité dans la maniere de penſer. Plus les ſectes ont été auſtéres, plus les femmes s'y ſont livrées ; celles qui ne peuvent aſpirer à ce qu'il y a de grand, veulent au moins donner dans le ſingulier & l'extraordinaire.

Et ſi le Dannemarck où les femmes ſont moins ſtudieuſes & moins lettrées qu'en beaucoup d'autres Royaumes, n'a pas laiſſé d'en produire plus d'une centaine (*) très illuſtres dans la littérature ; que ne doit-on pas penſer des autres Nations, où l'amour de l'étude fait les chaſtes délices de perſ-

(*) *Voyez le Livre de* Alberti Thura, Gynæceum Daniæ Litteratum, feminis Danorum eruditione vel ſcriptis claris conſpicuum, in octavo *Attone* 1732, *contient environ* 235 *pages*.

que tous les honnêtes gens?

Je ne parle point de celles qui font honneur à notre Nation, quoique l'amour de la patrie puisse m'y porter. Il s'en trouve à Paris & dans les Provinces qui ne manquent pas de s'appliquer à l'étude, dés que les devoirs ou les soins de leur famille le leur permet. On sçait qu'il y en a même qui vont jusques aux Langues saintes & aux sciences les plus abstraites. Telle est cette Dame illustre qui malgré sa naissance & les devoirs indispensables de la Societé, n'a pas laissé dès sa jeunesse de se porter du côté des études les plus solides & les plus curieuses, sans qu'on sache au dehors si elle est sçavante. Goût qu'elle a même inspiré dans sa famille.

VI.

Je sçai qu'il y a eû de méchan-

Obser-vation sur les mé-chan-tes femmes.

tes femmes : Athalie, Cléopâtre, Fredegonde, les Reines Jeannes de Naples font horreur dans l'histoire ; mais il en est peu de ce caractere. Et nous mêmes trouvons-nous que tous les Princes ont été des Titus, des Théodoses & des Marciens ? N'y voyons-nous pas beaucoup plus de Tiberes, de Nérons, de Claudes, de Caligula, & de Wenceslas : Mais si les femmes ont quelquefois des vices, ce sont de ces vices qui ne font aucun tort à la societé. Aussi voyons-nous, pour ne parler que des personnes mêmes du commun, bien moins moriginées que les autres, que pour une femme criminelle, ou condamnée dans les Tribunaux, il se trouve regulierement plus de cent hommes ; c'est à quoi l'on doit faire attention pour juger de la méchanceté du séxe ; ainsi l'on peut dire en général que les femmes sont cent fois moins mé-

chantes que les hommes. Mais alors rien n'est médiocre dans leur méchanceté, comme rien n'est ordinaire dans leur bonté.

VII.

Remarques sur les femmes.

Tout ce qu'on vient de lire dans cet article, ne contient que des éxemples & des faits. Jettons-nous un moment dans le droit, & nous verrons ce que l'histoire marque à l'avantage des femmes.

Quoique ce soient les hommes qui dans tous les Royaumes ont fait les loix, ils n'ont pû dans la plûpart des Etats leur refuser le droit de succession au Gouvernement. Elles succédent donc en Espagne, en Portugal, en Angleterre, en Ecosse, à Naples, en Sicile, en Bohéme, en Hongrie, en Moscovie, aussi bien qu'en Flandres & dans beaucoup d'autres Principautez. Elles ont succédé en

Pologne, en Dannemarck, en Suede, en Norvvegue & en Lorraine ; & jusques dans l'Empire Romain, ou dans celui de Constantinople, la femme ou la fille de l'Empereur donnoit droit au mari de succeder à l'Empire.

Il est vrai que les François, les Allemands & les Turcs n'ont jamais été dans cet usage, parce que leur Gouvernement a toujours été plus militaire que politique. Mais dans la plûpart des Etats où elles sont excluës de la Couronne, elles ne le sont pas de la Régence.

L'angleterre même dans les anciens (1) tems leur déferoit le commandement des armées. Les Allemands recevoient leurs conseils avec respect, & souvent (2) croyoien

(1) Solitum Britannis, fœminarum du-ctu bellare : *Tacitus in agricola.*

(2) Germani nec consilia earum [fœminarum] aspernabantur, nec respons negligebant *Tacitus de morib. Germanorum.* Germani inesse iis (fœminis) sanctum al

croyoient qu'il y avoit en elles quelque chose de surnaturel & de divin ; Enfin dit un sage politique (3) du dernier siécle, elles sont capables de porter le sceptre & la Couronne, à moins que les loix de l'Etat ne s'y opposent. Hé que nous importe, s'écrie un autre (4) Ecrivain, que les femmes commandent souverainement aux peuples, ou que les Souverains qui nous gouvernent, obéïssent aux femmes : n'est-ce pas la même chose à notre égard ? & la Fable n'a-t'elle pas dépeint sous le nom de Minerve, c'est-à-dire, sous le symbole d'une femme, la pru-

quid ac providum putarunt. *Taci. ibidem* ... Germani pleraque earum (fœminarum) fatidicas & augescente superstitione, arbitrabantur Deas. *Tacitus lib 4. Historiarum*

[3] Fœminæ capaces igitur Sceptri, nisi lex aut mos patrius aliter jubeat *Justus Lipsius lib. 2. Politicorum cap. 3.*

(4) Bodin en sa République, Liv. VI chap. 5. sur la fin.

dence, vertu essentielle pour le Gouvernement.

Je ne disconviens pas néanmoins que les Reines & les Princesses ne prennent beaucoup de part aux Gouvernemens, à ceux mêmes qui sont entre les mains des hommes : mais leur autorité y est à peu près sur le même pied, que dans les familles sagement reglées. Le mari est le chef & le maître, il conduit & gouverne absolument ; mais comme les femmes pensent murement, elles donnent souvent aux hommes les plus sages, des conseils très-utiles pour l'heureux succès des plus importantes affaires ; & ceux d'entre les hommes qui ont de la sincérité, ne sçauroient en disconvenir. Ils avouëront même que si les bonnes maisons se font par les femmes, de même la tranquilité se maintient dans les Etats, quand les Reines secondent les sages in-

tentions des Rois; au lieu que le désordre s'y met aisément quand elles ont des vuës différentes de celles des Souverains. Isabeau de Baviére ne l'a fait que trop sentir à ce Royaume.

Remarquons-nous que le Roman représente les femmes dans ces nobles occupations, ou avec ce caractére héroïque que leur accorde l'histoire, quand elles ont droit d'y paroître. On ne les y voit au contraire occupées que d'elles-mêmes, & jamais du bien général. Ce sont des respects & d'extrêmes attentions qu'elles ont soin d'éxiger de leurs prétendus Héros; & ne croyent pas devoir elles-mêmes rien acccorder au bien de la Patrie. Elles s'imaginent pouvoir faire des esclaves de tout ce qui les approche, & ne sçauroient se persuader qu'elles sont nées comme les autres créatures, pour contribuer à l'écono-

mie de l'Univers. Il n'y a que l'histoire qui rappelle les femmes aussi bien que les hommes, à ces grands principes, si nécessaires dans l'ordre de la vie civile. Il n'y a que l'histoire, qui marque ce qu'elles doivent faire, en leur représentant ce qu'elles ont fait de grand & d'extraordinaire en faveur du Gouvernement ou de la Religion. Le Roman les montre uniquement livrées à des bagatelles, ou éprises même d'un fol amour, dans lequel par des manieres affectées, elles tâchent d'attirer les hommes. C'est l'amour propre, c'est leur satisfaction particuliere, qui dans le Roman est leur unique boussole; aulieu que dans l'histoire on ne les voit respirer que la vertu & l'amour de l'ordre ou du bien public; telle est la difference de la fable, & de la vérité; de l'Histoire ou du Roman.

Dans quel mépris tomberoient

tous les Historiens, s'ils représentoient les femmes, à peu près comme fait le Roman ? Ne regarderoit-on pas avec justice leurs écrits comme des livres très-pernicieux ou du moins fort inutiles ; parce que manquant de réalité, ils manqueroient d'instructions véritables ? N'iroit-on pas même jusques à l'indignation, comme on s'y est porté à l'égard de Procope, de Brantome & de Dupleix : & j'y joindrai, puisqu'il le faut, l'Auteur de l'Usage des Romans lui-même.

Qu'elle horrible peinture Procope ne fait-il pas de Théodora dans ses Anecdotes, après cependant l'avoir louée avec excès dans son histoire ? Le contraste n'est pas vraisemblable. Théodora & Justinien n'ont pû être, ni paroître en même tems si vertueux & si méchans ? Ils n'ont pû avoir cette méchanceté méprisable, qui

feroit honte aux personnes les plus déreglées. Les affreuses idées qu'il nous en présente devoient-elles jamais percer l'obscurité où elles étoient ensevelies, & qu'il a seul osé dévoiler ? C'est donc avec raison qu'on a regardé cet Historien ou comme un lâche adulateur, ou comme un calomniateur outré, on ne sçauroit lui donner un autre nom.

Sous quel image Dupleix nous représente-t'il la Reine Marguerite de Valois, dans le Conseil de laquelle il avoit l'honneur d'entrer ? Au lieu de découvrir des turpitudes qui le déshonorent lui-même, ne devoit-il pas respecter en elle la fille, l'épouse & la sœur de tant de Rois & de Reine ? n'étoit-il pas de son devoir de cacher tous les désordres qu'il en rapporte, s'ils avoient quelque fondement réel. Bassompierre a donc eu raison de lui reprocher son in-

gratitude & une intemperance de discours qui devoit être châtié autrement que par des écrits.

Brantôme, dont les écrits instructifs feroient les délices des honnêtes gens, s'il ne les avoit pas souillé par tous les débordemens de la Cour, a soin de les circonstancier en homme un peu trop pratic. Mais il ne devoit jamais manquer à cette pudeur, qu'on se doit à soi-même aussi bien qu'aux autres.

Enfin l'Auteur de l'Usage des Romans ne sçauroit ignorer tout ce que son Livre a fait dire & penser. Nous n'ignorons pas ici avec quelle colere l'on vit dans les Païs-bas Catholiques où il demeure, le peu d'éxemplaires qu'on y envoya d'Hollande : & l'Auteur, quoiqu'éloigné de ce Païs-cy, a sçû avec qu'elle indignation ce Livre a été reçû à Paris par bien des gens, qui se sont formalisez de

l'air de liberté avec lequel il s'exprime sur une infinité de sujets extrêmement délicats. On voit par là le danger que l'on court à se livrer à des matiéres purement romanesques, au lieu qu'on ne trouve que de l'instruction & de l'avantage à se jetter du côté de l'Histoire, quand l'Historien sçait joindre la vérité avec la sagesse & la discrétion.

SECONDE DIFFICULTE'.

L'Amour n'est pas sagement traité dans l'Histoire.

L'Histoire à raison de ne pas traiter l'Amour : C'est un sujet sur lequel il est difficile de parler avec assez de retenuë. La Morale seule a droit de faire voir en quoi il consiste, & de lui prescrire des limites à titre de vertu, comme elle a droit de le réprimer

dès qu'il eſt paſſion. Cette paſſion même eſt de la nature de celle où le détail eſt toûjours dangereux : la matiére en eſt trop délicate pour être expoſée au grand jour. On s'alarme dès qu'il veut paroître. Le plus ſûr eſt donc de n'en rien dire : par là on ſatisfait aux devoirs de la modeſtie, & l'on contente les ames timorées & religieuſes. Ainſi ce n'eſt point de ce côté-là que je porte ma critique. L'Auteur de l'Uſage des Romans eſt ſans doute repréhenſible d'avoir trop inſiſté ſur cet article. Et j'attirerois ſur moi la même cenſure, ſi je voulois le ſuivre dans tous les ſentiers où le conduit le détail de cette paſſion.

Mais pour parler le ſtile de l'Auteur, ſi l'Amour eſt vertu, cette vertu ſe trouve dans l'Amour conjugal : c'eſt le ſeul qui mérite cet éloge ; & comme le Roman fi-

nit au mariage, (1) selon l'Auteur même, il est certain qu'il n'y est parlé que de l'Amour de passion, & qu'on n'y traite pas, ni même qu'on n'y doit pas traiter l'amour vertueux. L'Histoire seule en donne des modéles. Artémise & Penthée sont connuës; la premiére dans la plûpart de nos Anciens Historiens, & Penthée dans la Cyropédie de Xénophon, où elle s'attire par sa vertu les respects & la compassion de Cyrus.

L'Histoire est remplie de tant d'exemples de ce genre, qu'on auroit de la peine à les rapporter tous; & le Roman est si stérile à ce sujet, que difficilement en peut-il fournir un modéle ou deux: modéles même sur lesquels il est impossible de conter, dès qu'on les trouve dans ces sortes de livres. Valere

(1) Usage des Romans pag. 48. 189. 253.

Maxime (2) en marque un petit nombre ; mais quelle sécheresse en une matiére aussi vaste & aussi étenduë. Je ne puis cependant me dispenser d'en raconter un, qui est à la vérité dans le médiocre, par rapport à la qualité des personnes ; mais admirable par le caractére du fait & de ses circonstances.

Durant le fameux siége d'Ostende (3) en 1603. soutenu avec tant de vigueur par les Hollandois, les Espagnols firent un grand nombre de Matelots prisonniers ; mais sur tout quelques Pilotes de considération. Les uns étoient destinez à la mort, & d'autres à la chaine. La femme de l'un de ces prisonniers, nommée Catherine Herman, Païsanne Catholique de la

(2) Valerius Maximus Lib. 4 cap. 6.

(3) Le P. Hilarion de Coste, Eloges & Vies des Reines, &c. Tome premier pag. 351.

Nort-Hollande, ayant sçû l'extrême danger où se trouvoit son mari, prend la généreuse résolution ou de le délivrer, ou de le suivre dans les galéres, ou même s'il le faut, de mourir avec lui : Elle étoit jeune & perfaitement belle; elle vend tout ce qu'elle a, prend un habit d'homme, & se rend au Camp de l'Archiduc. Toute l'Armée fût frapée d'y voir entrer un jeune Cavalier, beau, bienfait & de bonne mine. On fut curieux de lui parler; mais son accent le décéle; on le prend pour un Espion du Prince Maurice de Nassau. On le méne à l'instant chez le Prévôt de l'Armée, où on lui met les fers aux pieds & aux mains.

Deux choses l'alarmérent dans cette triste conjoncture, l'une que le lendemain on devoit faire mourir sept des prisonniers. A cette nouvelle elle ne pût s'empêcher de faire éclater sa douleur, dans la

crainte que ſon mari ne fût de ce nombre. D'un autre côté elle appréhendoit la perte de ſon honneur, ſi elle ſe décéloit elle-même au ſoldat, toûjours prêt à inſulter le malheureux.

Dans le tems qu'elle finiſſoit une ardente priére qu'elle faiſoit à Dieu, elle reçoit une preuve ſenſible du ſecours de la Providence: Elle voit entrer un Pere Jéſuite, qui, ſelon ſa coutume, alloit viſiter les priſonniers. Au milieu de ſes malheurs elle ſent par cette grace ineſpérée augmenter ſon zéle pour la Religion Catholique. Elle demande auſſi-tôt à ſe confeſſer, & ne peut s'empêcher de découvrir ſon ſecret à ce Religieux, qui obtint prudemment de Charles de Longueval, Comte de Bucquoy, qu'on transféreroit cette infortunée en une autre priſon. Elle fut miſe dans celle où ſe trouvoit ſon mari. Mais ſa ſurpriſe

égale à sa sensibilité, fut si grande, qu'elle tomba presque morte entre les bras de son époux : on la fit néanmoins revenir.

Le Comte de Bucquoy ne tarda guéres à être informé de l'action de cette généreuse femme, résoluë même d'accompagner son mari aux supplices, ou à la rame, pour le secourir & souffrir avec lui. Ce Général, homme de valeur & de mérite, voulut de son côté témoigner sa générosité, & malgré les intérêts opposez que lui inspiroit son devoir, il ne combla pas seulement de louanges cette femme fidelle, il fit voir encore combien il étoit sensible à la vertu ; il lui accorda sa liberté & celle de son mari, les nourrit & les assista lui-même. Le mari jusqu'alors opiniâtre dans son erreur, ne pût s'empêcher de reconnoître à ce caractére de fidélité & d'amour dans sa femme, de libéralité dans

le Comte de Bucquoy, & de charité dans les Peres Jésuites, à quel point la Providence le chérissoit; il fit donc abjuration de l'hérésie entre les mains de ces Peres.

De semblables exemples sont inconnus aux Romans, & font honneur à l'Histoire, qui prend soin de les faire passer à la postérité. C'est ainsi que les Historiens parlent de l'amour vertueux, qui est le seul effectif & réel, qui soit connu dans la Morale. Ils le font encore en louant la chasteté de Susanne, la retenuë d'Alexandre & la continence de Scipion. Car le véritable amour ne sçauroit être dépouillé de ces trois caractéres. L'Histoire ne se contente pas de loüer l'amour vertueux, elle sçait encore peindre l'amour de passion avec les couleurs qui lui conviennent. Elle le fait de deux maniéres, ou en représentant les malheurs qu'il a causez dans le mon-

de, ou en faisant voir la sage résistance que les personnes vertueuses ont sçû quelquefois y apporter.

La passion desordonnée du fils de Tarquin pour Lucréce, oblige les Romains à chasser les Rois qui avoient été leurs fondateurs. Les François, Nation guerriére, mais équitable, furent si indignez de se voir soumis à Childeric, Prince livré aux plus sales voluptez, qu'ils se crurent autorisez à le chasser de ses Etats pour se donner un autre Roi. Et ce ne fut qu'après un éxil de huit ans, qu'un ami sage & discret sçût adoucir l'esprit irrité des François, & procurer le retour du Roi l'an 464. de l'Ere Chrétienne.

C'est par l'horreur que cause cette passion impétueuse dans Roderic que l'on voit éclore cette fatale révolution, qui met l'Espagne sous le joug des Infidéles, ou

elle a gémi si long-tems. Le Comte Julien qui ne peut souffrir impunément que le Roi son maître deshonore sa fille, les appelle l'an 710. & leur donne un moyen de se rendre maîtres de ce vaste continent.

Christien Roi de Dannemarck, est chassé du trône en 1523. par ses Sujets, pour s'être livré à une jeune fille de basse extraction qu'il avoit prise pour concubine, & par la mere de laquelle, femme d'un esprit dangereux, il se laissoit entiérement gouverner. Tout le crédit de l'Empereur Charles-Quint, dont il avoit épousé la sœur, ne pût le rétablir sur le trône: il lui fallut périr également abandonné & méprisé de ses Sujets & des Princes ses voisins. Et je l'ai déja dit au chapitre 37. de la *Méthode d'Histoire.* » Ce n'est pas » une petite consolation pour des » peuples sages & vertueux de pu-

» nir un Prince vicieux, sur tout » dans un Royaume Electif, com- » me étoit alors celui de Danne- » marck.

Plutarque a donné quelques (4) exemples des désordres de l'amour moins célébres à la vérité ; mais qui font toûjours voir les ravages que cette passion fait dans le monde. Les curieux les pourroient joindre à ceux-ci, & à une infinité d'autres que fournissent les Historiens.

Mais l'Histoire fait encore beaucoup mieux lorsqu'elle nous donne à ce sujet des instructions salutaires jusques dans la conduite des grands hommes que la fragilité humaine a porté vers cette passion.

Charles VIII. à ce que marque

[4] Plutarque dans ses Opuscules, où il y en a un, des étrangers événemens avenus par l'amour.

(5) l'Histoire, ayant pris dans son expédition de Naples en 1494. la petite Ville de Toscanella, qui prétendoit lui disputer le passage : on lui présenta parmi les prisonniers une jeune Demoiselle d'une beauté accomplie. Cette vûë le frape d'un sentiment trop humain & son peu de réflexion l'y laissa insensiblement aller. Ce Prince étoit dans la chambre de cette jeune personne, & touché de la plus vive passion, il crût avoir amené cette beauté à se prêter à ses desirs : Elle avoit à côté de son lit une Image de la Sainte Vierge, sur laquelle elle tourna ses regards & par un saint mouvement elle se jetta aux pieds du Roi, & lui dit, le visage baigné de larmes, en lui montrant ce tableau. Je vous jure, Sire, par la pureté de cette Vierge

(5) Le P. Hilarion de Coste, Vies ou Eloges des Dames Illustres Tome II. pag. 700.

Mere de Dieu, de vouloir conserver l'honneur d'une pauvre Vierge, & de le laisser tout entier à mon future époux. On assûre qu'elle étoit fiancée. A peine ce jeune Prince qui étoit rempli de générosité, eût attaché lui-même les yeux sur cet image, qu'il se fit en lui une révolution subite; non seulement il ne toucha point cette vertueuse fille; mais il lui donna une grande somme pour la marier; & par considération pour elle, il accorda la liberté à son futur époux & à tous ses parens.

Un éxemple aussi brillant éclate dans l'histoire du Chevalier Bayart dont la probité n'a pas été moins connuë que le courage. Il étoit tranquille chez son Oncle l'Evêque de Grenoble, où il fut attaqué d'une maladie dangereuse, dans laquelle il témoigna les sentimens les plus chrétiens; il en revint peut-être pour se convaincre lui-même

de sa propre fragilité. » En quinze » jours ou trois semaines, dit son » (5) Historien, il fut du tout guéri & aussi gaillard qu'il avoit jamais été. Et se print à aller un » peu à l'ébat prés de la Ville, visitant ses amis & les Dames de » maison en maison, à qui il faisoit » force banquets pour se réjouir. » Et tellement que comme assez » pouvez entendre qu'il n'étoit pas » saint, un jour lui print volonté » d'avoir compagnée Françoise, » se dit à un ancien varlet de » chambre, qu'on nommoit le Bâtard Cordon; Bastard, je te prie » que aujourd'hui à coucher avec » moi j'aye quelque belle fille, je » crois que je ne m'en trouverai » que mieux. Le Bastard qui étoit » diligent & qui vouloit bien complaire à son maître, s'alla ad-

[5] Histoire du Chevalier Bayart, publiée par Théodore Godefroy, in quarto, Paris 1619. pag. 340. &c.

» dresser à une pauvre gentille
» femme, qui avoit une belle fille
» de l'âge de 15 ans, laquelle pour
» la grande pauvreté en quoi elle
» étoit, consentit sa fille être bail-
» lée quelque temps au bon Che-
» valier, esperant aussi que après il
» la marieroit. Si fût la fille langa-
» gée [ou instruite] par la mere,
» qui lui feist tant de remonstran-
» ces, que nonobstant le vouloir
» qu'elle avoit, condescendit au
» marché, moitié par amour, moi-
» tié par force. Si feust emmenée
» secretement par le Bastard au lo-
» gis du bon Chevalier, & mise en
» une sienne garde-robbe. Le tems
» venu de se retirer pour dormir,
» s'en retourna à son logis ledit
» bon Chevalier, lequel avoit sou-
» pé en un banquet en la Ville.
» Arrivé qu'il feust, le Bastard lui
» dit qu'il avoit une des belles fil-
» les du monde, & si estoit gentile
» femme; il le mena en la garde-

» robe, & la lui montra. Belle
» estoit comme un Ange; mais tant
» avoit ploré, que tous les yeux lui
» en estoient enflez. Quand le
» bon Chevalier la veist en ceste
» sorte, lui dit : Comment, ma
» mie, qu'avez-vous ? Ne sçavez-
» vous pas bien pourquoi vous es-
» tes venuë ici ? La pauvre fille se
» meist à genouïls, & dit : hélas !
» oüy, Monseigneur; ma Mere
» m'a dit que je feisse ce que vous
» voudriez. Toutesfois je suis vier-
» ge, & ne feis jamais mal de mon
» corps, ne n'avois pas volonté
» d'en faire, si je n'y feusse con-
» trainte : mais nous sommes si
» pauvres, ma mere & moy, que
» nous mourons de faim : & pleust
» à Dieu que je feusse bien morte;
» au moins ne seroie point au nom-
» bre des malheureuses filles, & en
» deshonneur toute ma vie : Et en
» disant ces parolles pleuroit si
» très-fort qu'on ne la pouvoit ap-

» paiser. Quand le bon Cheva-
» lier apperceut son noble coura-
» ge, quasi larmoyant lui dit:
» vrayement, ma mie, je ne ferai
» pas si meschant que je vous ôte
» de vostre bon vouloir. Et chan-
» geant vice à vertu, la preint par
» la main, & luy feist affeubler un
» manteau, & au Bastard prendre
» une torche, & la mena lui-mê-
» me coucher chez une gentile
» femme sa parente; qui se tenoit
» près de son logis. Et le lendemain
» matin envoya querir la mere, à
» laquelle il dit: Venez ça, ma
» mie, ne me mentez point, vô-
» tre fille est-elle pucelle? qui ré-
» pondit, sur ma foy, Monsei-
» gneur, quand le Bastard la vint
» hier querir jamais n'avoit eu con-
» noissance d'homme. Et n'estes-
» vous doncques bien malheureu-
» se, dit le bon Chevalier, de la
» vouloir faire meschante? La
» pauvre femme eust honte &
» peur,

» peur, & ne sçeut que répondre
» sinon que elles estoient si pau-
» vres que rien plus. Or, dit le
» bon Chevalier, ne faites jamais
» un si lâche tour que de vendre
» vostre fille, qui estes gentille
» femme, on vous en devroit plus
» griefvement punir. Venez-çà,
» avez-vous personne qui là vous
» ait jamais demandée en maria-
» ge? Oüy bien, dit-elle, un mien
» voisin, honnête homme: mais
» il demande six cens florins, &
» je n'en ai pas vaillant la moitié.
» Et s'il avoit cela l'épouseroit-il?
» dit le bon Chevalier. Oüy seu-
» rement, dit-elle. Alors il preint
» une bourse qu'il avoit fait pren-
» dre au Bastard, & lui bailla trois
» cens écus, disant: tenez, ma
» mie, voilà deux cens écus, qui
» valent six cens florins de ce Païs,
» & mieux, pour marier vostre
» fille, & cent écus pour l'habiller.
» Et puis feit encore compter cent

„ autres qu'il donna à la mere : &
„ commanda au Bastard qu'il ne
„ les perdit jamais de veuë, qu'il
„ n'eust veu la fille épousée. Ce
„ qu'elle feust trois jours après ; &
„ a fait depuis un très honorable
„ mesnaige. Elle retira sa mere en
„ sa maison. Et ainsi par la gran-
„ de courtoisie & libéralité du bon
„ Chevalier, la chose feut ménée
„ comme il est ci-dessus récité.

On voit par ces traits si sensibles, rapportez par l'Histoire, que l'amour n'est pas toûjours ce Tiran inperieux, qui veut seul dominer dans le lieu qu'il occupe. Les ames genereuses le sçavent surmonter, & trouvent même dans cette louable resistance une satisfaction que ne goûte jamais l'homme voluptueux, qui ne distingue la vertu d'avec le vice que quand il est rendu à lui-même par des sentimens de modération. Et l'Histoire toûjours attentive à

nous instruire, a soin de nous faire connoître que ce sont ou les compagnies dangereuses, ou presque toûjours de lâches flateurs, qui n'ayant pas le talent de se rendre utiles aux Princes par des actions vertueuses, cherchent du moins à se rendre agréables par ces emplois vils & méprisables.

On en voit un exemple dans l'Empereur Charles-Quint. Ce Prince (6) passant à Oudenarde, fut à un Bal, où il trouva Vaugesſre, jeune personne, extrémement belle, & très-agréable. Sur les louanges excessives que l'Empereur fit de la beauté de cette Demoiselle, un Officier de Charles, du genre de ceux qui n'ont entrée chez les Grands que par des voyes criminelles, enleva cette fille à la faveur de la nuit, & la conduisit dans la Chambre de l'Empereur;

(6) Strada de Bello Belgico, Decad. I. Lib. 1.

& ce fut d'elle que nâquit Marguerite d'Autriche. Mais l'Empereur ayant appris qu'on avoit eu beaucoup de peine à faire venir Marguerite Vaugeste, & qu'il fallût même y employer la force & les menaces, se facha de cette action. Il reprit sévérement le ministre de ses plaisirs, & jura que s'il eût sçû cette violence, il n'eût jamais vû cette fille. Il fit nourrir secrettement l'enfant, afin de sauver en même tems l'honneur de la mere & sa propre réputation. Car, Charles, continuë l'Historien, ne l'a jamais prostituée dans ces sortes de plaisirs, & n'a jamais exposé ses fautes à la vûë de tout le monde. Mais il auroit mieux fait, avec les grands sentimens de Religion dont il étoit rempli, de ne pas même s'y livrer en secret.

C'est ainsi que l'Histoire parle de l'amour, comme passion, toûjours pour en détourner, & ja-

mais pour le faire goûter, ou pour séduire les ames, ainsi que fait le Roman. L'Amour qui se trouve dans l'Histoire est grand, noble & majestueux, parce qu'il n'y est représenté que comme une vertu des grandes ames. C'est par des actions vertueuses & par des sentimens héroïques qu'on l'y voit briller; au lieu que dans le Roman on l'y voit paroître avec un fade & ennuyeux détail qui ne fait qu'avilir l'humanité, qui la dégrade de cette noblesse & de cette générosité qui caractérise les grands hommes. C'est ce que Despreaux (1) a très-ingénieusement fait connoître dans le Dialogue qu'il a donné contre les Romans.

Ce mal s'est glissé jusques dans les piéces tragiques, où la dignité des Héros devoit être soutenuë par des sentimens & des paroles,

(1) Boileau Despreaux, Dialogue sur les Héros des Romans.

qui répondissent à leurs grandes actions. Quelle idée Racine nous donne-t'il d'Alexandre, lorsqu'il le représente avec un tout autre caractere que celui qu'il a dans l'histoire ? Les Anciens l'ont revêtu d'une espéce de rusticité généreuse, qui souvent accompagne la vertu des grands hommes. Ils le font avec raison, ferme dans ses résolutions, actif dans l'éxécution, intrépide dans le péril, plein de vastes idées & de ressources admirables dans les accidens imprévûs, cherchant ce qu'il y avoit de plus grand & de plus extraordinaire, risquant tout pour la gloire & presque rien pour l'amour. Il ne fut pas cependant tout-à-fait éxempt de foiblesses ; mais l'amour ne le vit jamais servilement attaché à sa suite. C'est ainsi que Corneille l'auroit dépeint d'après l'antiquité.

Mais j'ai honte d'entendre E-

phestion qui parlant de ce Prince à la sœur de Taxile, dit, (2)

Ah! si vous l'aviez vû brûlant d'impatience,
Contre les tristes jours d'une si longue absence,
Vous sçauriez que l'amour précipitant ses pas,
Il ne cherchoit que vous en courant aux combats;
C'est pour vous qu'on l'a vû vainqueur de tant de Princes
D'un cours impétueux traverser vos Provinces,
Et briser en passant sous l'effort de ses coups
Tout ce qui l'empêchoit de s'approcher de vous.

Et pour qu'on ne s'imagine pas que ce soit là le compliment d'un courtisan, qui veut flatter la maîtresse de son Souverain, Racine a soin de faire confirmer par Alexan-

(2) Racine dans la Tragédie d'Aléxandre.

dre même ces sentimens, plus passionnez qu'héroïques, lors qu'il dit,

Je suis venu; l'Amour a combattu pour moi,
La victoire elle-même a dégagé ma foi:
Tout céde autour de vous, c'est à vous de vous rendre,
Votre cœur l'a promis, voudra-t'il s'en défendre;
Et lui seul pourroit-il échapper aujourd'hui.
A l'ardeur d'un vainqueur, qui ne cherche que lui.

N'admire-t'on pas le fade personnage que l'on fait faire au Prince le moins capable de soumettre l'honneur à l'amour? Cette conduite, si opposée à la vérité historique ne peut avoir été copiée que sur les puériles imaginations du Roman, incapables d'élever l'homme à des sentimens raisonnables, mais très capables d'abaisser l'esprit, de détruire les principes de

la morale, & d'énerver le courage des ames les plus généreuſes, en leur faiſant paſſer les plus beaux jours de leur vie dans une molle oiſiveté ou dans les occupations les plus frivoles.

Que devons-nous conclure de tout ce qu'on vient de dire dans cet article ? Que l'Auteur de l'Uſage des Romans auroit bien fait de parcourir les Mémoires hiſtoriques des différentes Nations, avant que d'aſſurer que les femmes paroiſſent à peine dans l'hiſtoire, & que l'amour n'y eſt pas ſagement traité, je doute à préſent que l'Auteur s'aviſe de répéter ces deux propoſitions, qui ſont la baſe de ſon ouvrage.

Voici donc deux maximes que j'ai établies dans cet article ; l'une que les femmes illuſtres en tout genre paroiſſent avec diſtinction dans l'hiſtoire, & d'une maniere qui leur fait honneur ; l'autre que

l'histoire représente l'excellence de l'amour vertueux, & qu'il écarte l'amour de passion, en le montrant comme le destructeur de l'économie des plus sages Gouvernemens. C'est là ce qu'il faudroit solidement refuter pour faire entrer dans les sentimens que l'Auteur de l'Usage des Romans s'est hazardé de produire.

ARTICLE IX.

Examen général du Livre de l'Usage des Romans.

QUand je lûs la premiere fois le Traité de l'Usage des Romans, je le regardai à peu près comme ces sortes de Paradoxes, qui réjouissent les uns, qui irritent les autres, & qui cependant ne laissent pas d'affliger les ames timorées. Heureusement ce sont là de ces Phenoménes, qui ne du-

rent qu'un instant; Car je ne crois pas que l'Auteur ait assez d'amour propre, pour s'imaginer que son ouvrage pénétre jamais jusques à la postérité. Les ouvrages d'amusement ne subsistent que pendant la saison qui les a vû naître. Il n'y a d'ouvrages permanens que ceux qui réünissent ensemble la solidité, l'utilité & l'agrément.

Pour entrer donc dans l'éxamen de cet ouvrage, je réduis à trois chefs les remarques générales que l'on peut faire.

1. L'Auteur attaque les mœurs.

2. Il fait des satires peu convenables, soit générales, soit particulieres.

3. Il s'écarte continuellement de son objet principal.

I.

Peut-on plus vivement attaquer les mœurs, que d'établir

pour principe dans cette nouvelle morale, mais morale très prophane, que l'amour est si nécessaire, que seul il régle tout le monde (1) & qu'il est seul maître de nos actions ? Que c'est l'Aimant de l'humanité, la vie de l'ame & même la clef de tout l'Univers. (2)

Peut-être s'imagineroit-on que l'Auteur, éloignant l'amour difforme (3) & lui donnant le titre séduisant d'amour (4) vertueux, il prétend parler dans son Livre d'un amour sage & affectueux, tel qu'il est entre le pere & le fils, entre les freres, les parens & les amis, ou même qu'il traite de cet amour de précepte, qui doit être entre tous les Chrétiens ? Rien moins que cela. Tout se réduit d'abord à ne se pas servir de paroles indé-

(1) Usage des Romans, pag. 230.
[2] Ibidem, page 288.
(3) Ibidem, page 221.
[4] Ibidem, pag. 232.

centes, quitte à se dédommager d'ailleurs, les occasions ne manquant pas (5) quand on est répandu dans le monde.

Quel est donc cet amour selon lui? c'est une passion à laquelle il n'y a pas de honte d'être quelquefois soumis, tant elle est générale, & dont on peut faire quelquefois un libre aveu, (6) il le reconnoît même pour une tendre passion, qui fait les délices des cœurs les plus nobles & les mieux placez.(7)

Peut-être m'alarmai-je mal-à-propos, dira quelqu'un, & l'Auteur ne parleroit-il pas de l'amour conjugal; car c'est-là cet amour vertueux, puisqu'il est dit que l'homme marié doit tout quitter pour s'attacher à son épouse? Mais ce n'est pas ce que pense l'Auteur, il s'explique lui-même

[5] Ibidem pag. 169 & 171.
(6) Ibid. pag. 232.
(7) Ibid. pag. 83.

trop clairement pour en laisser douter. Il assure donc qu'il parle de l'amour de Roman. (8) Et comme le Roman exclud l'amour conjugal, puisqu'il finit au mariage. (9) Il exclud par conséquent l'amour vertueux, pour ne s'attacher qu'à un amour vif & délicat, qui disparoit insensiblement dès qu'on se résout de passer (10) au mariage.

L'amour dont il est parlé dans ce nouvel ouvrage, est de la nature de ces Episodes romanesques, qui se terminent en une heure ou deux. (11) Le Décalogue nous ordonne la continence (*Non mæchaberis*) mais l'Auteur plein d'un tout autre principe approuve & louë cet amour, qui empêche Oriane de déferer trop long-tems à

[8] Ibid. pag. 253.
[9] Ibidem pag. 253.
(10) Ibidem pag. 251.
[11] Ibid. pag. 259.

la vertu, pour ne paroître pas ridicule aux yeux d'Amadis son Amant. (12)

Et dans la crainte qu'on ne prenne pas assez bien cet amour de passion, & que l'on ne conçoive pas toute l'opposition qu'il veut faire trouver entre le précepte du Décalogue & les maximes de son Livre, il a soin de le pousser aussi loin qu'il peut aller en qualité de passion. Car, selon lui, c'est un amour propre à faire de grandes peuplades, (13) ou même c'est un héroïsme extraordinaire, (14) qui tient plus du caractére lascif & voluptueux des Mahométans, que de la sage retenuë des Chrétiens.

Il est dit dans le Decalogue que le fidéle ne doit pas désirer la femme de son prochain. L'Auteur

[12] Ibidem pag. 75.
(13) Ibid. pag. 44.
(14) Ibidem pag. 42.

qui sans doute a étudié d'autres loix, fait entendre qu'il ne voudroit pas condamner un homme qui feroit le contraire. (15).

Mais une chose qui a revolté les ames pieuses, est le paralelle qu'il fait avec beaucoup de complaisance de l'amour divin & de l'amour prophane. (16) On diroit à l'entendre que l'amour de Dieu n'est pas moins une passion que l'amour du monde; & que ce dernier pourroit être une vertu aussi estimable que l'amour de Dieu.

Où l'Auteur a-t'il pris tous ces principes de morale ? C'est ainsi qu'en voulant faire paroître quelques saillies d'esprit, ou quelques traits d'imagination, on abandonne ce qu'il y a de plus certain dans la Morale. Un peu moins de brillant, & un peu plus de réfléxions auroit fait honneur à l'Au-

(15) Ibidem pag. 260 & 262.
(16) Ibidem pag. 237.

teur : son Livre n'auroit pas été à la vérité si recherché par les gens du monde. Mais en récompense il auroit peut-être été goûté des Sages. C'est tout ce que doit embitionner un Ecrivain qui veut devenir utile.

I. P.

Dès que l'Auteur attaque ainsi la Morale, doit-on s'étonner de le voir livré aux plus vives satires, tant générales que particuliéres ?

Je commence par tous les gouvernemens qu'il soumet, non pas aux femmes sages & vertueuses, mais à celles qui ne font aucune difficulté d'abandonner publiquement les devoirs indispensables de leur séxe. (1) Et comme s'il étoit devenu tout à coup un nouveau Lycurgue, ou un autre Solon, il écarte les hommes de son sistême

(1) Ibidem pag. 101.

imaginaire de gouvernement. (z) Croyez-vous que pour y placer les femmes il en cherche les raisons dans cette austére vertu du séxe, dans ces sages attentions qu'elles font paroître dans tout ce qu'elles conduisent, ou dans cette douceur de mœurs, qui fait leur véritable caractére ? Point du tout : il en va chercher la source jusques dans la foiblesse, ou même dans le désordre de l'humanité : alors, dit-il, on éviteroit un grand inconvénient, qui arrive en certains cas douteux : le ventre seul annobliroit, c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il ne compte pas sur l'exacte fidélité des Reines. Il les regarde toutes, quoiqu'indirectement, comme suspectes ; puisqu'il admettroit à la succession, non ce qui viendroit des Princes leur Epoux, mais les filles qu'elles auroient, de quelque part qu'el-

[z] Ibidem pag. 95.

les vinssent. Mais l'Auteur croit-il que ce soit là un moyen recevable pour faire l'éloge d'un séxe auquel il paroit si fort attaché? Autre satyre générale de l'Auteur. Il est inquiet de voir les plus sages Théologiens s'opposer à la lecture des Romans; mais que faut-il pour énerver leur témoignage? Ne vous imaginez pas qu'il s'avise de comparer la maniére sérieuse & dogmatique des Théologiens avec l'agrément de ses ouvrages frivoles, pour montrer que les Ecoles de Théologie ne connoissant point les usages du monde prophane, ou qu'étant peu versées dans ce qui s'appelle enjouement d'imagination & badinage d'esprit, ce n'est point à elles à juger de ce qui n'est fait que pour amuser l'âge, ou pour soulager l'homme dans les plus sérieuses occupations.

Il ne va pas chercher soigneu-

sement ces sortes de raisons : il décide la chose en deux mots : il taxe les Théologiens d'ignorance & d'ineptie. » Il n'y a d'homme, selon lui, qui condamne les Ro-
» mans qu'un Théologiens beat
» de (3) l'étroite Observance de
» quelque ignare Communauté,
» qui aura lû dans un vieux Théo-
» logien la condamnation de ces
» pauvres Romans : il décide se-
» lon ce qu'il voit. Ainsi les voila
» condamnez encore une fois, sans
» que ni l'un ni l'autre les ait lûs,
» ni que ce beat & ignare Direc-
» teur daigne faire attention que
» ce qu'il condamne aujourd'hui
» ne ressemble point à ce qui a
» donné lieu aux Anciens de for-
» mer leurs décisions contre les
» Romans.

Ainsi dès qu'on approuve, dès qu'on tolere les Romans, on de-

(3) Ibidem pag. 35.

vient tout à coup un Théologien exact & profond : mais s'avise-t'on de les condamner ou de les proscrire : on ne passe plus dans l'esprit de l'Auteur que pour un Théologien beat de l'étroite observance de quelque ignare Communauté.

Voilà donc le nouveau Journaliste de Trévoux dégradé de cette illustre qualité, parce qu'il désaprouve les Romans. Qui le croiroit ? Est-ce là ce qu'on doit penser d'un pareil Ecrivain, & d'un tel Critique ? C'est ainsi que l'amour propre des Auteurs les plus superficiels les porte à distribuer à leur gré les talens, & à se faire Juges souverains du mérite dans les professions qui leur sont les moins connuës.

L'Auteur continuant toûjours ses satyres, attaque les Prêtres, les Moines & les Religieuses comme les suppôts essentiels de l'a-

mour. (4) Il attaque même les autres Ecclésiastiques, & n'épargne ni (5) les Evêques, ni les Papes : tout lui est bon, pourvû qu'il exerce sa critique, ou qu'il applique quelque trait picquant de raillerie. C'est ce qu'il fait encore dans les Notes qu'il a jointes à sa Bibliothéque des Romans, qui fait le second Volume de son ouvrage.

Non content de ces satyres générales, l'Auteur descend à des critiques particulieres contre de bonnes ames : tels sont le P. Surin Jésuite, [6] & M. Boudon, très-pieux Ecclésiastique du dernier siécle.

Le premier fut un homme extraordinairement zélé, que le Cardinal de Richelieu sçeut employer utilement dans la possession des Religieuses de Loudun. Et com-

(4) Ibidem pag. 319.
(5) Ibibem pag. 132. & 91.
[6] Ibidem, pag. 246.

me il étoit un des plus ardens éxorcistes, qui ait paru dans cette affaire, on ne doit pas s'étonner qu'elle ait eû un succès si éclatant. Mais soit par la permission de Dieu, soit par infirmité, ce Jésuite se crût obsédé par les démons le reste de ses jours. Il y a cependant un moyen d'expliquer le fait de ce Religieux ; c'est de regarder les accidens où il se trouvoit, non pas comme une obsession effective, mais comme des visions dont il étoit affligé ou favorisé : car l'un & l'autre est égal dans cette occasion ; cela dépend des diverses manieres de considérer la chose.

C'est ce qu'on peut dire aussi de M. Boudon, qui étoit un grand homme de bien, qui à la vérité voyoit Dieu & les Saints Anges de tous côtez ; c'est au moins ce qu'il disoit. Son caractére étoit doux & bien faisant, & toutes

ses idées se tournoient au bien. Mais on ne sçauroit regarder tous ses accidens comme un mal, ni comme un sujet de Satyre. Quoi que ces bonnes ames fussent opposées dans les effets de leur piété ; elles avoient cependant à leur égard une utilité particuliere. Les symptômes du P. Surin le retenoient dans la crainte des Jugemens de Dieu : & ceux de M. Boudon l'entretenoient continuellement dans une ardente charité.

Je connois moi-même des personnes de ces différens caractéres, qui m'honorent de leurs visites. Les uns m'assurent qu'ils ont tous les jours la vûë réelle & sensible de leurs Anges Gardiens, dont ils reçoivent des conseils admirables & en apprennent des choses très-secretes. D'autres me certifient qu'ils voyent quand ils veulent de mauvais Anges, de la conversation desquels ils ne sont pas néan-

moins

moins effrayez, parce qu'ayant des principes de Religion, le Démon ne sçauroit avoir aucune action sur leur ame, ni sur leur corps qu'autant qu'ils voudroient bien lui donner prise sur eux-mêmes.

Je crois que ces différens effets partent de la même source; & je les mets au rang des visions & de ces pieuses & dévotes imaginations dont notre histoire ancienne est remplie. Le Pere Don Thiery Ruynart, vertueux & sçavant Religieux, n'a pas fait difficulté de dire, qu'il y a très-peu d'Actes des premiers Martyrs, où il ne s'en trouve. (7) D'habiles Protestans ont été jusques à reconnoître qu'on en doit admettre quelques-unes. C'est ce que marquent Us-

(7) Certè pauca sunt ex antiquioribus & sincerioribus martyrum actis, in quibus ejusmodi visiones non habeantur. *Theodoricus Ruynart in actis Martyrum pag. 211. nota 2. Editionis in quarto, Parisiis 1689.*

ſerius, Iſaac Voſſius, & Pearſon à l'égard de S. Ignace & Dodvvel au ſujet de S. Cyprien. (8)

Mais pour ne point allarmer les ames pieuſes, car elles s'allarment aiſément, je ne veux pas rejetter la plûpart des viſions, dont elles ſe croyent favoriſées. Je me garderai bien cependant de leur donner une trop grande autorité. En quoi je ſuis du ſentiment d'un célébre Jéſuite. *L'Egliſe enſeigne*, dit le (9) Pere Binet, *que les viſions des Particuliers n'obligent jamais perſonne à les croire .... & laiſſe à la* [10] *dévotion d'un chacun d'en croire ce qu'il juge à propos.*

Enfin l'Auteur manque lui-même à l'un des principes qu'il a établis, qui eſt de n'attaquer jamais

[8] Uſſerius, Voſſius, & Pearſonus ad Epiſtolas S. Ignatii & Henricus Dodvvellus Diſſertatione 4. Cyprianica. num 1.

[9] Le P. Binet Jéſuite du Salut d'Origéne. chap. 5. pag. 129.

(10) Ibidem chap. 13. pag. 432.

des personnes (11) disgraciées. Ne se donne-t'il pas le plaisir malin à la page 37. de son Livre d'en insulter une qui a été autrefois dans un poste assez brillant? ce devoit être un titre pour le mettre à couvert de la critique. Il en est tombé, que ce soit par sa faute ou non, que nous importe? n'est-il pas à plaindre de se voir aujourd'hui fort au-dessous de bien des gens qui auparavant lui étoient inférieurs, & d'être méprisé de ses anciens amis, & même de ses Concitoyens? Rien n'est plus humiliant; mais ce n'est point matiere à la satyre, sans quoi il faudroit satyriser tous ceux qui manquent de grands établissemens, qu'ils recherchent par des moyens aussi injustes.

Mais je ne puis lire tranquilement cette étrange censure qu'il fait pages 224 & 337. &c. d'un

(11) De l'Usage des Romans, pag. 163.

homme qui a brillé autrefois dans notre Poësie Françoise. Ce sont-là des sorties trop vives : l'Auteur pouvoit les modérer ou les tourner autrement.

III.

Je mets pour troisiéme observation générale contre le Livre de l'Usage des Romans, ces écarts continuels que l'Auteur fait en traitant son sujet. Ces digressions qui éloignent un Ecrivain de son objet principal, marquent ordinairement une extrême sécheresse. L'homme profond suit toujours son plan & ne le quitte jamais de vûë : l'homme superficiel qui connoît à peine la matiere qu'il traite, se jette de côté & d'autre, pour dire tout ce qu'il sçait, quoi qu'étranger à son sujet : il cherche par des curiositez hors de propos à éblouïr l'esprit du Lec-

teur, qu'un bon mot, qu'un fait ſingulier, ou même qu'une citation bizarre frappe beaucoup plus que la preuve raiſonnée & ſuivie d'une même propoſition. C'eſt de quoi l'on trouve une infinité d'éxemples dans cet ouvrage ; par là l'Auteur ne plaît qu'à des Lecteurs peu attentifs ſur l'éxamen d'une maxime de Doctrine ou d'un point de Littérature. Mais les autres ont raiſon de le regarder comme un Ecrivain qui n'a que de legéres idées du ſujet qu'il entreprend de traiter : c'eſt au moins ce que je penſe.

I V.

Je ne parle point ici des Poëmes épiques que l'Auteur attaque autant que l'hiſtoire. Cette matiere eſt moins de mon reſſort que de celui du premier Ecrivain de notre ſiécle ; qui a parû avec un

égal succès dans tous les genres de Littérature qu'il a traité. Cet homme célébre & peut être unique dans notre siécle, est seul capable d'en faire une éxacte apologie. Les Dissertations littéraires qu'il a jointes à son Poëme de la Henriade, & à ses autres ouvrages ; montrent la justesse de ses réfléxions & la précision de son sçavoir, toujours brillant & toujours lumineux. Et s'il daignoit attaquer le Livre de l'Usage des Romans, nous en aurions une critique achevée, moins longue à la vérité que celle-ci (car je sens que je suis trop diffus) mais elle seroit & plus instructive & plus énergique. Ce sont les vœux de tous les honnêtes gens, qui souhaiteroient de le voir engagé dans ce travail, aussi utile pour la Littérature, que pour la morale : & si je me pouvois flatter de l'obtenir de sa complaisance, je serois au comble de mes vœux.

ARTICLE X.

Examen particulier du Livre de l'Usage des Romans.

LEs Obſervations générales que l'on vient de voir dans l'article précédent, ſervent d'introduction aux remarques particulieres, que j'ai faites dans la lecture réïterée de cet ouvrage.

Je ne parle point de la préface du Livre, qui paroît folle & inſenſée à la plûpart des Lecteurs. Si l'Aûteur veut qu'on la comprenne, il faut qu'il ait la bonté d'en expliquer le myſtere : il approuve & déſaprouve les Romans: il eſt du ſentiment de ceux qui le critiqueront, & il ſe range en même tems du côté de ceux qui diront du bien de ſon ouvrage. C'eſt ſe jouer de ſes Lecteurs. Peut-on ſe livrer à de pareilles contradi-

ctions ? O que les illustres Journalistes de Trévoux ont excellemment écrit contre cette Préface, aussi bien que contre le reste du Livre !

Leur extrait original est une de ces piéces où l'on voit le période de l'éloquence & d'une critique extrémement sage & modérée. Il n'y a que ces grands & puissans genies, capables d'écrire avec autant de force & d'énergie.

Mais comme je suis ennemi du désordre & de la confusion, je réduirai à cinq chefs les remarques particulieres qu'on peut faire sur le Livre de l'Usage des Romans.

1. L'Auteur attaque la Religion.

2. Il prend le faux.

3. Il est plein de contradictions.

4. On y trouve des omissions essentielles.

5. Il est rempli de faute d'inattention, qui marquent son peu de

connoissance dans la matiere des Romans.

I.

L'Auteur a beau dire en général qu'il faut toûjours mettre la Religion (1) à couvert. Qui en doute? Mais il n'en faut rien excepter: cette maxime se doit étendre à tous les points de la Doctrine orthodoxe. N'est-ce point l'attaquer dans le principe de la morale Chrétienne, que de dire que l'amour de Dieu ne devient pas moins une passion que l'amour (2) profane, dès que l'un & l'autre sortent des bornes de la vertu? Ignore-t'on cette belle maxime de saint Bernard, (3) que l'amour de Dieu n'est sujet à aucun excès, & qu'on ne sçauroit lui prescrire de bornes? Ainsi il ne sçauroit être

(1) De l'usage des Romans, pag. 135.
(2) Ibidem, pag. 245.
(3) De l'usage des Romans, pag. 234.

passion ; au lieu que l'amour profane a des bornes très-étroites & très-limitées, & devient aisément le plus honteux de tous les vices.

N'est-ce pas donner encore dans un plus grand égarement, que de dire que l'amour de Dieu & l'amour profane partent du même principe ; & marquer en conséquence, que l'un & l'autre est un feu divin qui saisit l'ame, l'enflamme toute, & l'éleve au dessus de ce qu'elle est ? Il est indubitable que l'amour de Dieu & l'amour du prochain ont une même source : c'est une des maximes les plus certaines de la morale Chrétienne. Mais c'est la renverser que de confondre l'amour du prochain avec l'amour profane, c'est-à-dire, l'amour des differens sexes, qui est le seul dont il soit parlé dans le Traité de l'usage des Romans.

Affoiblir la sainteté du Mariage, comme fait notre Auteur, est un autre égarement, contraire à la doctrine de l'Eglise. On sçait les préceptes de fidelité réciproque & de continence que l'Eglise préscrit aux nouveaux mariez : cependant l'Auteur n'ose blâmer un homme, qui joindroit une maîtresse (5) à une femme sage & raisonnable. C'est à quoi il avoit déja préparé par des Vers de Quinaut, trop profanes pour être ici rapportez. (6)

Le mépris de la morale Chrétienne conduit infailliblement à celui des Livres où elle se trouve expliquée. C'est ce qui engage l'Auteur à parler assez (7) vivement contre des ouvrages, qui à la vérité ne contiennent pas une dévotion de pratique ordinaire ;

5 Ibidem, pag. 260. 262. 264.
6 Ibidem, pag 252.
7 Ibidem, pag. 295.

mais il semble par là vouloir attaquer tous les Livres de piété, comme il en glisse quelque chose (8) au sujet de l'Introduction à la Vie dévote de saint François de Sales. C'est ce qui le porte encore à blâmer nos anciennes (9) Légendes, c'est-à-dire, nos plus anciennes Vies des Saints. Mais que veut-il substituer à tous ces Livres instructifs, tant pour la piété que pour l'Histoire Ecclésiastique ? Ce sont les Contes des Fées (10) & les Livres même les plus vifs, qu'il fait servir les uns pour former la jeunesse dans l'art d'aimer, & les autres pour empêcher (11) les vieillards de perdre entiérement le goût des plaisirs.

Enfin, pour suivre la Religion dans tous les états, tantôt il atta-

8 Ibidem, pag. 267.
9 Ibidem, pag. 30.
10 Ibidem, pag. 274.
11 Ibid. pag. 330.

que, quoiqu'indirectement, le Saint Concile de Trente comme si le Cordelier Médina y avoit puisé la tolérance (12) qu'il fait paroître pour les Romans : tantôt il en veut à la Rome (13) Chrétienne, comme au centre de la fausseté & de la fable. Enfin, les divers Papes (14) sont également exposez à la critique licentieuse de l'Auteur. C'est ainsi qu'établissant cette maxime si sage, qu'on ne doit (15) jamais rien dire contre la Religion ; il a le talent de l'attaquer dans presque tous ses points.

II.

Le second Chef de mes remarques particuliéres, est que l'Auteur prend aisément le faux, soit

(12) Ibidem pag. 132.
[13] Ibidem, pag. 325.
(14) Ibibem pag. 90. & 91.
(15) Ibidem pag. 135.

en ne s'arrêtant pas précisément au point fixe de sa matiere, soit en voulant détourner les Romans de leur véritable destination.

L'Auteur veut donc qu'on évite certains défauts dans (16) la composition des Romans ; mais ces défauts ne sont point particuliers aux Romans : ils conviennent encore à tout autre genre de composition. Ce sont des défauts généraux qu'on doit éviter en histoire, en littérature, en poësie, aussi-bien qu'en toute autre science. Ainsi les observations de l'Auteur portent à faux, & ne sont point particuliéres aux Romans.

Le Roman est fait pour divertir ; pour dissiper & pour amuser : mais l'Auteur qui veut en intervertir l'usage, le destine à l'instruction, tantôt en le [17] faisant servir à l'éducation de la jeunesse,

[16] Ibid. pag. 135.
[17] Ibidem pag. 273.

tantôt en les prenant pour guides, ſoit pour inſpirer des (18) mœurs, ſoit pour réprimer les [19] paſſions. Mais à quoi donc aboutiſſent ces inſtructions & ces maximes ſi eſſentielles dans la vie ; elles tendent toutes à nous [20] apprendre à aimer, comme ſi la Morale chrétienne ne nous preſcrivoit pas les régles néceſſaires pour ne nous point écarter en aimant.

III.

L'Auteur a eu raiſon de nous avertir dans ſa Préface qu'il eſt tombé en quelques contradictions. Si elles n'étoient pas eſſentielles, on n'auroit pas lieu de s'en inquietter : il n'y auroit que ſa réputation qui pourroit en ſouffrir. Mais par malheur elles regardent

(18) Ibidem, pag. 282.
(19) Ibidem, pag. 288.
[20] Ibidem, pag. 289.

les mœurs & peuvent interresser tous les lecteurs. On diroit qu'il va bannir tous [21] les Livres obscenes; & même qu'il ne pardonnera aucune indécence aux personnes qui se présentent sur le Théatre (22) des Romans. Cependant il propose un héroïsme lascif, qui n'iroit pas moins pour chaque Héros, qu'à produire quarante mille hommes en cinquante ans. (23)

Il prétend avec raison que l'on ne doit jamais (24) offenser les mœurs en éloignant tout amour (25) difforme. Et lui-même n'admet d'amour véritable que celui qui tend à la possession, [26] & scandalise les gens sages, soit par

21 Ibidem pag. 7.
22 Ibidem, pag. 42.
23 Ibidem, pag. 42. 44.
24 Ibidem, pag. 166.
25 Ibidem, pag. 221. 222.
26 Ibidem, pag. 236.

une épigramme (27) licentieuse de Rousseau, le plus débauché de nos Poëtes, soit par un fragment très-impur de Procope [28] sur l'Impératrice Théodora.

Il veut que la vertu soit honorée, & qu'elle reste toûjours victorieuse (29) dans le Roman; & néanmoins il permet la passion & le déréglement. (30)

IV.

L'Article des omissions n'est pas un des moindres défauts de l'Auteur : & j'ose l'assurer sur les connoissances qui m'ont été communiquées, qu'il manque à sa Bibliothéque plus de six cens Romans en toutes sortes de langues. Si l'ouvrage en valloit la peine,

27 Ibidem, pag. 225.
28 Ibidem, pag. 226.
29 Ibidem, pag. 211.
30 Ibidem, pag. 260. 262. 264.

ce seroit là un supplément considérable.

Mais je m'arrête à des omissions (31) plus essentielles & plus interressantes. L'Auteur devoit-il manquer ce qui regarde M. le Prince Eugene de Savoye : je l'en avois suffisamment instruit lorsqu'il me demanda le caractére de ce grand Prince. Je ne puis m'empêcher de le rapporter ici comme un de ces faits singuliers qui font toûjours honneur aux Héros, & quelquefois même à l'Auteur qui les rapporte, quand il sçait le faire à propos. J'en ai moi-même été témoin, & rien ne me pourroit engager à déguiser la vérité connuë.

Ce Prince vraiment amateur de Livres, me témoigna en 1709. qu'il désiroit d'avoir l'Histoire du feu Roi Louis XIV. par médailles. Je la fis chercher à Paris (j'é-

31 Ibidem, pag. 70.

tois pour lors en Flandres) & dès que le Prince l'eut reçûë, avant même que d'avoir pû la parcourir, il me fit l'honneur de me demander jusqu'où alloit cette Histoire. Depuis la naissance du Roi, lui dis-je, Monseigneur, jusques à l'élevation de Philippe V. sur le Trône d'Espagne. Ce Prince vraiment connoisseur en mérite, ne pût s'empêcher de dire avec une espéce de transport : jusques-là tout est beau. Le Général des troupes Palatines qui étoit avec M. le Prince Eugene, voulut s'abandonner à quelques discours un peu trop libres contre le Roi : mais le Prince ne lui donna pas le tems d'achever, & lui dit en l'interrompant : apprenez, Monsieur, à respecter le Roi Très-Chrétien par tout où je suis. Ce sont là de ces circonstances qu'on ne doit jamais omettre dans le portrait d'un Prince : elles font voir que dans

quelque parti que l'on soit, les Héros se respectent toûjours dans leur semblable ; & qu'eux seuls peuvent dignement louer un Héros ; ils le font toûjours à propos & en peu de mots. Je rapporte ce trait d'autant plus volontiers que bien des personnes ne croyoient pas que M. le Prince Eugene de Savoye pensât aussi noblement sur le feu Roi Louis XIV.

Une autre omission regarde (32) la Sœur Rose : cette prétenduë illuminée qui trompa, dit l'Auteur, si vilainement M. Nicole. Ce sont de ces traits qu'on ne doit pas ignorer quand on se mêle de rapporter des faits aussi particuliers.

Cette fausse Dévote pleine d'imaginations extraordinaires, ne s'en tenoit pas aux priéres de l'Eglise, si simples, si touchantes &

32 Ibidem, pag. 245.

si instructives. Elle ne se contentoit pas de la vie commune & si sage que Jesus-Christ nous a préscrite dans son Evangile. Au lieu de suivre les chemins frayez de la Religion, elle vouloit de la spirualité la plus métaphysique ; elle se jettoit dans des routes singuliéres & peu connuës, comme qui voudroit toûjours marcher sur la pointe des rochers & sur la cîme des montagnes. Elle prophétisoit, elle étoit dans des extases continuelles, ne parloit que de voyes illuminatives, de vie d'union, d'anéantissement de cœur, de métamorphose de l'ame, & telles autres chiméres spirituelles, inconnuës aux Apôtres & aux premiers Fidéles : Elle passoit même, disoit-on, des semaines & des mois sans prendre aucun aliment, tant son corps étoit spiritualisé ; mais cependant elle avoit trouvé secrétement un moyen tout nouveau

de se soutenir par quelque substance nourriciére : Elle s'appliquoit sur le sein des pains chauds trempez dans du lait.

Elle sçût que M. Nicole avoit l'esprit tourné vers ces sortes de voyes extraordinaires : elle voulut le connoître & le tromper : elle n'ignoroit pas les ressources infinies que l'on trouve, quand on sçait se faire considérer dans un parti puissant. Rien ne pouvoit illustrer davantage cette prétenduë Dévote, que de mettre dans ses intérêts un homme aussi accrédité dans les voyes mystiques, qui pouvoit préconiser dans son parti cette nouvelle Priscille. Elle en vint donc à bout ; car que ne fait-on pas dans le monde à l'abri d'une fausse piété? Ses talens furent donc fêtez & publiez de tous côtez par les zélateurs Augustiniens. On ne prêchoit par tout que les dons miraculeux de la Sœur Ro-

se ; le parti y concourut unanimement : il n'étoit pas comme aujourd'hui divisé sur de semblables tromperies, que l'on porte à des excès deshonorant pour la Religion & même pour l'humanité.

Mais arriva le point critique & décisif. Voici quel fut le succès de tant de merveilles & de toutes ces voyes extraordinaires. Je l'ai lû il y a long-tems dans les *Divertissemens de Sceaux*. » Il y avoit, dit [33] » l'Auteur, une Dévote appellée » Sœur Roze, à qui beaucoup de » personne attribuoient le don des » miracles. On disoit qu'elle ra- » jeunissoit les vieillards, & qu'el- » le guérissoit plusieurs maladies. » Le bruit courut quelque tems » après qu'elle étoit allée à Gene- » ve se faire Huguenote. « C'est ce qui produisit une piéce de poë-

[33] Divertissemens de Sceaux page 73. in 12. Trévoux & Paris, Ganeau 1712.

sie assez jolie, attribuée à M. de Malezieu, où l'on trouve ces Vers. (34)

Mais voici bien une autre chose :
Vous avez connu la Sœur Roze,
Son zele, son austerité.
Ses miracles, sa sainteté,
Cette pauvre fille ingenuë,
Cette beate reconnuë,
Qui guerissoit clouds & charbons,
Qui rajeunissoit les barbons.
Qui sçavoit conjurer la peste,
Et le scorbut & tout le reste :
Sœur Roze, dont les vœux brûlans,
Et de qui les pieux élans
Penetroient le Ciel sans obstacle,
A bien fait un autre miracle :
Elle a d'un zele tout divin,
Quitté le Pape pour Calvin,
Et preferé Geneve à Rome.
Là bien-tôt quelque galant homme,
Secondant ses pieux desseins,
Peuplera le monde de Saints.

Dès que l'Auteur de l'Usage des Romans vouloit amuser ses lecteurs,

[34] Ibidem, pag. 75.

lecteurs, c'étoit la matiére à le faire utilement. Par là il auroit montré que c'est toûjours à Geneve qu'aboutissent toutes les nouveautez & les singularitez en matiére de Religion, de Doctrine & de conduite. Le dix-septiéme siécle en fournit encore des exemples célébres dans le sieur Jean l'Abbadie, & dans le Pere Jarrige, qui transportérent chez les Protestans les antousiasmes, par lesquels ils vouloient se distinguer parmi les Catholiques.

La vie simple & commune que Jesus-Christ nous a enseignée par son exemple & par ses preceptes, est la seule voye dans laquelle il n'y a rien à craindre. Il en a confié le dépôt à l'Eglise & à ses Pasteurs : il faut les écouter & les suivre, c'est le seul moyen de ne se point égarer.

V.

Enfin le dernier objet de mes remarques particuliéres sont les inattentions de l'Auteur : il s'en trouve en tout genre & de toute espéce.

Il cite M. Huet comme Evêque d'Avranches (1) sur son livre de *L'Origine des Romans.* Il devoit sçavoir que M. Huet étoit encore dans l'ordre des Laïcs quand il fit cet ouvrage en 1669. Ainsi on ne doit pas le citer comme Evêque à cette occasion, ni appuyer sur son témoignage à ce titre.

Il met *la France Turbanisée* (2) au nombre des Romans ; au lieu que c'est une Satyre politique contre le prétendu despotisme de la France.

L'Auteur ne veut que des Hé-

(1) Usage des Romans, pag. 119.
[2] Ibidem, page 178.

ros ou des Princes pour personnages (3) des Romans ; & lui-même cite & approuve des historiettes, & des nouvelles, où l'on ne voit que des personnes ordinaires pour la naissance ; mais distinguées par le héroïsme du cœur, & par la grandeur des sentimens.

Et pour venir à sa *Bibliothéque des Romans*, qui fait la seconde partie de son ouvrage, que de mécomptes & de fautes n'y remarque-t'on pas ? En voici quelques-unes qu'une premiére lecture fait sauter aux yeux. Combien d'autres me sont échapées !

Il marque le *Pharsamon* (4) & l'Histoire de *Florès & de Blanchefleur* (5) comme deux Romans existans, l'un en 1732. & l'autre en 1733. quoique jamais ils n'ayent

(3) Ibidem, page 188. 194.

[4] Bibliothéque des Romans page 61.

[5] Ibidem pag. 346.

parus, & soient encore sous la plume de leurs Auteurs.

Il attribuë les *Effets de la simpathie* (6) à M. de Marivaux, de l'Académie Françoise. Deux fautes en une ligne. M. de Marivaux n'est pas de l'Académie, & ce livre est de l'Abbé Bordelon.

La *Carytée* de Caseneuve, & celle de Gomberville (7) ne sont pas le même ouvrage, comme le prétend l'Auteur.

La Morale galante du Sieur Boullanger (8) n'est pas un Roman; mais un recueil de sentimens de tendresse, & de maximes d'amour que l'Auteur présenta sortement à feu M. le Dauphin fils de Louis XIV. pour lui apprendre à aimer.

Il partage l'histoire de la Comtesse de Château-briant, en deux

(6) Ibid. pag. 60.
(7) Ibid. pag. 45.
(8) Ibidem, pag. 52.

ouvrages différens. [9]

La Catanoise de Pierre Matthieu (10) est une histoire tragique, & non pas un Roman.

Les Désesperez (11) ne sont pas de M. de la Serre, quoique d'ailleurs très capable de produire de bons ouvrages en vers & en prose : ce Roman est de M. de Seré, de qui nous avons de beaux poëmes sur la Musique & la Chasse.

L'Auteur fait souvent des répétitions des mêmes Livres, & place parmi les Romans, des ouvrages qui ne contiennent que des bons mots.

Je donnerois encore beaucoup d'autres remarques ; mais en vérité il faut finir ; la matiere n'est pas assez interessante pour mériter les soins scrupuleux que je pourrois prendre à ce sujet.

(9) Ibidem pag. 78.
(10) Ibidem pag. 112.
(11) Ibidem pag. 260. & 34.

VI.

Il ne me reste plus qu'à éxhorter l'Auteur à publier lui-même un désaveu de tout ce qu'il a mis dans cet ouvrage de peu conforme aux maximes de la Morale Chrétienne & aux Régles de la prudence. Il seroit aussi honteux d'y manquer, qu'il sera loüable de le faire. S'il n'a pû résister à la tentation d'être Auteur pour la seconde fois, il pourra du moins réparer le mal qu'il a fait en donnant son Livre au préjudice de la discrétion & de la retenuë.

M. le C. de Percel ayant dessein d'écrire, pouvoit choisir quelque sujet agréable, mais beaucoup plus intéressant & moins dangereux que la matiere des Romans; l'histoire, la Philosophie, les Arts & toutes les parties des belles Lettres fournissent un champ si vaste & si abondant, que c'est mauvaise volonté, ou même déréglement d'es-

pris de tourner d'un autre côté.

Mais dans quel abîme s'est précipité l'Auteur, de suivre un objet où tout est dangereux. La vérité se trouve offensée dans les Romans qu'il préconise; l'Amour est un sujet extrêmement difficile, où il est presque impossible de ne pas faire quelques faux pas; & l'Auteur même l'a traité avec une liberté si peu Chrétienne, que les profanes n'auroient pas porté plus loin la licence. Enfin les traits pétulans de sa critique sont contraires à cette tolérance civile que l'on doit avoir les uns pour les autres, & qui fait même le plus doux lien de la Société.

Je me flatte que ces remontrances, quoique vives, mais conformes à celles que je lui ai faites si cordialement en particulier, l'engageront à donner une pleine satisfaction au public offensé.

Fin de l'Histoire justifiée, &c.

PIECES
CURIEUSES
CITÉES DANS CET OUVRAGE.

LETTRE

DU ROI FRANÇOIS I. à Madame Louise de Savoye sa Mere, Regente en France, sur la défaite des Suisses à Marignan. [a]

14 Septembre 1515.

MADAME,

AFIN que soyez bien informée du fait de nostre bataille, je vous avise que hier à heure d'une heure après midi, nostre guet qui

[a] Cette Lettre est tirée du livre intitulé; Desseins de Professions nobles & publiques, par Antoine de Laval. Capitaine du Château de Moulins en Bourbonnois, in quarto Paris 1613. page 267. Antoine de Laval assûre qu'il en avoit l'original en sa possession.

estoit sur les portes de Milan nous advertit comme les Suisses se jettoient hors de la Ville pour nous venir combattre. Laquelle chose entenduë, jettasmes nos Landsquenets *b* en ordre; c'est à sçavoir en trois troupes, les deux de neuf mille hommes, que l'on appelle les Enfans perdus de *c* Pedre de Navarre, sur le costé des advenuës avec les gens de pieds de

b *Landsquenets* ou *Landsknecht*, c'est ce que nous appellons Fantassins, Infanterie, Gens de pied. Ce mot est tiré de l'Allemand. Il paroit par la suite que c'étoit de l'Infanterie Allemande ou étrangere.

c Pedre de Navarre, Soldat de fortune, attaché à la Maison d'Autriche, fut fait prisonnier à la bataille de Ravenne l'an 1512. & se vit contraint pour sortir de prison d'embrasser le parti de la France. Il servit très-fidelement François I. depuis l'an 1515. jusqu'en 1528. qu'il fut fait prisonnier dans le Royaume de Naples. Il est mort en prison, soit de chagrin, soit pour avoir été étranglé par la faveur de l'Empereur Charles-Quint. On prétend qu'il fut l'inventeur des mines.

France & adventuriers. Et pour ce que l'advenuë par où venoient lesdits Suisses estoit un peu serrée, & ne fut si bien possible mettre nos gens d'armes *d* de l'advant-garde, comme ce estoit en plein pays, qui nous cuyda mettre en grand désordre. Et de ma bataille j'estois à ung traict d'arc en deux troupes de ma gensdarmerie : & à mon dos mon Frere *e* d'Alençon avec le demeurant de son arriére-garde, & nostre artillerie sur les advenuës, Et au regard des Suisses, ils estoient en trois troupes : la premiére de dix mille hommes, la seconde de huit mille hommes, & la tierce de dix mille hommes;

d Gens d'armes étoient la Cavalerie armée de toutes pieces, ou pesamment armées, tant d'armes offensives que deffensives.

e Charles, Duc d'Alençon, né le 2, Septembre 1489. avoit épousé le 9. Octobre 1509. Marguerite de Valois, Sœur de François I. Roi de France.

vous assurant qu'ils venoient pour chastier ung Prince, s'il n'eust esté bien accompagné. Car d'entrée de table qu'ils sentirent nostre artillerie tirer, ils prindrent le pays couvert ainsi que le soleil se commençoit à coucher, de sorte que nous ne leur fismes pas grant mal pour l'heure de nostre artillerie : & vous asseure qu'il n'est pas possible de venir en plus grand'fureur, ni plus ardamment. Ils trouvérent les gens de l'advant-garde par le costé, & combien que lesdits hommes d'armes chargeassent bien & gaillardement, le Connestable, *f* le Marechal Chabannes, *g* Imbercourt, Teligni, Pont de Re-

f Charles de Bourbon, Connestable de France, né le 27. Février 1489. crée Connestable le 12. Janvier 1515. sortit de France au mois de Septembre 1523. fut tué devant Rome le 6. Mai 1527.

g Jacques de Chabannes, sieur de la Palisse, Marechal de France en 1515. tué à la bataille de Pavie le 24. Février 1525.

my & autres qui estoyent là, si furent-ils reboutez sur leurs gens de pieds, de sorte avec grand' poussiére que l'on ne se pouvoit veoir, aussi que la nuit venoit, il y eust quelque peu de désordre : mais Dieu me feist la grace d'arriver sur le costé de ceulx qui les chassoient un peu chaudement : me sembla bon de les charger, & le furent de sorte, & vous promets, Madame, si bien accompaigné, & quelque gentils gallans qu'ils soient, deux cents hommes *b* d'armes que nous estions, en de-

b Les Hommes d'armes ont varié en différens tems. Ils furent jadis composez d'un Gentilhomme, d'un varlet, d'un page, de deux archers, tous 5 à cheval : ce qui faisoit 5 combattans par chaque Homme d'armes. Mais dans les derniers tems, chaque Compagnie d'ordonnance avoit par cent hommes quarante Archers & plusieurs varlets ou valets ; mais tous également armez d'armes offensives & deffensives. Ainsi tous combattoient. Voyez Marcel, Hist. de France Tome 3. pag. 472. dans ses preuves.

sismes bien quatre mille Suisses, & les repoussâmes assez rudement, leurs faisans jetter leurs piques & crier France. Laquelle chose donna haleine à nos gens de la plusspart de nostre bande. Et ceulx qui me peurent suivre allasmes trouver une autre bande de huit mille hommes ; laquelle à l'approcher cuidions que fussent Landsquenets ; car la nuit estoit déja bien noire ; toutesfois quand ce vint à crier France, je vous asseure qu'ils nous jetterent cinq ou six cents piques au nez ; nous monstrans qu'ils n'étoient point nos amis. Nonobstant cela, si furent-ils chargez & remis en dedans leurs tentes, en telle sorte qu'ils laisserent de suivre les Landsquenets. Es nous, voyans la nuit noire, & n'eust esté la lune qui aidoit, nous eussions esté bien empeschez à congnoistre l'un l'autre : & m'en allai jetter dans l'artillerie, & là

rallier cinq ou six mille Landsquenets & quelques trois cents hommes d'armes, de telle sorte que je tins ferme à la grosse bande des Suisses. Et cependant mon Frere le Connestable *i* rallia tous les pietons François *k* & quelque nombre de gens d'armes, & leur fit une charge si rude, qu'il en tailla cinq ou six mille en pieces & jetta cette bande dehors. Et nous par l'autre costé leur fismes tirer une vollée d'artillerie à l'autre bande, & quant & quant les char-

i J'ignore à quel titre François I. donne au Connestable la qualité de Frere : ce n'est point à titre de Connestable. Nos Rois ne leur donnoient que la qualité de Cousin ; je doute que ce soit à titre de Prince du Sang. Je crois que ce pourroit être à cause de quelque confraternité d'armes. Les Freres d'armes se juroient une foi réciproque, tant pour l'offensive que pour la deffensive. Sur les Freres d'armes voyez Du Cange sur Joinville, Dissertation XXI.

k François I. distingue par là les piétons François d'avec les Lansquenets, qui étoit nôtre Infanterie étrangere.

geasmes, de sorte que les emportasmes, & leurs fismes passer un gué qu'ils avoient passez sur nous, Cela fait, ralliasmes tous nos gens, & retournasmes à l'artillerie : & mon Frere le Connestable sur l'autre coin du camp; car les Suisses se logerent bien près de nous, si près, que j'eusse bien tiré ung [1] etœuf, & n'y avoit qu'un fossé entre deux, toute la nuit demeurasmes le cul sur la selle, la lance au poing & l'armet à la tête; & nos Landsquenets en ordre pour combattre. Et pour ce que j'estois le plus près de nos ennemis, m'a fallu faire le guet, de sorte qu'ils ne nous ont point surpris au matin. Et faut que vous entendiez que le combat du soir dura depuis les 3

[1] Etœuf; ce terme n'est guéres connu aujourd'hui que dans quelques Provinces. C'est une balle de cuir, un peu plus grosse qu'un œuf, remplie de son; mais dont on se sert uniquement à la main.

heures après midy, jusques entre onze & douze heures, que la lune nous faillit. Et y eust fait une trentaine de belles charges. La nuit nous départit, & mismes la paille *m* pour recommencer au matin. Et croyez, Madame que nous avons esté 28 heures à cheval, l'armet à la teste sans boire ny sans manger. Au matin une heure avant jour, prins place autre que la nostre, laquelle sembla bonne au Capitaine des Landsquenets, & l'ay mandé à mon Frere le Connestable, pour soy tenir par l'aultre advenuë ? & pareillement l'ay mandé à mon Frere d'Alençon, qui au soir n'estoit peu venir, & dés le point du jour que peusmes veoir, me jettai hors du fort avec les deux cents Gentilshommes qui

m Ce qui se fait pour distinguer les partis. Les François mettent de la paille ou du papier, & l'Ennemi de l'herbe verte, ou de la verdure.

m'estoient demeurez du reste du combat; & ay envoyé querir le Grand Maistre *n* qui se vint joindre avec moy, avec trois cents hommes d'armes. Et cela fait, Messieurs les Suisses se sont jettez en leurs ordres, & deliberé d'essayer encore la fortune du combat; & comme ils marchoient hors de leurs logis, leur fis dresser une douzaine de coups de canons, qui prindrent en pied; de sorte que le grand trot retournerent en leur logis, se mirent en deux bandes: & pour ce que leur logis estoit fort, & que ne les pouvions chasser, ils me laisserent à mon nez huit mille hommes & toute leur artillerie. Et les autres deux bandes, les envoyerent aux deux coins du camp: l'une à mon Frere le Connestable, & l'autre à

n C'étoit Artus de Gouffier, Comte d'Estampes, créé Grand Maître l'an 1515. & qui mourut l'an 1519.

mon Frere d'Alençon. La premiere fut au Conneſtable, *o* qui fut vertueuſement reculée par les Avanturiers François *p* de Pedre de Navarre. Ils furent repouſſez & taillez, outre grand nombre des leurs, & ſe rallierent cinq ou ſix mille; leſquels cinq ou ſix mille Avanturiers deſirent, avec l'aide du Conneſtable, qui ſe meſla parmi, avec quelque nombre de ſa Gendarmerie. L'autre bande qui vint à mon Frere fut trés-bien recueillie; & à celle

o Quoique François I. ait fait des merveilles de bravoures à la bataille de Marignan, les Hiſtoriens néanmoins conviennent que l'heureux ſuccès de cette journée eſt dû a la ſage conduite du Conneſtable de Bourbon.

p Les Adventuriers étoient des Soldats volontaires, non engagez; il n'y en a plus dans nos troupes depuis long-tems, ſi ce n'eſt peut-être dans quelques Compagnies Franches de quelques Partiſans. Ces Adventuriers ſont les mêmes que ceux qui ci-deſſus ſont appellez Enfans perdus de Pedre de Navarre.

heure là arriva Barthelemi d'Alvian, *q* avec la bande de Vénitiens, gens de cheval, qui tous ensemble les taillerent en piece; & moy estois vis-à-vis les Landsquenets de la grosse troupe, qui bombardions l'un l'autre, & estoit à qui se deslogeroit; & avons tenu bute huit heures à toute l'artillerie des Suisses, que je vous asseure qu'elle a fait baisser beaucoup de testes. A la fin de ceste grosse bande qui estoit vis-à-vis de moy, envoyerent cinq mille hommes, lesquels renverserent quelque peu de nos Gens d'armes, qui chassoient ceulx que mon frere d'Alençon avoit rompus, lesquels

q Barthelemi d'Alviane Général des Troupes Venitiennes, vint à la fin de cette bataille le 14 Septembre vers les dix heures du matin, selon M. du Bellay en ses Mémoires, avec cinq cens chevaux & plus, & détermina la victoire du côté de la France, quoique jusqu'alors elle eut été assez indécise.

vinrent jusques aux Landsquenets, qui furent si bien recueillis de coups de r Haquebutes, de Lances & de Canons, qu'il n'en réchappa la queuë d'un. Car tout le camp vint à la huée sur ceulx-là, & se rallierent sur eux. Et cela fait, fismes semblant de marcher aux autres, lesquels se mirent en desordre, & laisserent leur artillerie, & s'enfuirent à Milan. Et de vingt-huit mille hommes qui là estoient venus, n'en rechapa que trois mille qu'ils ne fussent tous morts ou pris. Et des nostres, j'ai fait faire revuë, & n'en trouve à dire qu'environ quatre mille. Et le tout, je prens tant d'un costé que d'autre à trente mille homme; la bataille a esté longue, & dura depuis hier sur les trois heures aprés midy, jusques aujourd'hui deux heures, sans sçavoir qui l'avoit

r *Haquebutes*; ce sont arquebuses ou mousquets.

perduë ou gagnée, ſans ceſſer de combattre, ou de tirer l'artillerie jour & nuit. Et vous aſſeure, Madame, que j'ay veu les Landſquenets meſurer la pique aux Suiſſes, la lance aux Gens d'armes : & ne dira-t'on plus que les Gens d'armes ſont lievres armez; car ſans point de fautes, ce ſont eux qui ont fait l'execution, & ne penſerois point mentir que par cinq cents & par cinq cents, il n'ait eſté fait trente belles charges avant que la bataille fuſt gaignée. Et tout bien débattu depuis deux mille ans en çà n'a point eſté veuë une ſi fierre ni ſi cruelle bataille, ainſi que dient ceux de Ravennes, [a] que ce ne fuſt au prix qu'un tiercelet. Madame, le Senechal d'Armaignac

[a] La Bataille de Ravenne gagnée par les François l'an 1512. ſur le Pape Jules II. Gaſton Phebus de Foix qui y commandoit, y fut tué.

d'Armaignac † avec son artillerie ose bien dire en partie, qu'il a esté cause du gain de la bataille; car jamais homme n'en servit mieux. Et Dieu mercy, tout faict bonne chere. Je commencerai par moy & mon Frere le Connestable, par Monsieur de Vandosme, par M. de Saint Pol, M. de Guise, le Mareschal de Chabannes, le Grand Maistre, M. de Longueville. Il n'est mort de gens de renom que Ymbercourt, & Bussy qui est à l'extremité, & est grand dommage de ces deux Personnages. Il est mort quelques Gentilshommes de ma Maison, que vous sçaurez bien, sans que je vous rescrive. Le Prince de Tallemont est fort blessé, & vous

† Il s'appelloit Jacques Galliot de Genouillac, Sénéchal d'Armaignac, qui fut Grand Maître de l'artillerie depuis l'an 1512. jusqu'en 1546. Il se trouva aussi à la bataille de Pavie en 1525. où il servit très-bien.

veux encore asseurer que mon Frere le Connestable & M. de Saint Pol ont aussi rompû bois que Gentilshommes de la compaignie, quels qu'ils soient, & de ce j'en parle comme celui qui l'a veu; car ils ne s'espargnoient point plus que sangliers échauffez. Au demeurant, Madame, faites bien remercier Dieu par tout le Royaume de la victoire qu'il luy a pleu nous donner; car je lui suis plus tenu qu'à Gentilhomme du Royaume. Madame, vous vous mocquerez de M. de Lautrec, & de M. de Lescu, & de Michau, qui ne se sont point trouvez à la bataille, & se sont amusez à l'appointement des Suisses, qui se sont mocquez d'eulx. Nous faisons ici grand doubte du Comte de Sanxerre, pour ce que ne le trouvons point.

Madame, je supplie le Créa-

teur, vous donner trés-bonne vie & longue. Escrit au Camp de Sainte Brigide, le Vendredy 14. jour de Septembre l'an 1515.

Et au-dessous

Vostre trés-humble & obeïssant Fils, FRANÇOIS.

EPITRE

DU ROY (FRANCOIS I.)

Traitant de son partement de France en Italie, & de sa prise devant Pavie. a

EPITRE [1525]

TU te pourrois ores émerveiller
Pourquoi je veulx maintenant travailler,
T'escrire, Vers pour te faire savoir
Chose en effect où tu ne peulx pourveoir,
En te faisant juger en ton esprit
Que bien foible est l'effet de mon écrit,
Cuyder coucher en fini Vers, & mectre

a Cette piece est tirée d'un manuscrit du temps même de François I. qui est aujourd'hui dans la Bibliothéque du Roi parmi les manuscrits de Baluze, numero 370. On y trouve encore d'autres Poësies de ce Prince, faites pendant sa prison, avec quelques Vers de la Reine de Navarre sa Sœur.

Ung infini vouloir sous maulvais Maistre.
Ne trouve étrange, amie, si le vëoir *b*
Qui tant me pleust a perdu le pouveoir,
Par quoy je viens par ma triste écriture
Te déclarer ma fortune tant dure ;
Te requerant par notre affection
Invisible & sans division,
Point ne vouloir prendre mérencolye
De mon écrit, aussi ne de fascherie ;
Car tu sçais bien qu'en grande adversité
Le recorder *c* donner commodité
D'aulcun repos comptant à ses amys
Le déplaisir en quoy l'on est soubmys.
Sçachez doncques qu'en icelle propre heure,
Qu'avec toy plus je ne fais demeure ;
Quant je sentis, comme s'elle eust été
Par desplaisir mon infelicité.

b *Amye*, ces Vers sont adressez par François I. à sa Maîtresse ; mais j'ignore si c'est Madame de Château-briant qui fut cependant la Maîtresse favorite de ce Prince avant sa prison. Je donnerai ci-dessous la raison que j'ai d'en douter. *Le veoir*, pour la veuë.

c *Recorder*, pour le souvenir.

Mais Renommée envers moi si s'ad-
vance,
Me commandant que feisse diligence;
Disant par fer & feu tres ennemys, *d*
Ont grande part de tes pays soubmyz:
Digne ne serois qu'on t'aymast pour
tout veoir, *e*
Si maintenant oubliois ton devoir;
Mais avec toy sans simulation,
Desir, honneur, amour, affection;
Ces quatre là compagnie te feront,
En nul peril ne t'abandonneront.
Quand j'entendis que la necessité
Que je marchasse estoit pour verité;
Je m'advançay deffendant mon pays,
Des ennemys à bon droit trop hays.
Que dirai plus trop fut prote l'armée
D'honneur conquerre, & de gloire af-
famée.

d Ceci regarde les violences que les troupes de Charles-Quint, commandées par le Connétable de Bourbon & par le Marquis de Pesquaire, firent en Provence l'an 1524.

e *Pour tout veoir*, pour vraiement, véritablement.

Si feiſmes tant que noſdits ennemys
Veirent nos tentes & pavillons près mys:
De paſſer l'eau qu'on nomme la Du-
rance, *f*
Feiſmes debvoir & grande diligence;
Mais l'Eſpaignol tourna la ſienne envie
De combattre pour toſt ſaulver ſa vie.
En reculant de ſon ſalut ſougneux,
Prendre Marſeille alors n'eſt en vyeux. *g*
Dont s'en alla perdant toute eſperance
De plus mal faire ne nuyre à la Provence
En mauldiſſant Bourbon & ſes pratiques,
Congnoiſſans bien ſes trahiſons iniques.
Avoit un Chef avecques eulx louable,

f *Durance*, riviere qui coule dans le Dauphiné & dans la Provence.

g Les Troupes de Charles-Quint commandées par le Duc de Bourbon & le Marquis de Peſquaire entrerent l'an 1524. en Provence par le Comté de Nice, & vinrent mettre le Siége devant Marſeilles; mais l'approche des Troupes de François I. fit faire aux Impériaux une retraite ſi précipitée, qu'à peine eurent-ils le temps de charger leur artillerie ſur des Mulets, après l'avoir briſée, dont cependant ils abandonnerent une partie auſſi bien que de leurs bagages.

Et de vertu trop fort recommandable ;
Celluy estoit pour guerre & paix exquis:
De Pesquiere se disoit le Marquis. *b*
Dont par bon sens tous les siens ralie,
Et droit chemin preignent de l'Italie :
Car à bon droit il estoit l'esperance
De tout leur Camp par vertu & prudence.
Par quoy Souldarts lui laissent faix & soing
De leur salut en ce tres grand besoing :
Mais pour conseil si ne leur peult donner
Pour eulx saulver, vouloir habandonner
Artillerie & Bagaige en effet ;
Car sans cela tout eust esté deffet.
Trop estions près & puissans sans doubtance,
Pour combattre sans doubteuse esperance,
Si la fortune sur moy tant envyeuse
D'un trop grand heur n'eust été malheureuse.

b Le Marquis de Pesquaire.

Et moy voyant la grant difficulté
Et de le joindre impossibilité,
Je concluds lors suivre mes ennemys;
Qui ja étoient tous dans les hauts Monts mys, i
Pour aultre voye & chemin advancer,
Dont point déçeus ne fus de mon pancer.
A tous mes gens je fais grand fête & joye
Pour esprouver cette nouvelle voye;
En leurs disant, ô souldarts & amys;
Puisque fortune en ce lieu nous a mys,
Favorisons la sienne volenté,
Par la vertu de nostre honnesteté;
Et ne craignant des grands Monts la haultesse,
Vous asseurant sur ma foy & promesse;
Que si premiers sommes en Italie k
Que sans combat guerre sera finie.
Par vertu doncq vainquons nos passions;

i *Les Hauts Monts*, ce sont les Alpes.
k Les Troupes de François I. firent tant de diligence, qu'elles arriverent dans le Milanois le même jour que les Troupes de Charles-Quint.

Plaisirs, maisons, faut que nous oublions;
Donnons repos par ung peu de souffrance,
Que porterons à ceste nostre France.
Cela leurs dits pour tousjours esmouvoir
La nostre Armée à faire son debvoir :
Mais pour certain je congneus bien alors
En la plusspart estre vertu dehors.
La Montaigne de neige revestuë
Leur cueur attriste & leur vouloir se y tuë,
Prenant couleur pour mieulx dissimuler,
Que bien failloit premierement aller *l*
Sur le fleuve qu'on nomme la Durance,
Et faire ung pont mectant leur esperance
Que la longueur romproit leur entreprise,
Couvrant leur peur du manteau de faintise;
Mais l'eau ne veult nullement com-

l On voit par ces paroles & les suivantes, que les Troupes n'entreprenoient qu'à regret le voyage d'Italie.

porter

Le faix que veoit sur elle à tort porter.
Bien nous monstra qu'en elle a plus d'honneur
Qu'en nos souldarts de cueur & de bon heur;
Car tout soubdain se rendit si petite,
Baissant son cours par trop legiere fuite
Que nous laissa passer tout le bagaige
Et Camp à gué tant nous feit d'aventaige.
Mais qui pourroit se garder bien d'aymer.
Fleurs tant digne & nos souldarts blasmer,
Ayans faillis que l'eau sans congnoissance
Ait triumphé d'honneur sur leur offense.
Doncq passâmes suivant notre entreprise.
Estant à nous nouvelle force prise;
Et tant feismes qu'en unze jours pour veoir
Les champs Lombards peusmes appercevoir:
Et s'il eust pleu dès lors à Dieu permettre

Que de tous cueurs j'eusse été le vrai
Maistre
Pour m'obéïr en telle diligence
Que faict de guerre mérite qu'on l'ad-
vance,
Et qu'en la mer l'armée de ma part
De nos Ports eust faict diligent départ
Pour assaillir la terre de Sicile *m*
A nous par droit Reaume très-fertile;
Point je ne fusse aux Espaignols soubmis
Soubs prison triste éslloignant mes amys.
Sans Roy ne fust nostre noble France,
Ne si longue n'eust ésté mon absence
Mais non pourtant ne laissay l'entreprise,
Tant que rendis Milan subjette & prise;
Mes ennemys fuyans de toute parts
Dans les Villes, çà & là tous éparts.
Bien je cuidois la victoire certaine
Et le triumphe emporter pour estraine;

m Le dessein de François I. étoit, comme on voit, de pousser jusques à Naples & en Sicile, & non pas de s'arrêter en Lombardie. Mais le Roy fut détourné de ce dessein par ses Généraux, comme on le va voir dès ce moment.

Mais quoi le sort de ma félicité
Fust converty en infélicité.
Par le vouloir de mes Chefs en effet
Fut empesché le fruit de tout mon faict.
Ung seul d'entr'eux conduit par passion *
Faire au rebours de nostre opinion.
O comme heureux se peult dire le Prince
En gouvernant sur toute sa province,
Quand ses Subjets de vertu ne font vice,
Ne congnoissant prouffict que son service :
Par quoy je puis à bon droict me douloir
De ceulx de qui j'ai congneu le vouloir
Pour abréger en lieu d'éxecuter ;
Devant Pavie allasmes nous bouter ;
Longtemps y fusmes faisant tout le possible
Mais de la prendre à nous fut impossible.
Finablement les nostres ennemys
Congneurent bien qu'en tel terme estoit

*, On doit estimer ici la prudence de François I. de ne pas nommer ce Général, qui s'opposoit à ses desseins.

mys
Le leur Cité si n'estoit secouruë;
Qu'en peu de temps pourroit être perduë;
Dont conclurent de tost la secourir,
Tous résolus de vaincre ou de mourir.
Longtemps j'avois remedié au faict
Si mon vouloir eust esté bien parfait;
Car de mes gens soudain je feis partir
Pour seulement servir de divertir. *a*
A Naples droict j'envoyay une bande
La diligence alors leurs recommande;
Mais au rebours ils furent négligens
De tost aller trop paresseux & lents.
Mais quant fortune au rebours veult venir,
De tous desseins l'on voit mal advenir.
Peu me vallut le soin du commander,
Gens en guerre souventes foys mander,
Ne mais aussi les fleuves arrester

a On prétend que ce détachement que François I. fit pour le Royaume de Naples affoiblit son Armée, & lui fit plus de tort qu'il ne prétendoit en faire à Charles-Quint.

Quant victoire je n'ai pû emporter.
Doncques le tems passant jours froids &
courts
Chemina tant qu'amena le secours *p*
Des ennemys, cherchant lors le combat:
Et nous aussi voulions bien le débat.
Trois semaines nous fusmes si près mys;
Que plus voysins estions que bons amys.
Que diray-je la nostre fiereté
En peu de jours perdit l'auctorité;
Sans raison nulle alors la nostre gent
Se refroidit, s'excusant sur argent.
Mais l'ennemy qui eust necessité
Trop plus que nous feist toute extremité
De nous combattre ayant grande doubtance
D'estre rompus sans donner coup de lance.
Dont au matin ils feirent leur entrée *q*

p Ce secours consistoit en dix mille Allemans que le Connétable de Bourbon avoit levé, avec lesquels il se joignit à l'Armée du Comte de Launay, Général des Troupes de Charles-Quint.

q Du Bellay marque dans ses Mémoires que deux heures avant le jour le 24 Fé-

Dedans le Parc, place bien esgalée
Et nous aussi jà estions en bataille;
Artillerie bonne avions nous sans faille:
Mais par tout vray la leur tout au premier,
Nous gaignasmes, ce ne peult on nyer;
Par quoi la troupe à cheval sans doubtance
Des ennemis tourna en diligence,
Pour secourir, car à la verité
Leurs gens avoient grande necessité.
Lors je marchay avecques esperance
De gain certain sans nulle deffiance
Treize Enseignes de gens d'armes de faict
Feis demourer fermes pour bon effect.
Nos Allemands avec eulx je laisse;
Leurs commandant qu'ils marchassent sans cesse
Au petit pas afin que leur désir
Fust bien conduit à temps & à loysir;

vrier, fête de S. Matthias, les ennemis firent abbatre 40 ou 50 toises de murailles du parc de la Chartreuse de Pavie. Ce fut par cette brêche qu'ils firent entrer d'abord une partie de leurs Troupes.

Et cela faict je retint pour ma bande
Trois enseigne ; à ceulx-là je commande
Vouloir marcher, leur priant qu'à l'ouvraige
Congnoistre on peult l'effect de leur couraige,
Dont cheminant nous mismes certes alors
Toute la crainte & peur de nos cœurs hors.
Bien montrasmes & chascun le peult veoir
Que peu prisions la vie, pour debvoir.
Leurs Gens d'armes qui venoient sur leur garde
En deux batailles marchoient & avant garde
Quatre fois plus estoient que nous ensemble
A nous charger, ainsi comme il me semble ;
Mais toutes fois si bien nous combatismes ;
Que leur grant gloire alors nous abatismes.

Si feismes tant que tous furent remys
Fuyans rompus les nostres ennemis ;
Dont de chasser tout joyeux s'advançoit
Nostre gent seure, qui victoire pensoit.
Ainsi chassant une troupe trouvasmes
De Lansquenets, qu'alors aussi chargeasmes
Mais pour certain bien peu ils combatirent,
Et le chemin des fuyans droit ils tirent:
Picques, Lances & leurs chevaux legiers
Je veis fouyr meslez d'Arquebuziers,
Tant que je peus leur peur alors convoye
Estant rempli de trop heureuse joye ;
Mais comme fust trop soubdain convertie
Celle esperance en pensée admortie ;
Trop tost je veis ceux-là qu'avois laissez
De tout honneur & vertu délaissez.
Les trop meschans s'enfuyoient sans combat,
Et entre eulx tous n'avoient pour débat;

Si n'eſt fouyr, laiſſant toute victoire, *r*
Pour faire d'eulx honteuſe la mémoire.
Malheureux las ! Et qui vous conduiſoit
A telle erreur, ne qui vous adviſoit
Abandonner fuyans en deſarroy
Honneur, Pays, Amys & voſtre Roy.
Nos Allemands couvrent leur fuyte en-
tiere,
Diſant la voſtre avoir eſté premiere ;
Par quoy perdez d'Eſtrangers la France
Et des voſtres la trop grande aſſurance
Certes je crois pour vrai que les meſ-
chans
Par tout pays, en villes & en champs,
Comptent à tous leurs mérites & faits
Tout de façon que s'ils eſtoient parfaits,
Se deſchargeant de leur infameté
Deſſus les morts qui par honnêteté
Ont mieulx aimé fin honorable prendre,
Qu'aimer leur vie & les autres reprendre ;
Mais pour venir à mon premier propos,

r. On voit par cet endroit que la journée de Pavie fut moins une bataille qu'une déroute.

Quand indignes de vertus & repos
Je veis mes gens par fuyte trop honteuse
A leur honneur & à moy dommaigeuse;
Triste regret & peine tout ensemble
Dueil & d'esprit en mon cueur si s'assemble
Autour de moy, en regardant ne veys
Que peu de gens des miens à mon advys;
Et à ceux là confortay sans doubtance
De demourer plustost en esperance
D'honnesté mort ou de prise en effect
Qu'envers honneur de nous fust rien meffait.
Dont combattans furent tous morts ou pris
Ce peu de gens, qui méritent grands pris;
Et je fus longuement combattu
Et mon cheval mort soubs moy abatu?
Dehors du Parc pensant saulver leur vie *f*
Des nostres lors fuyans contre Pavie

f Ce *Parc* est celui de la Chartreuse de Pavie où étoit l'armée de François I.

Furent rompus prisonniers & deffaits
Ceulx-là je nomme en vertu imparfaits.
Assez souvent si me fust demandée
La mienne foy qu'à toy seul ay donnée, †
Mais nul ne peut se vanter de l'avoir
En te gardant d'amitié le debvoir,
Encores que nul salut esperasse
Et de ma vie en tout desesperasse;
Je te promets que j'eus bien la puissance
D'esvertuer ma debile deffense,
Pour empescher que la verge donnée
Que bien congnois point ne me fust ostée.
Mais que vault force là où est violence
Emporter fault l'erreur par pacience.
De toutes parts lors dépouillé je fus,
Mais deffendre n'y servit ne refus;

† Voici ce que nous marque M. du Bellay dans ses Mémoires. *Le Roy étant par terre fut de tous côtez assailli & pressé de plusieurs de bailler la foy; ce qu'il ne vouloit faire & toujours tant qu'haleine lui dura se défendit. ... jusqu'à ce que le Viceroi de Naples* (le Comte de Lannoy) *arriva, auquel le Roy bailla sa foy.*

Et la manche de moy tant estimée *u*
Par lourde main fut toute despecée.
Las! quel regret en mon cueur fut bouté
Quant sans deffense ainsi me fust osté
L'heureux present, par lequel te promys
Point ne fouyr devant mes ennemys.
Mais quoi j'estois sous mon cheval en terre, *x*
Par ennemis alors porté par terre,
Dont ma deffense à l'heure ne valut
Contre mon gré ainsi Dieu le voulut.
Bien me trouva en ce piteux arroy
Executant leur Chief le Viceroy, *y*
Que quand me veit il descendit sans faille
Afin qu'aïde à ce besoin ne faille.
Las! que dirai, cela ne veulx nyer,
Vaincu je fus & rendu prisonnier.
Parmy le Camp en tous lieux fus mené,
Pour me montrer ça & là pourmené.

u Cette *manche* étoit apparemment une galenterie que la Maîtresse de François I. avoit fait au Prince.

x Le cheval de François I. fut tué sous lui.

y Le Comte de Lannoy, Viceroi de Naples.

O quel regret je soubstins à celle heure!
Quant je congneus plus ne faire demeure
Avec moi la tant douce esperance
De mes amys retourner veoir en France;
Trop fort doubtant que l'amour de ma
mere
Ne peult souffrir cette nouvelle amere,
Par desplaisir cause de ma prison,
Sans regarder qu'en tant triste saison
Ce seule confort de toute France est mys
Sur sa vertu le gardant d'ennemys,
Et qu'en ma sœur ne demourast pou-
voir z
Pour telle Dame & à son mal pour-
veoir,
Et si me feist la pitié lors entendre
De mes enfans la jeunesse tant tendre
Pour se savoir garder, ni defaire
Contre nulluy qui leur voulust mal faire.
Mais certe amye, alors le souvenir
De notre amour ne faillist à venir

z Cette sœur étoit Madame Marguerite de Valois, Epouse du Duc d'Alençon, & depuis Epouse de Henry Roy de Navarre.

Congnoissant trop qu'en la necessité
Sur tout penser avoit l'autorité.
Ains pourquoy veulx à ceste heure prétendre
Te declairer, n'aussi te faire entendre
Chose qui est de toy trop mieulx congneuë
Par soing d'amour que si l'avois veuë.
Bien je pensay trés dolent à celle heure
Avecques toy plus ne faire demeure,
Dont tout d'un coup je perdis l'esperance
De mere, sœur, enfans, amye & France;
Par quoy je fus & suis sans nul plaisir,
Autour de moy ne souffrant nul desir,
Que supplier la Puissance infinie
Que tant grand peine à heure soit convertie,
Et qu'il te doint à jamais le pouvoir
D'avoir le bien qui t'est deu pour debvoir,
Et qu'en la fin tu sois bien mariée *aa*
Vivante

aa Il paroît par cet endroit, que la Maitresse à qui François I. adresse cette piéce

Vivante en paix, contente de lignée.
Quant est à moi j'ay resolution
Nourrir ma vie en ton affection :
Ainsi passant le surplus de ma vie ;
Sans qu'au monde j'ay regret ny envie ;
Avec honneur ayant fait mon debvoir.
Prisonnier suis chascun le peult savoir,
Cela contente assez l'adversité
De ma prison & infelicité :
Mais si le temps quelque jour veult per-
mectre
Qu'en liberté puisse veoir remectre
Pour retourner par fortune changée,
En ma prison qui ne peult estre aymée
Que pour te veoir chose trop fort voluë
A moy captif desirée & congneuë :
Car lors sera convertie la douleur
Et notre mal en plaisir pour douleur

piéce de Vers, n'étoit pas Madame de Château-briant ; elle s'appelloit Françoise de Foix, sœur des Maréchaux de l'Autrec & de Foix, & avoit épousé Jean de Château-briant ; ainsi elle étoit mariée, & la personne à qui François I. écrit ne l'étoit pas encore.

V.

Tant acheté par tourmenté desir
De notre foy esprouvée en absence ;
Lors reçevra le fruict de recompense.
Pour tel effet ne se pe d pas une heure
En abregeant ceste longue demeure ;
Qui aux amys donra contentement
Si loy d'amours en tous ne fault ou ment
De ceulx ne dys qui n'ont éus esperance
En leur honneur , ni en ma délivrance.
Ores je suis en seur port arrivé ,
Où pour certain j'ay par faict éprouvé
Plus de pitié dedans les eaux profundes
En mer cruelles adoulcissant ses undes ,
Favorisant la mienne liberté
Qu'en tout le temps qu'en prison j'ai esté.
Je n'ay trouvé assez d'affection
En ceux qui m'ont tant d'obligation ;
Et croy pour vray qu'en bien peu de cou-
raige
Est demouré résolution saige.
Quoiqu'il en soit , amye , je mourray
En vostre loy & là je demourray.
Alors verront triomphant le plaisir

La liberté en prison sans doubtance
En mon vouloir point ne feront d'ofense:
Si libre suys nos jours ensemble userons
Tous deux contens, ainsi le temps passerons.
Et si prison il faudra que j'endure
Y finissant mes jours soubs peine dure;
Si demourrai-je en tel travail semblable;
Comme ay esté point ne serai muable,
Mort ne périst essloignement d'amys,
Ny les travaulx à quoy je suis soubmys;
Indignes sont de leur auctorité
Pour remüer la mienne volonté
Estant bien seur de toy que ton debvoir
Donne credit à ton ramentevoir *bb*
Et que le temps & la fascheuse absence
Avec oubly sur toy n'auront puissance.
Car ton amour qui tant est asseurée
En grand travail sera fortifiée,
Dont dire puis qu'esgale peine avons
Esgale offrande à amour nous debvons
Pour ce faire fin c'est mon dernier vouloir,

bb Ramentevoir, pour souvenir.

En ton endroit de faire mon debvoir;
En suppliant le vouloir tant possible,
De te rendre ton plaisir impossible,
Vivant contente ayant la souvenance
De mon amour sans nul deffiance
Car au monde mon corps te laisse & donne;
Après la mort mon esprit te ordonne;
Los immortel, ton entier nom demy
Tesmoing en est la main de ton amy.

EXTRAICT d'un Traité (1) Manuscrit fait en 1563. par GUILLAUME POSTEL, Intitulé, *Démonstration trés-claire que Dieu a plus de Providence ... de la France ... qu'il n'a de tous les Estatz temporels ... & la declaration quelle chose feust la Pucelle Barroise ou Lorraine, Jehanne d'Arc, dite de Vaucouleurs, &c. du Chapitre V.*

POUR autant que Nostre-Seigneur JESUS-CHRIST se monstre infiniment plus puissant qu'aultrement, en faisant dedans la moindre force ou personne humaine les effetz telz comme il les peult faire, par le Souverain & plus grand Roy de ce monde. A ceste cause dedans le Gomerite

[1] No 434. des Manuscrits de la Bibliothéque de Baluze, aujourd'hui dans la Bibliothéque du Roi. Ce Traité est original dans la Bibliothéque de Sa Majesté.

(2) peuple Gaulois, il a voulu demonstrer, il y a desja ce 1563. an de salut 143. ans (3) dedans le Pastoral ou rustique corps de la Pucelle de Barrois, dicte Jehanne de Vaucouleurs, comment il habite & vit & regne autant dedans la plus povre & petite bergerote, sauf sa Divinité, comme dedans luy-même, ou dedans le plus grand Roy du monde. Car ce que n'eust sçeu, ne osé en 50. ans avec 100000. hommes entreprendre, pour s'aller couronner contre les Souverains ennemis de la France, le Roy Charles, qui alors estoit, qui est de dechasser, en se coronnant, les Anglois de la Gaule, Jesus-Christ réellement

A

(2) Postel donne aux Gaulois le nom de Gomerite, parce qu'il les prétendoit descendu de Gomer.

(3) Postel se trompe dans sa supputation; car depuis 1428. jusques en 1563. qu'il écrivoit ce petit ouvrage il y a 135 ans, & non pas 143.

habitant dedans une simple Bergere], le feist avec 10000. & moins; en moins de deux ans....

Sans avoir esté déterminé quelle chose fut ladicte Pucelle; les Juges Anglois à Rouen, tout ainsi comme si il leur eust esté trés-clairement prouvé, qu'elle fust une enchanteresse, ou qu'elle eust faict mal, en estant femme de se vestir en homme, la feirent trés-cruellement mourrir, la bruslant vive. Car il est pour tout certain que l'ayant faict mourir principalement, parce que elle estant femme avoit usé d'habit d homme, ayant aultrement toute sa vie vescû vertueusement & sainctement; si elle eust esté ung homme juste, qui eust eu vestement de femme, aussi-bien l'eussent-ils fait mourir.... Du chap. VI.

Dieu ne voulut alors que l'on connut autre de lui en elle, sauf que c'étoit une simple Bergere in- Du chap. VII.

ſtruite à toute la hardieſſe & ruſes de la guerre ; car ſi on eut connu la divine ou miraculeuſe preſence du Maiſtre de tous les Regnes (4) pour nous ayder alors, on y euſt meſlé la Divine & l'humaine puiſſance ; & le tout confondu enſemble, on euſt finalement le tout attribué à la prudence humaine, & finalement dit ce que ne faillent à dire aujourd'hui les atheiſtes, libertins, ignars, & autres telles ſortes de gens, que ce n'euſt eſté qu'une ſimple ruſe de guerre, comme pour eſtonner les ennemis. Or Dieu ne voulut pas que le Royal & ſecond Eſtat (5) de

(4) *Regnes*, c'eſt-à-dire Royaumes.

(5) Le ſecond Eſtat de ſon Fils : c'étoit l'état de triomphe & de gloire ; comme le premier avoit été un Etat d'humiliation. Poſtel qui avoit un gout décidé pour les femmes extraordinaires s'imaginoit que la gloire de Jeſus-Chriſt devoit paroître dans les perſonnes du ſexe. C'eſt ainſi que dans ce petit Traité il parle de Jeanne la Pucelle, & de ſa Dé-

son Fils, fust aulrement connu qu'en la simple personne, là où estant forme il se cachoit; car incontinent avec les Anglois tout l'Univers fust contrevenu non-

vote favorite, nommée aussi Jeanne Venitienne, nommée communément la Mere Jeanne, sur laquelle Postel a écrit ce Livre si rare & si extravagant, intitulé : *Le Prince novo dell' altro mondo, sive l'admirabile Historia & non meno necessaria & utile da esser letta & intesa da agni uno, che stupenda intitulata* LA VIRGINE VENETIANA, *parte vista, parte provata & fidelissi mamente scritta per Guilelmo Postello, primo genito delle Restitutione & spirituali Padre di essa Vergine.* Nous n'en connoissons présentement qu'un seul exemplaire imprimé, qui étoit dans la Bibliothéque publique de l'Université de Basle, & qui en a été tiré depuis quelques années; Livre cependant fort différent d'un autre Traité du même Postel, intitulé : *Des très-merveilleuse Victoires des Femmes*, in 16. Paris 1553. qui est moins rare que l'ouvrage Italien. Postel met cette différence entre la Pucelle d'Orléans & sa Mere Jeanne, qu'il croit que la premiere a servi comme de Précurseur à la seconde. Ce sont là de ces égaremens, où l'esprit de singularité fait quelquefois tomber les plus habiles gens.

seulement à la Pucelle, mais aux Docteurs, qui telle l'eussent approuvée, & par consequent le Pape, & tout le consentement de l'occidentale Eglise eussent ensemble avec les malheureux Anglois, consentu à sa condemnation, qui toutesfois ainsi comme ils devoient, je dis les vrays & bons François avec le Pape, ont condamné, & à jamais condamneront les Anglois d'une telle cruauté.

FIN.





